SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

Proceedings of the Standing Senate Committee on

SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

Chair:
The Honourable CHANTAL PETITCLERC

Wednesday, May 1, 2019
Thursday, May 2, 2019

Issue No. 58

Fourth and fifth (final) meetings:

Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada

INCLUDING:
THE THIRTY-FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada, with amendment and observations)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Présidente :
L'honorable CHANTAL PETITCLERC

Le mercredi 1er mai 2019
Le jeudi 2 mai 2019

Fascicule nº 58

Quatrième et cinquième (dernière) réunions :

Projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles

Y COMPRIS :
LE TRENTE-QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

54737-54745

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Chantal Petitclerc, *Chair*

The Honourable Judith G. Seidman, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dasko
* Day
(or Mercer)
Deacon (*Ontario*)
Eaton
Forest-Niesing
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
Manning
Mégie
Oh
Omidvar
Poirier
Ravalia
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the orders of the Senate of November 7, 2017 and of November 20, 2018, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ravalia replaced the Honourable Senator Kutcher (*April 11, 2019*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Présidente : L'honorable Chantal Petitclerc

Vice-présidente : L'honorable Judith G. Seidman

et

Les honorables sénateurs :

Dasko
* Day
(ou Mercer)
Deacon (*Ontario*)
Eaton
Forest-Niesing
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
Manning
Mégie
Munson
Oh
Omidvar
Poirier
Ravalia
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et aux ordres adoptés par le Sénat le 7 novembre 2017 et le 20 novembre 2018, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ravalia a remplacé l'honorable sénateur Kutcher (*le 11 avril 2019*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2019
(135)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:24 p.m., in room W110, 1 Wellington St., the chair, the Honourable Chantal Petitclerc, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dasko, Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest-Niesing, Mégie, Munson, Oh, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Ravalia and Seidman (12).

Other senators present: The Honourable Senators Kutcher and Moodie (2).

In attendance: Mayra Perez-Leclerc and Laura Munn-Rivard, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 21, 2019, the committee continued its examination of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 56.*)

WITNESSES:

As an individual:

The Honourable David Onley, former Lieutenant Governor of Ontario (by video conference).

Canadian Hard of Hearing Association:

Christopher T. Sutton, National Executive Director.

AGE-WELL:

Rosalie Wang, Assistant Professor, Department of Occupational Science and Occupational Therapy, University of Toronto.

Barrier Free Canada:

Donna Jodhan, President (by video conference).

Canadian Association of the Deaf:

Frank Folino, President.

Public Service Alliance of Canada:

Seema Lamba, Acting Coordinator, Programs Section.

The chair made a statement.

Mr. Folino and Ms. Wang each made a statement and answered questions.

At 5:28 p.m., the committee suspended.

At 5:34 p.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 1er mai 2019
(135)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 24, dans la pièce W110 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Chantal Petitclerc (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dasko, Deacon (*Ontario*), Eaton, Forest-Niesing, Mégie, Munson, Oh, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Ravalia et Seidman (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Kutcher et Moodie (2).

Également présentes : Mayra Perez-Leclerc et Laura Munn-Rivard, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 mars 2019, le comité poursuit son étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule no 56 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

L'honorable David Onley, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario (par vidéoconférence).

Association des malentendants canadiens :

Christopher T. Sutton, directeur général national.

AGE-WELL :

Rosalie Wang, professeure adjointe, Département des sciences du travail et d'ergothérapie, Université de Toronto.

Canada sans barrières :

Donna Jodhan, présidente (par vidéoconférence).

Association des sourds du Canada :

Frank Folino, président.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

Seema Lamba, coordonnatrice par intérim, Section des programmes.

La présidente prend la parole.

M. Folino et Mme Wang font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 28, la séance est suspendue.

À 17 h 34, la séance reprend.

The chair made a statement.

Mr. Onley, Ms. Jodhan and Mr. Sutton each made a statement.

At 5:57 p.m., the committee suspended.

At 5:58 p.m., the committee resumed.

Ms. Lamba made a statement and, together with Mr. Onley, Ms. Jodhan and Mr. Sutton, answered questions.

At 6:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 2, 2019
(136)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m., in room W110, 1 Wellington St., the chair, the Honourable Chantal Petitclerc, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dasko, Deacon (*Ontario*), Forest-Niesing, Mégie, Munson, Oh, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Ravalia and Seidman (11).

Other senators present: The Honourable Senators Kutcher and Moodie (2).

In attendance: Laura Munn-Rivard, Mayra Perez-Leclerc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Gaëtane Lemay, Procedural Clerk, Senate of Canada.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 21, 2019, the committee continued its examination of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 56.*)

WITNESSES:

Employment and Social Development Canada:

James Van Raalte, Director General, Accessibility Secretariat;

Benoît Gendron, Director, Accessibility Secretariat;

Erik Lapalme, Senior Policy Analyst, Accessibility Secretariat.

The chair made a statement.

Mr. Van Raalte, Mr. Gendron and Mr. Lapalme were invited to the table. For the remainder of the meeting, Mr. Van Raalte answered questions from time to time.

La présidente prend la parole.

M. Onley, Mme Jodhan et M. Sutton font chacun une déclaration.

À 17 h 57, la séance est suspendue.

À 17 h 58, la séance reprend.

Mme Lamba fait une déclaration et, avec M. Onley, Mme Jodhan et M. Sutton, répond aux questions.

À 18 h 15, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2019
(136)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce W110 du 1, rue Wellington, sous la présidence de l'honorable Chantal Petitclerc (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dasko, Deacon (*Ontario*), Forest-Niesing, Mégie, Munson, Oh, Omidvar, Petitclerc, Poirier, Ravalia et Seidman (11).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Kutcher et Moodie (2).

Également présentes : Laura Munn-Rivard, Mayra Perez-Leclerc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Gaëtane Lemay, greffière à la procédure, Sénat du Canada.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 21 mars 2019, le comité poursuit son étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 56 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Emploi et Développement social Canada :

James Van Raalte, directeur général, Secrétariat de l'accessibilité;

Benoît Gendron, directeur, Secrétariat de l'accessibilité;

Erik Lapalme, analyste principal des politiques, Secrétariat de l'accessibilité.

La présidente prend la parole.

MM. Van Raalte, Gendron et Lapalme sont invités à la table. Pendant le reste de la réunion, M. Van Raalte répond à des questions de temps à autre.

It was agreed that the committee proceed to clause by clause consideration of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada.

It was agreed that the clauses be grouped according to the 12 parts of the bill as described in the Table of Provisions, except for those parts where an amendment has been submitted to the clerk.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

The chair asked whether clause 5 shall carry.

The Honourable Senator Dasko moved:

That Bill C-81 be amended in clause 5, on page 3, by replacing line 13 with the following:

"ers, on or before January 1, 2040, particularly by the identification and removal of bar-".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted, on division.

It was agreed that clause 5, as amended, carry.

The chair asked whether clause 5.1 shall carry.

The Honourable Senator Forest-Niesing moved:

That Bill C-81 be amended on page 4, in clause 5.1, by replacing lines 1 to 5 with the following:

"**5.1 (1)** The area of communication referred to in paragraph 5(c.1)

(a) includes the use of American Sign Language, Quebec Sign Language and Indigenous sign languages; and

(b) does not include *broadcasting* as defined in subsection 2(1) of the *Broadcasting Act* or *telecommunications* as defined in subsection 2(1) of the *Telecommunications Act*.

(2) American Sign Language, Quebec Sign Language and Indigenous sign languages are recognized as the primary languages for communication by deaf persons in Canada.".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 5.1, as amended, carry.

The Honourable Senator Seidman moved:

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles.

Il est convenu de regrouper les articles en fonction des 12 parties décrites dans la table analytique du projet de loi, à l'exception de celles faisant l'objet d'un amendement soumis au greffier.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

La présidente demande si l'article 5 est adopté.

L'honorable sénatrice Dasko propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié à l'article 5, à la page 3, par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :

« lement, en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, à l'avantage de ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 5 modifié.

La présidente demande si l'article 5.1 est adopté.

L'honorable sénatrice Forest-Niesing propose :

Que le projet de loi C-81, à l'article 5.1, soit modifié par substitution, aux lignes 1 à 5, page 4, de ce qui suit :

« **5.1 (1)** Le domaine des communications visé à l'alinéa 5c.1) :

a) vise notamment l'utilisation de l'American Sign Language, de la langue des signes québécoise et de langues des signes autochtones;

b) ne vise pas la *radiodiffusion* au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur la radiodiffusion* ni la *télécommunication* au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les télécommunications*.

(2) L'American Sign Language, la langue des signes québécoise et les langues des signes autochtones sont reconnues comme étant les langues les plus utilisées par les sourds au Canada pour communiquer. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 5.1 modifié.

L'honorable sénatrice Seidman propose :

That Bill C-81 be amended on page 4 by adding the following after line 5:

"**5.2** Nothing in this Act should be construed as requiring or authorizing any delay in the removal of barriers or the implementation of measures to prevent new barriers as soon as is reasonably possible.".

At 11:26 a.m., the committee suspended.

At 11:33 a.m., the committee resumed.

After debate, the Honourable Senator Forest-Neising moved:

That the motion in amendment be amended by adding the following after the words "in this Act":

", including its purpose of the realization of a Canada without barriers,"

After debate, the question being put on the subamendment, it was adopted.

After debate, the question being put on the motion in amendment that new clause 5.2, as amended, carry, it was adopted.

The chair asked whether clause 6 shall carry.

The Honourable Senator Mégie moved:

That Bill C-81 be amended in clause 6, on page 4:

(a) by replacing lines 12 to 14 with the following:

"wish to have regardless of their disabilities;"; and

(b) by replacing lines 22 to 26 with the following:

"must take into account the disabilities of persons, the different ways that persons interact with their environments and the multiple and intersecting forms of marginalization and discrimination faced by persons;

(f) persons with disabilities must be involved in the development and design of laws, policies, programs, services and structures; and

(g) the development and revision of accessibility stan-".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Honourable Senator Dasko moved:

That Bill C-81 be amended in clause 6, on page 4,

by replacing line 6 with the following:

"**6 (1)** This Act is to be carried out in recognition of, and in"; and

by adding the following after line 29:

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à la page 4, par adjonction, après la ligne 5, de ce qui suit :

« **5.2** La présente loi n'a pas pour effet de fixer ou d'autoriser des délais en ce qui a trait à l'élimination d'obstacles ou à la mise en œuvre de mesures pour prévenir de nouveaux obstacles aussitôt que possible. ».

À 11 h 26, la séance est suspendue.

À 11 h 33, la séance reprend.

Après débat, l'honorable sénatrice Forest-Niesing propose :

Que la motion d'amendement soit modifiée par adjonction, après les mots « La présente loi » :

« et son objet, lequel consiste à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles, n'ont pas »

Après débat, le sous-amendement, mis aux voix, est adopté.

Après débat, la motion d'amendement modifiée, mise aux voix, portant création de l'article 5.2, est adoptée.

La présidente demande si l'article 6 est adopté.

L'honorable sénatrice Mégie propose :

Que le projet de loi C-81, à l'article 6, soit modifié :

a) par substitution, aux lignes 11 à 13, page 4, de ce qui suit :

« d'épanouissement, quels que soient ses handicaps; »

b) par substitution, aux lignes 22 et 23, page 4, de ce qui suit :

« personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci; »

f) le fait que les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;

g) l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Dasko propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 6, à la page 4 :

par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« **6 (1)** La réalisation de l'objet de la présente loi repose sur la »;

par adjonction, après la ligne 29, de ce qui suit :

"**(2)** For greater certainty, in the event of any inconsistency between the provisions of this Act and the provisions of the *Canadian Human Rights Act*, the provisions of that Act prevail to the extent of the inconsistency.".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived.

It was agreed that clause 6, as amended, carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

The chair asked whether clause 11 shall carry.

The Honourable Senator Forest-Niesing moved:

That Bill C-81 be amended in clause 11, on page 6, by replacing line 5 with the following:

"**11 (1)** The Minister's mandate is the realization, without delay, of a".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived.

The Honourable Senator Dasko moved:

That Bill C-81 be amended in clause 11, on page 6, by replacing line 6 with the following:

"Canada without barriers on or before January 1, 2040.".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Honourable Senator Forest-Niesing moved:

That Bill C-81 be amended in clause 11, on page 6, by replacing lines 7 and 8 with the following:

"**(2)** In carrying out his or her mandate, the Minister must,".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived.

It was agreed that clause 11, as amended, carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 carry.

The chair asked whether clause 18 shall carry.

The Honourable Senator Dasko moved:

That Bill C-81 be amended in clause 18, on page 7, by replacing line 14 with the following:

« **(2)** Il est entendu que les dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Il est convenu d'adopter l'article 6 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

La présidente demande si l'article 11 est adopté.

L'honorable sénatrice Forest-Niesing propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 11, à la page 6, par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« **11 (1)** Le ministre a pour mandat de transformer, sans délai, le ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

L'honorable sénatrice Dasko propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 11, à la page 6, par substitution à la ligne 5, de ce qui suit :

« Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Forest-Niesing propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 11, à la page 6, par substitution, aux lignes 6 et 7, de ce qui suit :

« **(2)** Dans l'exécution de son mandat, le ministre doit : ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée.

Il est convenu d'adopter l'article 11 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Il est convenu d'adopter l'article 17.

La présidente demande si l'article 18 est adopté.

L'honorable sénatrice Dasko propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 18, à la page 7, par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :

"tribute to the realization of a Canada without barriers, on or before January 1, 2040,".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Honourable Senator Deacon (*Ontario*) moved:

That Bill C-81 be amended in clause 18, on page 7, by replacing line 20 with the following:

"**(c)** the provision of information, training guidelines, products and ser-".

After debate and with leave, the amendment was withdrawn.

It was agreed that clause 18, as amended, carry.

It was agreed that clause 19 carry.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that clause 21 carry.

It was agreed that clause 22 carry.

It was agreed that clause 23 carry.

It was agreed that clause 24 carry.

It was agreed that clause 25 carry.

It was agreed that clause 26 carry.

It was agreed that clause 27 carry.

It was agreed that clause 28 carry.

It was agreed that clause 29 carry.

It was agreed that clause 30 carry.

It was agreed that clause 31 carry.

It was agreed that clause 32 carry.

It was agreed that clause 33 carry.

It was agreed that clause 34 carry.

It was agreed that clause 35 carry.

It was agreed that clause 36 carry.

It was agreed that Part 3, entitled *Accessibility Commissioner*, which contains clauses 37 to 41, carry.

It was agreed that Part 4, entitled *Duties of Regulated Entities*, which contains clauses 42 to 72, carry.

It was agreed that Part 5, entitled *Administration and Enforcement*, which contains clauses 73 to 93, carry.

The chair asked whether clause 94 shall carry.

The Honourable Senator Munson moved:

That Bill C-81 be amended in clause 94, on page 54,

(a) by replacing lines 9 to 17 with the following:

"**(4)** An individual is not entitled to file a complaint in re-"; and

« exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, entre autres, par : ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 18, à la page 7, par substitution, à la ligne 19, de ce qui suit :

« **c)** la fourniture de renseignements, de lignes directrices sur la formation, de produits et de ».

Après débat et avec le consentement du comité, l'amendement est retiré.

Il est convenu d'adopter l'article 18 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 19.

Il est convenu d'adopter l'article 20.

Il est convenu d'adopter l'article 21.

Il est convenu d'adopter l'article 22.

Il est convenu d'adopter l'article 23.

Il est convenu d'adopter l'article 24.

Il est convenu d'adopter l'article 25.

Il est convenu d'adopter l'article 26.

Il est convenu d'adopter l'article 27.

Il est convenu d'adopter l'article 28.

Il est convenu d'adopter l'article 29.

Il est convenu d'adopter l'article 30.

Il est convenu d'adopter l'article 31.

Il est convenu d'adopter l'article 32.

Il est convenu d'adopter l'article 33.

Il est convenu d'adopter l'article 34.

Il est convenu d'adopter l'article 35.

Il est convenu d'adopter l'article 36.

Il est convenu d'adopter la partie 3, intitulée *Commissaire à l'accessibilité*, qui contient les articles 37 à 41.

Il est convenu d'adopter la partie 4, intitulée *Obligations des entités réglementées*, qui contient les articles 42 à 72.

Il est convenu d'adopter la partie 5, intitulée *Exécution et contrôle d'application*, qui contient les articles 73 à 93.

La présidente demande si l'article 94 est adopté.

L'honorable sénateur Munson propose :

Que le projet de loi C-81, à l'article 94, soit modifié :

a) par substitution aux lignes 9 à 16, page 54, de ce qui suit :

« **(4)** Un individu ne peut déposer une plainte relative à la »;

(b) by replacing line 22 with the following:

"**(5)** The Accessibility Commissioner must cause a written".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The Honourable Senator Munson moved:

That Bill C-81 be amended on page 67 by adding the following after line 21:

"**121.1** For greater certainty, nothing in any provision of this Act or the regulations limits a regulated entity's duty to accommodate under any other Act of Parliament.".

After debate, the question being put on the motion in amendment that new clause 121.1 carry, it was adopted.

It was agreed that clause 94, as amended, carry.

It was agreed that clause 95 carry.

It was agreed that clause 96 carry.

It was agreed that clause 97 carry.

It was agreed that clause 98 carry.

It was agreed that clause 99 carry.

It was agreed that clause 100 carry.

It was agreed that clause 101 carry.

It was agreed that clause 102 carry.

It was agreed that clause 103 carry.

It was agreed that clause 104 carry.

It was agreed that clause 105 carry.

It was agreed that clause 106 carry.

It was agreed that clause 107 carry.

It was agreed that clause 108 carry.

It was agreed that clause 109 carry.

It was agreed that clause 110 carry.

It was agreed that Part 7, entitled *Chief Accessibility Officer*, which contains clauses 111 to 116 carry.

It was agreed that clause 117 carry.

It was agreed that clause 118 carry.

It was agreed that clause 119 carry.

It was agreed that clause 120 carry.

It was agreed that clause 121, as amended, carry.

It was agreed that clause 122 carry.

It was agreed that clause 123 carry.

It was agreed that clause 124 carry.

It was agreed that clause 125 carry.

b) par substitution, à la ligne 22, page 54, de ce qui suit :

« **(5)** Le commissaire à l'accessibilité fait signifier un avis ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Munson propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié par adjonction, avant la ligne 20, page 67, de ce qui suit :

« **121.1** Il est entendu qu'aucune disposition de la présente loi ou de ses règlements n'a pour effet de restreindre quelque obligation d'adaptation que peut avoir l'entité réglementée sous le régime d'autres lois fédérales. ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, portant création de l'article 121.1, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 94 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 95.

Il est convenu d'adopter l'article 96.

Il est convenu d'adopter l'article 97.

Il est convenu d'adopter l'article 98.

Il est convenu d'adopter l'article 99.

Il est convenu d'adopter l'article 100.

Il est convenu d'adopter l'article 101.

Il est convenu d'adopter l'article 102.

Il est convenu d'adopter l'article 103.

Il est convenu d'adopter l'article 104.

Il est convenu d'adopter l'article 105.

Il est convenu d'adopter l'article 106.

Il est convenu d'adopter l'article 107.

Il est convenu d'adopter l'article 108.

Il est convenu d'adopter l'article 109.

Il est convenu d'adopter l'article 110.

Il est convenu d'adopter la partie 7, intitulée *Dirigeant principal de l'accessibilité*, qui contient les articles 111 à 116.

Il est convenu d'adopter l'article 117.

Il est convenu d'adopter l'article 118.

Il est convenu d'adopter l'article 119.

Il est convenu d'adopter l'article 120.

Il est convenu d'adopter l'article 121 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 122.

Il est convenu d'adopter l'article 123.

Il est convenu d'adopter l'article 124.

Il est convenu d'adopter l'article 125.

It was agreed that clause 126 carry.

It was agreed that clause 127 carry.

It was agreed that clause 128 carry.

It was agreed that clause 129 carry.

It was agreed that clause 130 carry.

It was agreed that clause 131 carry.

It was agreed that clause 132 carry.

It was agreed that clause 133 carry.

It was agreed that clause 134 carry.

It was agreed that clause 135 carry.

It was agreed that clause 136 carry.

It was agreed that clause 137 carry.

It was agreed that clause 138 carry.

It was agreed that clause 139 carry.

It was agreed that clause 140 carry.

It was agreed that clause 141 carry.

It was agreed that clause 142 carry.

The chair asked whether clause 143 shall carry.

The Honourable Senator Munson moved:

That Bill C-81 be amended in clause 143, on page 77, by replacing line 10 with the following:

"subsection 94(5), 96(1), 100(2), 101(2) or 103(3), the Ac-".

The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

It was agreed that clause 143, as amended, carry.

It was agreed that clause 144 carry.

It was agreed that clause 145 carry.

It was agreed that clause 146 carry.

It was agreed that clause 147 carry.

It was agreed that clause 148 carry.

It was agreed that clause 149 carry.

It was agreed that clause 150 carry.

It was agreed that clause 151 carry.

It was agreed that clause 152 carry.

It was agreed that clause 153 carry.

It was agreed that clause 154 carry.

It was agreed that clause 155 carry.

It was agreed that clause 156 carry.

It was agreed that clause 157 carry.

Il est convenu d'adopter l'article 126.

Il est convenu d'adopter l'article 127.

Il est convenu d'adopter l'article 128.

Il est convenu d'adopter l'article 129.

Il est convenu d'adopter l'article 130.

Il est convenu d'adopter l'article 131.

Il est convenu d'adopter l'article 132.

Il est convenu d'adopter l'article 133.

Il est convenu d'adopter l'article 134.

Il est convenu d'adopter l'article 135.

Il est convenu d'adopter l'article 136.

Il est convenu d'adopter l'article 137.

Il est convenu d'adopter l'article 138.

Il est convenu d'adopter l'article 139.

Il est convenu d'adopter l'article 140.

Il est convenu d'adopter l'article 141.

Il est convenu d'adopter l'article 142.

La présidente demande si l'article 143 est adopté.

L'honorable sénateur Munson propose :

Que le projet de loi C-81, à l'article 143, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 77, de ce qui suit :

« ragraphes 94(5), 96(1), 100(2), 101(2) ou 103(3), il en fait ».

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter l'article 143 modifié.

Il est convenu d'adopter l'article 144.

Il est convenu d'adopter l'article 145.

Il est convenu d'adopter l'article 146.

Il est convenu d'adopter l'article 147.

Il est convenu d'adopter l'article 148.

Il est convenu d'adopter l'article 149.

Il est convenu d'adopter l'article 150.

Il est convenu d'adopter l'article 151.

Il est convenu d'adopter l'article 152.

Il est convenu d'adopter l'article 153.

Il est convenu d'adopter l'article 154.

Il est convenu d'adopter l'article 155.

Il est convenu d'adopter l'article 156.

Il est convenu d'adopter l'article 157.

It was agreed that clause 158 carry.

It was agreed that clause 159 carry.

It was agreed that clause 160 carry.

It was agreed that clause 161 carry.

It was agreed that clause 162 carry.

It was agreed that clause 163 carry.

It was agreed that clause 164 carry.

It was agreed that clause 165 carry.

It was agreed that clause 166 carry.

It was agreed that clause 167 carry.

It was agreed that clause 168 carry.

It was agreed that clause 169 carry.

It was agreed that clause 170 carry.

It was agreed that clause 171 carry.

The chair asked whether clause 172 shall carry.

The Honourable Senator Munson moved:

That Bill C-81 be amended in clause 172, pages 88 to 91,

(a) On page 88, replace line 37 with the following:

"**172 Section 172 of the Act is replaced by**";

(b) on page 89,

(i) replace lines 3 to 12 with the following:

"**(2)** On determining that there is an undue barrier to the", and

(ii) replace lines 34 and 35 with the following:

"**(3)** If the Agency is satisfied that regulations made under subsection 170(1) that are applicable in relation to a matter have been complied with or have not been contravened, the Agency may determine that there is an undue barrier in relation to that matter but if it does so, it may only require the taking of appropriate corrective measures.";

(c) on page 90, replace line 25 with the following:

"**172.2** (1) For the purpose of paragraphs 172(2)(d) and";

(d) on page 91, replace line 5 with the following:

"graphs 172(2)(b) and (c) and 172.1(2)(b) and (c) may in-"; and

(e) renumber the remaining clauses and amend all references to them accordingly.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

Il est convenu d'adopter l'article 158.

Il est convenu d'adopter l'article 159.

Il est convenu d'adopter l'article 160.

Il est convenu d'adopter l'article 161.

Il est convenu d'adopter l'article 162.

Il est convenu d'adopter l'article 163.

Il est convenu d'adopter l'article 164.

Il est convenu d'adopter l'article 165.

Il est convenu d'adopter l'article 166.

Il est convenu d'adopter l'article 167.

Il est convenu d'adopter l'article 168.

Il est convenu d'adopter l'article 169.

Il est convenu d'adopter l'article 170.

Il est convenu d'adopter l'article 171.

La présidente demande si l'article 172 est adopté.

L'honorable sénateur Munson propose :

Que le projet de loi C-81, à l'article 172, soit modifié :

a) par substitution, à la ligne 38, page 88, de ce qui suit :

« **172 L'article 172 de la même loi est** »;

b) par substitution, aux lignes 3 à 12, page 89, de ce qui suit :

« **(2)** En cas de décision positive, l'Office peut exiger : »;

c) par substitution, aux lignes 32 et 33, page 89, de ce qui suit :

« **(3)** Si l'Office est convaincu de la conformité du service du transporteur avec les dispositions réglementaires applicables, il peut rendre une décision positive mais peut seulement exiger la prise de mesures correctives indiquées. »;

d) par substitution, à la ligne 22, page 90, de ce qui suit :

« **172.2** (1) Pour l'application des alinéas 172(2)d) et e) et »;

e) par substitution, à la ligne 4, page 91, de ce qui suit :

« sée à l'un des alinéas 172(2)b) et c) et 172.1(2)b) et c) au »;

f) par la renumérotation des articles qui suivent l'article 172 et la modification, au besoin, des renvois à ces articles.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

After debate, it was agreed that clause 172, as amended, carry, on division.

It was agreed that all remaining clauses carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

The chair asked whether the preamble shall carry.

The Honourable Senator Forest-Niesing moved:

That Bill C-81 be amended in the preamble, on page 1, by replacing line 15 with the following;

"bility without delay complements the rights of persons with disabil-".

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

After debate, it was agreed that the preamble, as amended, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill, as amended, carry.

After debate, it was agreed that observations be appended to the committee's report on the bill and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final text.

It was agreed that the chair report Bill C-81 with amendments and observations to the Senate at the earliest opportunity.

At 1:01 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Après débat, il est convenu d'adopter l'article 172 modifié, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter le reste des articles.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

La présidente demande si le préambule est adopté.

L'honorable sénatrice Forest-Niesing propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, au préambule, à la page 1, par substitution, à la ligne 13, de ce qui suit :

« nir de nouveaux obstacles sans délai viendra compléter les ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

Après débat, il est convenu d'adopter le préambule modifié.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi modifié.

Après débat, il est convenu que des observations soient annexées au rapport du comité sur le projet de loi et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à en approuver la version définitive.

Il est convenu que la présidence fasse rapport au Sénat du projet de loi C-81, avec amendements et observations, dans les plus brefs délais.

À 13 h 1, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Daniel Charbonneau

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, May 7, 2019

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

THIRTY-FOURTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada, has, in obedience to the order of reference of March 21, 2019, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Preamble, page 1*: Replace line 15 with the following:

"bility without delay complements the rights of persons with disabil-".

2. *Clause 5, page 3*: Replace line 13 with the following:

"ers, on or before January 1, 2040, particularly by the identification and removal of bar-".

3. *Clause 5.1, page 4*: Replace lines 1 to 5 with the following:

"**5.1 (1)** The area of communication referred to in paragraph 5(c.1)

(a) includes the use of American Sign Language, Quebec Sign Language and Indigenous sign languages; and

(b) does not include *broadcasting* as defined in subsection 2(1) of the *Broadcasting Act* or *telecommunications* as defined in subsection 2(1) of the *Telecommunications Act*.

(2) American Sign Language, Quebec Sign Language and Indigenous sign languages are recognized as the primary languages for communication by deaf persons in Canada.".

4. *New clause 5.2, page 4*: Add the following after line 5:

"**5.2** Nothing in this Act, including its purpose of the realization of a Canada without barriers, should be construed as requiring or authorizing any delay in the removal of barriers or the implementation of measures to prevent new barriers as soon as is reasonably possible.".

5. *Clause 6, page 4*:

(*a*) Replace lines 12 to 14 with the following:

"wish to have regardless of their disabilities;"; and

(*b*) replace lines 22 to 26 with the following:

"must take into account the disabilities of persons, the different ways that persons interact with their environments and the multiple and intersecting forms of marginalization and discrimination faced by persons;

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 7 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

TRENTE-QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, a, conformément à l'ordre de renvoi du 21 mars 2019, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Préambule, page 1* : Remplacer la ligne 13 par ce qui suit :

« nir de nouveaux obstacles sans délai viendra compléter les ».

2. *Article 5, page 2* : Remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« lement, en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, à l'avantage de ».

3. *Article 5.1, page 4* : Remplacer les lignes 1 à 5 par ce qui suit :

« **5.1 (1)** Le domaine des communications visé à l'alinéa 5c.1) :

a) vise notamment l'utilisation de l'American Sign Language, de la langue des signes québécoise et de langues des signes autochtones;

b) ne vise pas la *radiodiffusion* au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur la radiodiffusion* ni la *télécommunication* au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les télécommunications*.

(2) L'American Sign Language, la langue des signes québécoise et les langues des signes autochtones sont reconnues comme étant les langues les plus utilisées par les sourds au Canada pour communiquer. ».

4. *Nouvel article 5.2, page 4* : Ajouter, après la ligne 5, ce qui suit :

« **5.2** La présente loi et son objet, lequel consiste à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles, n'ont pas pour effet de fixer ou d'autoriser des délais en ce qui a trait à l'élimination d'obstacles ou à la mise en œuvre de mesures pour prévenir de nouveaux obstacles aussitôt que possible. ».

5. *Article 6, page 4* :

a) Remplacer les lignes 11 à 13 par ce qui suit :

« d'épanouissement, quels que soient ses handicaps; »;

b) remplacer les lignes 22 et 23 par ce qui suit :

« personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci;

(f) persons with disabilities must be involved in the development and design of laws, policies, programs, services and structures; and

(g) the development and revision of accessibility stan-".

6. *Clause 11, page 6*: Replace line 6 with the following:

"Canada without barriers on or before January 1, 2040.".

7. *Clause 18, page 7*: Replace line 14 with the following:

"tribute to the realization of a Canada without barriers, on or before January 1, 2040,".

8. *Clause 94, page 54:*

(*a*) Replace lines 9 to 17 with the following:

"**(4)** An individual is not entitled to file a complaint in re-"; and

(*b*) replace line 22 with the following:

"**(5)** The Accessibility Commissioner must cause a written".

9. *New clause 121.1, page 67*: Add the following after line 21:

"**121.1** For greater certainty, nothing in any provision of this Act or the regulations limits a regulated entity's duty to accommodate under any other Act of Parliament.".

10. *Clause 143, page 77*: Replace line 10 with the following:

"subsection 94(5), 96(1), 100(2), 101(2) or 103(3), the Ac-".

11. *Clause 172, pages 88 to 91*:

(*a*) On page 88, replace line 37 with the following:

"**172 Section 172 of the Act is replaced by**";

(*b*) on page 89,

(i) replace lines 3 to 12 with the following:

"**(2)** On determining that there is an undue barrier to the", and

(ii) replace lines 34 and 35 with the following:

"**(3)** If the Agency is satisfied that regulations made under subsection 170(1) that are applicable in relation to a matter have been complied with or have not been contravened, the Agency may determine that there is an undue barrier in relation to that matter but if it does so, it may only require the taking of appropriate corrective measures.";

(*c*) on page 90, replace line 25 with the following:

"**172.2 (1)** For the purpose of paragraphs 172(2)(d) and";

f) le fait que les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;

g) l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité ».

6. *Article 11, page 6* : Remplacer la ligne 5 par ce qui suit :

« Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040. ».

7. *Article 18, page 7* : Remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, entre autres, par : ».

8. *Article 94, page 54* :

a) Remplacer les lignes 9 à 16 par ce qui suit :

« **(4)** Un individu ne peut déposer une plainte relative à la »;

b) remplacer la ligne 22 par ce qui suit :

« **(5)** Le commissaire à l'accessibilité fait signifier un avis ».

9. *Nouvel article 121.1, page 67* : Ajouter, après la ligne 20, ce qui suit :

« **121.1** Il est entendu qu'aucune disposition de la présente loi ou de ses règlements n'a pour effet de restreindre quelque obligation d'adaptation que peut avoir l'entité réglementée sous le régime d'autres lois fédérales. ».

10. *Article 143, page 77* : Remplacer la ligne 10 par ce qui suit :

« ragraphes 94(5), 96(1), 100(2), 101(2) ou 103(3), il en fait ».

11. *Article 172, pages 88 à 91* :

a) À la page 88, remplacer la ligne 38 par ce qui suit :

« **172 L'article 172 de la même loi est** »;

b) à la page 89 :

(i) remplacer les lignes 3 à 12 par ce qui suit :

« **(2)** En cas de décision positive, l'Office peut exiger : »,

(ii) remplacer les lignes 32 et 33 par ce qui suit :

« **(3)** Si l'Office est convaincu de la conformité du service du transporteur avec les dispositions réglementaires applicables, il peut rendre une décision positive mais peut seulement exiger la prise de mesures correctives indiquées. »;

c) à la page 90, remplacer la ligne 22 par ce qui suit :

« **172.2 (1)** Pour l'application des alinéas 172(2)d) et e) et »;

(*d*) on page 91, replace line 5 with the following:

"graphs 172(2)(b) and (c) and 172.1(2)(b) and (c) may in-"; and

(*e*) renumber the remaining clauses and amend all references to them accordingly.

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

d) à la page 91, remplacer la ligne 4 par ce qui suit :

« sée à l'un des alinéas 172(2)b) et c) et 172.1(2)b) et c) au »;

e) renuméroter des articles qui suivent l'article 172 et modifier, au besoin, des renvois à ces articles.

Votre comité a aussi fait certaines observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

La vice-présidente,

JUDITH G. SEIDMAN

Deputy Chair

Observations

to the thirty-fourth report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology (Bill C-81)

Federal Contracts:

Your committee heard concerns that despite this legislation, federal funding may continue to be spent on projects that do not always meet accessibility standards. Therefore, we encourage the federal government to ensure that when public money is spent or transferred, the funding should never be used to create or perpetuate disability-related barriers when it is reasonable to expect that such barriers can be avoided.

Training:

Your committee is concerned that while the goal of this legislation is to prevent, identify and remove disability-related barriers, this legislation does not sufficiently emphasize how important the education and training of front-line personnel is in accomplishing that end. Your committee strongly encourages the government to create standardized, effective training that will ensure that all persons in Canada can expect the same level of access to all government services.

Observations

au trente-quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (projet de loi C-81)

Contrats fédéraux

Votre comité a entendu des inquiétudes voulant que malgré ce projet de loi, le financement fédéral pourrait continuer d'être affecté à des projets parfois non respectueux des normes d'accessibilité. Par conséquent, nous encourageons le gouvernement fédéral à s'assurer que les fonds publics dépensés ou transférés ne sont jamais utilisés pour créer ou perpétuer des obstacles liés à un handicap raisonnablement évitables.

Formation

Votre comité craint que bien que son objectif consiste à prévenir, identifier et éliminer les obstacles liés à un handicap, le projet de loi ne souligne pas assez l'importance d'éduquer et de former le personnel de première ligne pour atteindre cet objectif. Votre comité encourage vivement le gouvernement à mettre sur pied des formations normalisées et efficaces pour que toutes les personnes au Canada puissent compter sur un accès égal à tous les services gouvernementaux.

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2019

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada, met this day at 4:24 p.m. to give consideration to the Bill.

Senator Chantal Petitclerc (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good afternoon, honourable senators and witnesses.

[*English*]

Good afternoon. Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*Translation*]

My name is Chantal Petitclerc, and I am a senator from Quebec. It is a privilege to be chairing this meeting.

[*English*]

Before we give the floor to our witnesses, I would invite my colleagues to introduce themselves.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

[*Translation*]

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick.

[*English*]

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario. Welcome.

Senator Ravalia: Welcome. Mohammed-Iqbal Ravalia, Newfoundland and Labrador.

Senator Oh: Victor Oh from Toronto.

[*Translation*]

Senator Forest-Niesing: Josée Forest-Niesing from northern Ontario.

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

Senator Kutcher: Stan Kutcher, Nova Scotia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1er mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, se réunit aujourd'hui, à 16 h 24, pour étudier ce projet de loi.

La sénatrice Chantal Petitclerc (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Bon après-midi, honorables sénateurs et témoins.

[*Traduction*]

Bonjour. Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Français*]

Je m'appelle Chantal Petitclerc, sénatrice du Québec. C'est un privilège de présider cette réunion.

[*Traduction*]

Avant de céder la parole à nos témoins, j'inviterais mes collègues à se présenter.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de l'Ontario. Bienvenue.

Le sénateur Ravalia : Bienvenue. Mohammed-Iqbal Ravalia, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Oh : Victor Oh, de Toronto.

[*Français*]

La sénatrice Forest-Niesing : Josée Forest-Niesing, du Nord de l'Ontario.

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Toronto.

Senator Moodie: Rosemary Moodie, Toronto.

Senator Dasko: Donna Dasko, Toronto.

Senator M. Deacon: Marty Deacon, Ottawa, Ontario.

Senator Munson: Jim Munson, Ottawa.

[*Translation*]

The Chair: Thank you very much. Honourable senators, we are continuing the study of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada. We are privileged to have you with us. Thank you for contributing to the study of this important bill.

Today, we are welcoming, from AGE-WELL, Rosalie Wang, Assistant Professor at the Department of Occupational Science and Occupational Therapy at the University of Toronto and, from the Canadian Association of the Deaf, Frank Folino, President.

[*English*]

We would like to give you some time for opening remarks, to be followed by questions.

[*Editor's Note: Some evidence was presented through a sign-language interpreter*]

Frank Folino, President, Canadian Association of the Deaf: Thank you for the opportunity to appear before the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology during its study of Bill C-81, the Accessible Canada Act.

The Canadian Association of the Deaf is a national not-for-profit organization that promotes accessibility for Deaf people who use American Sign Language, ASL, and langue des signes québécoise, LSQ.

CAD has been an active member of the leadership team of the Federal Accessibility Legislation Alliance, FALA, which has brought forward needed amendments for Bill C-81, such as timelines, standardization processes for the timely resolution of complaints and others as well.

We commend the Government of Canada and the minister for introducing Bill C-81, which is an important and positive step toward becoming an accessible Canada. However, an integral part of Bill C-81 that will achieve its purposes of a barrier-free Canada is legal recognition of ASL and LSQ as the languages of Deaf people. This will make a tremendous difference for Deaf Canadians, through accessibility, information, communication and services.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de Toronto.

La sénatrice Moodie : Rosemary Moodie, de Toronto.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, de Toronto.

La sénatrice M. Deacon : Marty Deacon, d'Ottawa, Ontario.

Le sénateur Munson : Jim Munson, d'Ottawa.

[*Français*]

La présidente : Merci beaucoup. Honorables sénateurs, nous poursuivons l'étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles. Nous sommes privilégiés de vous avoir parmi nous. Merci de contribuer à l'étude de ce projet de loi important.

Aujourd'hui, nous accueillons, de AGE-WELL, Mme Rosalie Wang, professeure adjointe au Département des sciences du travail et d'ergothérapie de l'Université de Toronto et, de l'Association des sourds du Canada, Frank Folino, président.

[*Traduction*]

Nous aimerions vous accorder du temps pour faire vos déclarations liminaires, puis nous passerons aux questions.

[*Note de la rédaction: Les interventions sont interprétées en langage des signes.*]

Frank Folino, président, Association des sourds du Canada : Merci de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie dans le cadre de son étude du projet de loi C-81, Loi canadienne sur l'accessibilité.

L'Association des sourds du Canada est un organisme national sans but lucratif qui fait la promotion de l'accessibilité pour les personnes sourdes qui utilisent l'American Sign Language, l'ASL, et la langue des signes québécoise, la LSQ.

L'ASC est un membre actif de l'équipe de direction de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité, l'ALFA, qui a présenté des amendements devant être apportés au projet de loi C-81, tels que des délais et des processus de normalisation pour le règlement des plaintes en temps opportun et d'autres.

Nous félicitons le gouvernement du Canada et la ministre d'avoir présenté le projet de loi C-81, qui est une mesure importante et positive pour faire du Canada un pays accessible. Cependant, une partie intégrante du projet de loi C-81 qui permettra d'atteindre l'objectif de faire du Canada un pays exempt d'obstacles est la reconnaissance légale de l'ASL et de la LSQ en tant que langues des personnes sourdes. Cette reconnaissance fera toute une différence pour les Canadiens sourds, par l'entremise de l'accessibilité, de renseignements, de communications et de services.

Since Canada ratified the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, many other countries have ratified the convention as well. The governments of over 45 countries have already recognized their national sign languages. Some examples would be Greece, Ireland, Scotland, Italy, Mexico, New Zealand and many more. Canada — our country — is not on the list. Also, the convention clearly recognizes that sign languages are equal to spoken and written languages that interweave with other articles of the convention, which mentions specific rights to sign languages and accessibility.

Achieving accessibility for Deaf people through recognition of ASL and LSQ will allow full participation, protection and promotion. This will allow them to fully exercise their rights and responsibilities in a barrier-free Canada.

Some examples of these would be: Production of ASL and LSQ videos on federal government websites, provision of ASL and LSQ in person and video interpreting at federal government services and provision of picture-in-picture screen of ASL and LSQ interpretation through broadcast television and digital communications — for example, federal leaders' debates, emergency alert announcements and any other accessible services.

An example is the New Zealand shooting that happened recently. It was a horrific, terrible event and the Prime Minister of New Zealand announced in her broadcast on television with their sign language interpreters side by side so that Deaf citizens of New Zealand had full access to information in their sign language. Their country recognizes their sign language. They know they need that in order to be accessible. Canada can take this opportunity and follow suit amongst other countries in the world.

The principle that guided the development of the CRPD is "nothing about us without us." To remain true to this principle, it is imperative that the Senate amend Bill C-81 and add to clause 6 of the bill, the following:

> All deaf persons must have barrier-free access to full and equal participation in society, recognizing that American Sign Language (ASL) and Langue des signes québécoise (LSQ) are languages of persons who are Deaf in Canada.

That's the amendment we propose to the Senate to consider.

We are not asking for official languages recognition. This is our language, our culture, our community, and will enable us to participate fully in society. We propose that to you for your discussion.

Depuis que le Canada a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, de nombreux autres pays l'ont ratifiée aussi. Les gouvernements de plus de 45 pays ont déjà reconnu leurs langues des signes nationales. Citons notamment la Grèce, l'Irlande, l'Écosse, l'Italie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et de nombreux autres. Le Canada — notre pays — ne figure pas sur la liste. De plus, la convention reconnaît clairement que les langues des signes sont équivalentes aux langues parlées et écrites qui sont étroitement liées à d'autres articles de la convention, qui fait mention de droits précis relativement aux langues des signes et à l'accessibilité.

Offrir l'accessibilité aux personnes sourdes en reconnaissant l'ASL et la LSQ assurera la pleine participation, la protection et la promotion. Elles pourront exercer pleinement leurs droits et leurs responsabilités dans un Canada exempt d'obstacles.

En voici quelques exemples : la production de vidéos en ASL et en LSQ sur les sites web du gouvernement fédéral, des services en ASL et en LSQ et l'interprétation vidéo aux services du gouvernement fédéral et des écrans qui diffusent des services d'interprétation en ASL et en LSQ par la télédiffusion et les communications numériques. Par exemple, on pourrait diffuser les débats des chefs fédéraux et des alertes d'urgence, et offrir d'autres services accessibles.

Il y a l'exemple de la fusillade qui est survenue récemment en Nouvelle-Zélande. C'était un incident horrible et tragique, et la première ministre de la Nouvelle-Zélande a fait son annonce à la télévision avec des interprètes en langue des signes à ses côtés pour que les citoyens sourds aient un accès complet aux renseignements. Le pays reconnaît la langue des signes. Il sait que cette reconnaissance est nécessaire pour avoir un pays accessible. Le Canada peut saisir cette occasion et emboîter le pas à d'autres pays.

Le principe qui a guidé l'élaboration de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ou la CRDPH, est « Rien ne se fera pour nous sans nous ». Pour respecter ce principe, il faut absolument que le Sénat amende le projet de loi C-81 et ajoute à l'article 6 ce qui suit :

> Toute personne sourde doit avoir un accès exempt d'obstacles à une participation pleine et égale dans la société, et l'American Sign Language (ASL) et la langue des signes québécoise (LSQ) doivent être reconnues comme étant les langues des personnes qui sont sourdes au Canada.

C'est l'amendement que nous proposons au Sénat d'envisager.

Nous ne demandons pas qu'elles soient reconnues en tant que langues officielles. C'est notre langue, notre culture, notre communauté, et cette reconnaissance nous permettra de participer pleinement à la société. Nous vous proposons de tenir cette discussion.

Furthermore, we recommend that clause 117 be amended to require accessibility regulations to advance the purpose and further principles of the act. This will allow Canada to meet its human rights obligations.

The international community is looking forward to attending the conference of states parties, to the CRPD at the UN headquarters in June 2019. I am eager to join their celebrations as a proud Canadian, and I would like to be able to announce at that time that Canada, too, recognizes ASL and LSQ.

Following Royal Assent, CAD looks forward to working with the Government of Canada on the implementation of the accessible Canada act, including legal recognition of ASL and LSQ as the languages of deaf people in Canada.

I would be pleased to answer any of your questions. Thank you.

[*English*]

Rosalie Wang, Assistant Professor, Department of Occupational Science and Occupational Therapy, University of Toronto, AGE-WELL: Thank you for the opportunity to speak with you today on behalf of AGE-WELL. AGE-WELL is Canada's aging and technology network, federally funded network through the Networks of Centres of Excellence program. As a pan-Canadian network, we include researchers, older adults, caregivers, partner organizations and trainees whose collective goal is to accelerate the delivery of technology-based solutions that make meaningful differences in the lives of Canadians.

As we are all aware, Canada's population is aging, and the prevalence of disability increases with age. In 2016, for the first time, more Canadians were 65 and over than under 15 years of age. While many seniors are healthy and active, 38 per cent of Canadians aged 65 years and over report living with a disability. Of Canadians 75 years and older, it is 47 per cent. This is in contrast to 20 per cent of Canadians aged 25 to 64 years who report living with a disability. A barrier-free Canada will significantly assist those aging with a disability, aging into disability and aging well to fully and equally participate in their valued activities in their communities and in society, and promote full citizenship.

As such, AGE-WELL fully supports the expeditious passage of Bill C-81. We commend the leadership of this government and Minister Qualtrough for their dedication in tabling this truly landmark bill. We are encouraged by the minister's foresight to accommodate rapidly advancing technology and other innovations in the field of accessibility.

De plus, nous recommandons que l'article 117 soit amendé pour exiger une réglementation sur l'accessibilité pour promouvoir l'objectif et les principes de la loi. Cela permettra au Canada de respecter ses obligations en matière de droits de la personne.

La communauté internationale a hâte de participer à la Conférence des États Parties, à la CRDPH au siège de l'ONU en juin 2019. J'ai hâte de me joindre à ces célébrations en tant que fier Canadien, et j'aimerais pouvoir annoncer à ce moment-là que le Canada reconnaît aussi l'ASL et la LSQ.

À la suite de la sanction royale, l'ASC a hâte de travailler avec le gouvernement du Canada à la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'accessibilité, y compris la reconnaissance de l'ASL et de la LSQ en tant que langues des personnes sourdes au Canada.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Merci.

[*English*]

Rosalie Wang, professeure adjointe, Département des sciences du travail et d'ergothérapie, Université de Toronto, AGE-WELL : Merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui au nom d'AGE-WELL. AGE-WELL est un réseau sur le vieillissement et la technologie qui est financé par le gouvernement fédéral par l'entremise du Programme des réseaux de centres d'excellence. En tant que réseau pancanadien, nous comptons des chercheurs, des adultes plus âgés, des aidants naturels, des organismes partenaires et des stagiaires dont l'objectif commun est d'accélérer la prestation de solutions axées sur la technologie qui améliorent considérablement la vie des Canadiens.

Comme vous le savez tous, la population du Canada est vieillissante, et la prévalence des invalidités augmente avec l'âge. En 2016, pour la première fois, plus de Canadiens étaient âgés de 65 ans et plus que de Canadiens âgés de moins de 15 ans. Même si de nombreux aînés sont actifs et en santé, 38 p. 100 des Canadiens âgés de 65 ans et plus disent souffrir d'une invalidité. Chez les Canadiens de 75 ans et plus, c'est 47 p. 100. Ces taux contrastent avec les 20 p. 100 des Canadiens âgés de 25 à 64 ans qui disent souffrir d'une invalidité. Un Canada exempt d'obstacles aidera considérablement les personnes âgées qui ont un handicap à bien vieillir, à participer pleinement et également aux activités qui comptent pour eux dans leur communauté et dans la société, et à être des citoyens à part entière.

Par conséquent, AGE-WELL appuie sans réserve l'adoption rapide du projet de loi C-81. Nous saluons le leadership du gouvernement actuel et de la ministre Qualtrough et leur détermination à déposer ce projet de loi phare. Nous sommes encouragés par la prévoyance de la ministre de tenir compte des technologies en rapide évolution et d'autres innovations dans le secteur de l'accessibilité.

AGE-WELL works to create products and services. For example, applying accessible information and communication technologies to support ease of social interaction between seniors and their families living at a distance, artificial intelligence to help in the early detection of functional or cognitive changes, and robotics to allow people using powered wheelchairs to more safely navigate their communities. We know how quickly technology is advancing. We also know how technology can transform the lives of individuals living with disabilities by equalizing opportunities and facilitating social, economic and civic participation.

We offer two points for the committee's consideration. First, we would like to see explicit acknowledgment under the principles of the bill of individuals experiencing multiple forms of discrimination in Canadian society. We would like recognition of the challenges experienced by people who face multiple and compounding forms of discrimination. In particular, seniors continue to experience pervasive ageism in society. This discrimination is amplified if they are living with a disability and are, for example, women living in poverty.

As our second point, we would like further consideration of the role of personal assistive technology in facilitating full societal inclusion of Canadians living with disabilities and federal leadership in supporting universal and more equitable access to these technologies. Bill C-81 aims to address barriers pertaining to employment, the built environment, information and communication technologies and many other areas, but to achieve the goal of a truly inclusive Canada, where people with disabilities may benefit from equal opportunities, personal assistive technologies will continue to be necessary. Multiple stakeholders in our research have indicated the need to better align environmental accessibility initiatives with access to needed technology.

For example, having ramps in elevators or accessible transportation services will not be useful to someone who is confined to their home because they don't have an appropriate wheelchair, and having accessible face-to-face bank services will not be useful for someone who can't make their wishes known without a customized alternative communication device.

There is a significant unmet need for disability supports which include assistive technologies, with 24 per cent of Canadians aged 15 years and over living with disabilities reporting an unmet need. Access to assistive technologies in Canada is inequitable, with access limited by criteria such as age

AGE-WELL s'emploie à créer des produits et des services. Par exemple, nous mettons en place des technologies de l'information et des communications accessibles pour faciliter les interactions sociales entre les aînés et leur famille éloignée, recourons à l'intelligence artificielle pour contribuer au dépistage précoce de changements fonctionnels ou cognitifs et utilisons la robotique pour permettre aux personnes en fauteuil roulant électrique de se déplacer dans leur communauté en toute sécurité. Nous savons à quelle vitesse la technologie progresse. Nous savons également comment la technologie peut transformer la vie des personnes handicapées en donnant des chances égales à tous et en facilitant la participation sociale, économique et civique.

Nous proposons au comité d'examiner deux points. Premièrement, nous aimerions que l'on reconnaisse explicitement dans les principes du projet de loi les personnes qui sont la cible de multiples formes de discrimination dans la société canadienne. Nous aimerions que l'on reconnaisse les défis auxquels sont confrontées les personnes qui sont victimes de formes de discrimination multiples et complexes. Plus particulièrement, les aînés continuent d'être la cible de discrimination généralisée fondée sur l'âge dans la société. Cette discrimination est amplifiée si les personnes ont un handicap et sont, par exemple, des femmes qui vivent dans la pauvreté.

Deuxièmement, nous aimerions qu'il y ait un examen plus poussé du rôle des technologies d'aide personnelle pour faciliter une inclusion complète des Canadiens handicapés dans la société et un leadership fédéral pour soutenir un accès universel et plus équitable à ces technologies. Le projet de loi C-81 porte sur les obstacles à l'emploi, l'environnement bâti, les technologies de l'information et des communications et de nombreux autres secteurs, mais pour atteindre l'objectif d'avoir un Canada réellement inclusif, où les personnes handicapées peuvent bénéficier de chances égales, les technologies d'aide personnelle continueront d'être nécessaires. De nombreux intervenants dans nos recherches ont souligné la nécessité d'avoir des initiatives en matière d'accessibilité environnementale offrant l'accès à des technologies requises.

Par exemple, des rampes d'accès dans les ascenseurs ou des services de transport accessibles ne seront pas utiles à une personne qui est confinée à la maison parce qu'elle n'a pas un fauteuil roulant adéquat, et des services bancaires accessibles en personne ne seront pas utiles à une personne qui ne peut pas exprimer ce qu'elle souhaite à l'aide d'un dispositif de communication personnalisé.

Il y a un important besoin à combler en matière de soutien aux personnes handicapées, ce qui inclut des technologies d'assistance, avec 24 p. 100 des Canadiens handicapés âgés de 15 ans et plus qui signalent un besoin non comblé. L'accès à des technologies d'assistance au Canada est inéquitable, en raison

and disability type in some jurisdictions. This may, in effect, violate the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

We acknowledge that the majority of assistive technology funding and service programs are under the purview of provincial or territorial health and social services ministries or departments. However, under Bill C-81, the minister will have the power, duty and function to collaborate with these jurisdictions to coordinate efforts as they pertain to accessibility. We urge the ministry to make it a priority to raise these equity concerns and support a strategy to be collectively developed and adopted which aligns the principles and goals of the Accessible Canada Act and assistive technology programs and services.

Thank you again for the opportunity to present our perspectives. On behalf of AGE-WELL, we look forward to working with the federal government and contributing our network's collective expertise to creating a truly barrier-free Canada.

The Chair: Thank you both for your opening remarks. We do have questions for you. I want to remind my colleagues that we will try to keep the questions and answers under five minutes. So the shorter the preamble, the more answers you will get.

Senator Seidman: Thank you both very much for your presentations. Ms. Wang, if I could start with you, please. You talked about multiple and complex forms of discrimination that older people would experience.

If I look at data from the Canadian Survey on Disability, 26 per cent of people aged 65 to 74 per cent suffer disabilities, and 42.5 per cent of people 75 and over suffer disabilities. That's fairly old data; I'm not sure you have newer data to correct that.

You're looking to see.

Ms. Wang: Yes.

Senator Seidman: It's important, because those are very big numbers. I would like to feel assured that this legislation represents issues that seniors have to deal with, and that they feel it addresses their needs, as well.

Do you think this legislation addresses the needs of seniors? Are there barriers that are unique to Canadian seniors with a disability?

Ms. Wang: The statistics I cited were from the most recent disability survey in 2017, which was reported just late last year, so those are accurate. This means 38 per cent of 65 and over report having a disability, and for 75 years and older, that

d'un accès limité par des critères tels que l'âge et le type d'invalidité dans certaines instances. Cela peut constituer une violation à la Charte canadienne des droits et libertés.

Nous reconnaissons que la majorité du financement prévu pour les technologies d'assistance et les programmes de services relèvent des ministères de la Santé et des Services sociaux provinciaux et territoriaux. Cependant, en vertu du projet de loi C-81, la ministre aura le pouvoir, le devoir et la fonction de collaborer avec ces provinces et ces territoires pour coordonner les efforts déployés en lien avec l'accessibilité. Nous exhortons le ministère à soulever les préoccupations en matière d'équité et à soutenir une stratégie élaborée et adoptée collectivement qui concorde avec les principes et les objectifs de la Loi canadienne sur l'accessibilité et les programmes et les services des technologies d'assistance.

Merci encore une fois de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de nos points de vue. Au nom d'AGE-WELL, nous avons hâte de travailler avec le gouvernement fédéral et de contribuer à l'expertise collective du réseau pour bâtir un Canada réellement exempt d'obstacles.

La présidente : Merci à tous les deux de vos déclarations liminaires. Nous avons des questions pour vous. Je tiens à rappeler à mes collègues que nous essaierons de ne pas dépasser cinq minutes pour les questions. Donc, plus votre préambule sera court, plus vous pourrez poser de questions.

La sénatrice Seidman : Merci à tous les deux de vos exposés. Madame Wang, j'aimerais commencer avec vous, s'il vous plaît. Vous avez parlé de multiples formes de discrimination dont sont victimes les aînés.

D'après les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, je constate que 26 p. 100 des personnes âgées de 65 à 74 ans souffrent de handicaps et que 42,5 p. 100 des personnes de 75 ans et plus ont des handicaps. Ces données sont assez vieilles; je ne sais pas si vous avez des données plus récentes pour donner l'heure juste.

Vous voulez ces données.

Mme Wang : Oui.

La sénatrice Seidman : C'est important car ce sont des chiffres très élevés. J'aimerais avoir l'assurance que cette mesure législative reflète les enjeux auxquels sont confrontés les aînés et qu'elle répond à leurs besoins.

Pensez-vous que ce projet de loi répond aux besoins des aînés? Y a-t-il des obstacles qui sont uniques aux aînés canadiens handicapés?

Mme Wang : Les statistiques que j'ai citées sont tirées de la plus récente enquête sur les invalidités réalisée en 2017, qui a été rendue publique à la fin de l'année dernière, si bien que ces données sont exactes. Donc, 38 p. 100 des personnes âgées de

percentage is 47 per cent. For seniors 65 and over, it's almost double that of the younger working-age cohort.

For the Accessible Canada Act, having a barrier-free, accessible Canada will help seniors and everyone in the community who has any form of disability. Even though there is quite a lot still to be done through the regulations, I think passing the bill is an excellent start.

Senator Seidman: I appreciate that. I think we all appreciate that, and we'd like to feel that seniors' needs are addressed at the very outset with this legislation.

Is there something that we're not getting? Are there particular disabilities that seniors have to deal with on a daily basis that could be facilitated through an amendment, for example, in this legislation?

Ms. Wang: I was looking at the recent, more expanded version of the definition of "disability" that includes mental, cognitive, intellectual and learning disabilities. I think that potentially covers areas around changes in cognition related to dementia, for example. Looking at the definition of "disability," that in itself is already as inclusive as we can make it at this time.

Senator Seidman: Thank you very much. I really appreciate that.

Mr. Folino, thank you so much for being with us. You made it very clear, in no uncertain terms, how important recognition of ASL and LSQ is to the Deaf community. I wondered if there was a particular location in this legislation where you would like to see that reference made. Would it be under basic principles? Is it at the very outset of the act? Is there a particular place in the legislation that would make you feel happier as a basic recognition?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Thank you, Senator Seidman, for your question. During my presentation, I proposed a specific amendment to be placed in clause 6: to add there that all deaf persons must have barrier-free access to full and equal participation in society, recognizing that American Sign Language, ASL, and Langue des signes québécoise, LSQ, are languages of persons who are Deaf in Canada. We feel that fits nicely in clause 6.

65 ans et plus ont une invalidité, et pour les personnes âgées de 75 ans et plus, c'est 47 p. 100. Chez les personnes de 65 ans et plus, la prévalence des invalidités est presque le double que chez les adultes plus jeunes en âge de travailler.

Pour la Loi canadienne sur l'accessibilité, le fait d'avoir un Canada accessible exempt d'obstacles aidera les aînés et tous les membres de la collectivité qui ont une forme de handicap quelconque. Même s'il y a encore beaucoup de travail à faire par l'entremise de la réglementation, je pense que l'adoption du projet de loi est un excellent point de départ.

La sénatrice Seidman : Je comprends cela. Je pense que nous le comprenons tous, et nous aimerions avoir l'impression que les besoins des aînés sont satisfaits d'entrée de jeu avec cette mesure législative.

Y a-t-il quelque chose que nous ne comprenons pas? Y a-t-il des handicaps particuliers avec lesquels des aînés sont aux prises au quotidien et pour lesquels nous pourrions améliorer la situation des personnes touchées par ces handicaps en apportant, par exemple, une modification à cette mesure législative?

Mme Wang : J'examinais la version récente plus vaste de la définition de « handicap » qui inclut les déficiences mentales, cognitives et intellectuelles, ainsi que les troubles d'apprentissage. Je pense que la définition couvre potentiellement des changements de l'état cognitif tels que la démence. La définition de « handicap » est en soi déjà aussi inclusive qu'elle peut l'être à l'heure actuelle.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup. Je vous suis très reconnaissante des remarques que vous faites.

Monsieur Folino, merci beaucoup d'être des nôtres. Vous avez très clairement fait savoir, sans équivoque, à quel point la reconnaissance de l'ASL et de la LSQ est importante pour la communauté des personnes sourdes. Je me demande s'il y a une section particulière dans la mesure législative où vous aimeriez que ce renvoi soit fait. Est-ce qu'on l'inclurait dans les principes fondamentaux? Est-ce qu'on l'insérerait au début de la loi? Y a-t-il une section dans la mesure législative où vous aimeriez qu'un renvoi à cette reconnaissance de base soit inclus?

[*Interprétation*]

M. Folino : Merci, sénatrice Seidman, de votre question. Durant mon exposé, j'ai proposé d'apporter un amendement à l'article 6 visant à ajouter que toute personne sourde doit avoir un accès exempt d'obstacles à une participation pleine et égale dans la société, et l'American Sign Language (ASL) et la langue des signes québécoise (LSQ) doivent être reconnues comme étant les langues des personnes qui sont sourdes au Canada. Nous estimons que cet ajout s'inscrit bien dans l'article 6.

That's our reasoning for proposing it in clause 6. However, if you have an idea of where it could be better placed, if that's not suitable, we are open to that discussion.

[*English*]

Senator Seidman: I think that's really helpful. I'm sorry, I clearly missed the clause 6 piece, because I was so taken with your very demonstrative suggestion for an amendment. You were absolutely crystal clear, and I appreciate that. I think clause 6 is the principles section, if I'm correct.

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Yes.

[*English*]

Senator Seidman: So I understand that you would want it in basic principles in this legislation.

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Yes, that's right.

[*English*]

Senator Seidman: Thank you very much.

The Chair: There is a question from the sponsor of the bill.

Senator Munson: Thank you very much for being here. It is compelling and important for us to pay attention to what you have told us, and I hope we do that in clause by clause tomorrow.

I have two questions. The short one is this: In the Deaf community, what is the percentage of our population in this country who would benefit from an enhanced bill?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Thank you, Senator Munson, for your question. We don't have exact recent data, but our estimation is that there are 370,000 culturally Deaf people in Canada. Our calculation comes from one tenth of the population. We also have hard-of-hearing individuals who sign and other community members who also use sign language. A rough estimate would be 3 million.

Once the ASL and LSQ are recognized, it will enable Statistics Canada to put proper questioning in place within the census so that we can get accurate data of people who are Deaf who use ASL and LSQ.

C'est notre raisonnement pour proposer cet ajout à l'article 6. Toutefois, si vous pensez qu'il devrait être intégré ailleurs, que notre proposition n'est pas appropriée, nous sommes disposés à en discuter.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Je pense que ce serait très utile. Je suis désolée, mais j'ai clairement raté ce que vous avez dit au sujet de l'article 6, car j'étais tellement captivée par votre proposition d'amendement. Vous avez été parfaitement clair, et je vous en remercie. Je pense que l'article 6 est la disposition sur les principes, si je ne m'abuse.

[*Interprétation*]

M. Folino : Oui.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Je crois comprendre que vous voulez que ce soit inclus dans les principes fondamentaux de cette mesure législative.

[*Interprétation*]

M. Folino : Oui, c'est exact.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup.

La présidente : Le parrain du projet de loi a une question.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup d'être des nôtres. Nous devons absolument réfléchir à ce que vous nous avez dit, et j'espère que nous le ferons demain dans le cadre de l'étude article par article.

J'ai deux questions. La question courte est la suivante : dans la communauté des personnes sourdes, quel pourcentage de la population bénéficierait d'un projet de loi amélioré?

[*Interprétation*]

M. Folino : Merci, sénateur Munson, de votre question. Nous n'avons pas les données récentes exactes, mais nous évaluons à 370 000 le nombre de personnes culturellement sourdes au Canada. Notre calcul a été effectué à partir d'un dixième de la population. Nous avons également des personnes malentendantes et d'autres membres de la collectivité qui utilisent le langage des signes. Nous évaluons sommairement le nombre à trois millions de personnes.

Lorsque l'ASL et la LSQ seront reconnues, Statistique Canada pourra ajouter les bonnes questions à poser dans le recensement pour que nous puissions connaître le nombre exact de personnes sourdes qui utilisent l'ASL et la LSQ.

[*English*]

Senator Munson: Thank you.

Jobs are very important to everyone, and what we've heard in the disability community, of course, is that the jobless rate is extremely high because there is systemic discrimination. "I'm not going to hire you. I'm just going to look the other way because I can find somebody else to do this job."

In this bill or any operations this bill covers, would this bill, with your recommendations, enhance the opportunity for people to seek full employment, either in the public service or associated with anything involved with the public service?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Again, thank you for your question. Absolutely. Currently, the unemployment rate for Deaf Canadians is almost 60 per cent. If this bill is passed, and we recognize ASL and LSQ, it will provide ample opportunity for employment.

Minister Qualtrough, the Minister of Public Services and Procurement and Accessibility, mentioned that there would be 5,000 new jobs made as a result of this bill passing. If you allow access to ASL and LSQ, it will allow them to work.

Another example would be at Service Canada. If they are going to get their passport renewed, they could get video-remote interpreting services — an app — log on to that app and get access to interpreters.

As well, if there are Deaf individuals working within Service Canada who are servicing the general public, and someone from the general public comes up to seek my services, they can also use VRI and access a video-remote interpreter. That removes those barriers and allows us that equality to work on par with other Canadian citizens.

This bill is definitely heading in the right direction and is the first step to full accessibility, whether accessing government services or being employed by the federal government. That will allow a benchmark to increase the job market for Deaf people.

[*English*]

Senator Munson: Thank you again. Just very briefly. The words "may" and "must" have been an argument that's been going on in our committee and whether the government "may"

[*Traduction*]

Le sénateur Munson : Merci.

Les emplois sont très importants pour tout le monde, et ce que nous avons entendu dans la communauté des personnes sourdes, bien entendu, c'est que le taux de chômage est extrêmement élevé car il y a de la discrimination systémique. Les employeurs se disent : « Je ne vais pas vous embaucher; je vais seulement détourner le regard car je peux trouver quelqu'un d'autre pour faire ce travail ».

Dans ce projet de loi ou dans toute activité qu'il couvre, avec vos recommandations, est-ce que cette mesure législative améliorerait les chances que ces personnes occupent des emplois à temps plein dans la fonction publique ou dans d'autres entités associées à la fonction publique?

[*Interprétation*]

M. Folino : Encore une fois, merci de votre question. Absolument. À l'heure actuelle, le taux de chômage chez les Canadiens sourds s'élève à presque 60 p. 100. Si ce projet de loi est adopté, et que nous reconnaissons l'ASL et la LSQ, cela créera de nombreuses possibilités d'emploi.

La ministre Qualtrough, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, a mentionné que 5 000 nouveaux emplois seraient créés à la suite de l'adoption du projet de loi. Si vous permettez l'accès à l'ASL et à la LSQ, les personnes sourdes pourront travailler.

Un autre exemple serait à Service Canada. Pour renouveler leur passeport, les membres de notre communauté obtiendraient des services d'interprétation vidéo à distance — une application —, car ils pourraient se brancher à cette application et avoir accès à des interprètes.

De plus, si des personnes sourdes travaillent à Service Canada et offrent des services au grand public et qu'un membre de la population s'adresse à l'employé sourd, il peut également utiliser les services d'interprétation vidéo à distance et avoir accès aux services d'un interprète. Ce faisant, nous éliminons les obstacles et nous avons les mêmes chances de travailler que n'importe quel autre citoyen canadien.

Ce projet de loi est certainement un pas dans la bonne direction et une première étape pour atteindre une accessibilité complète, que ce soit pour avoir accès à des services gouvernementaux ou être à l'emploi du gouvernement fédéral. Ce sera un jalon pour accroître les perspectives d'emploi pour les personnes sourdes.

[*Traduction*]

Le sénateur Munson : Je vous remercie de nouveau. Je ferai brièvement remarquer que les mots « peut » et « doit » font l'objet d'un débat au sein de notre comité, qui cherche à

do something or "must" do something. I'm intrigued by the announcement that you've made about the New Zealand Prime Minister and that there was a person providing interpretation.

I would guess, in your view, that even when we do our report and we have a news conference about this, our committee, or when the Prime Minister or whomever, a premier, announces disasters happening — for example, the floods here and around Ottawa, because it is such a compelling story — should the government or we be obliged to provide that kind of interpretation? Is there that guarantee in this bill?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Again, thank you for that question. It has to be "must." We want access. We want to know about disasters. For instance, the flood here, there are no public announcements with sign language interpreters. Individuals have no idea what's happening with the flood and could potentially be at risk.

If there are public announcements, they should be provided in our sign languages. It will enable us to prepare, protect our homes, apartments or wherever we are, and ensure the safety of our fellow citizens.

So yes, the answer is "must." We must have interpreters. We should be leaders on this front.

Mexico is already ahead of the game and providing interpreters for announcements. France, the U.K., Germany, Europe, Eastern Europe, Austria, Russia, they're already providing those kinds of services, and so we are behind the game. We must ensure equal access.

When there are any live announcements from the Prime Minister, we, as Deaf citizens, want access to that information in our first language, in American Sign Language or Langue des signes québécoise.

[*English*]

Senator Munson: Maybe we could call it American-Canadian Sign Language?

The Chair: You can propose that.

Senator Eaton: Just to continue on with Senator Munson.

What are the barriers? It seemed like such an obvious thing, and as you raised the New Zealand crisis two weeks ago, the terrible terrorist attack, you saw the Prime Minister of New Zealand and you saw a sign-language interpreter behind her the

déterminer si le gouvernement « peut » ou « doit » faire quelque chose. Je suis intrigué par ce que vous avez dit sur l'annonce faite par la première ministre de la Nouvelle-Zélande, qui était accompagnée d'une personne assurant le service d'interprétation.

À votre avis, devrait-on être obligé de fournir ce genre d'interprétation, même quand nous présentons notre rapport et donnons une conférence de presse à ce sujet, ou quand le premier ministre ou un premier ministre quelconque font une annonce sur une catastrophe, comme les inondations qui ont frappé la région d'Ottawa, étant donné qu'il s'agit de sujets cruciaux? Le projet de loi comprend-il cette garantie?

[*Interprétation*]

M. Folino : Ici encore, je vous remercie de cette question. Ce doit être une obligation, car nous voulons avoir accès et être informés au sujet des catastrophes. En ce qui concerne les inondations qui ont touché la région, par exemple, aucune annonce publique n'a été faite avec interprétation dans la langue des signes. Les gens n'ont aucune idée de ce qu'il se passe à ce sujet et pourraient ainsi être exposés à des risques.

Si on fait des annonces publiques, il faudrait fournir l'interprétation dans la langue des signes afin que nous puissions nous préparer, protéger nos maisons ou nos logements, et assurer la sécurité de nos concitoyens.

Oui, le projet de loi doit indiquer « doit ». Nous avons besoin d'interprètes. Notre pays devrait faire figure de chef de file à cet égard.

Le Mexique est déjà en avance et offre un service d'interprétation lors des annonces. La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Europe, l'Europe de l'Est, l'Autriche et la Russie offrent tous ce genre de services; nous accusons donc du retard. Nous devons assurer un accès égal.

Quand le premier ministre fait des annonces en direct, nous, à titre de citoyens sourds, voulons avoir accès à l'information dans notre langue première, en American Sign Language ou en langue des signes québécoise.

[*Traduction*]

Le sénateur Munson : Peut-être pourrait-on l'appeler American-Canadian Sign Language?

La présidente : Vous pouvez le proposer.

La sénatrice Eaton : J'aimerais donner suite aux questions du sénateur Munson.

Quels sont les obstacles? Le besoin semble évident. Vous avez dit que lors de la crise qui a ébranlé la Nouvelle-Zélande il y a deux semaines à la suite de la terrible attaque terroriste, vous avez vu la première ministre de ce pays, derrière laquelle

whole time. Is the barrier simply ignorance? Is it lack of money? Lack of federal-provincial coordination? What do you think it is?

If you were Minister Qualtrough, what country would you look to as an example so that a person going into a hospital emergency room, emergency announcements on the TV would have access? Who does it best? What are the barriers in this country to getting something set up?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Thank you for your question.

The barrier itself, with regards to provincial and federal funding, they don't realize or recognize it. For instance, they're unaware. They think that captioning is equal access, but that's not their first language. English and French is not their first language, American Sign Language and langue des signes québécoise is. So it's an attitudinal barrier. Why do we need to provide sign language interpreters? It's good enough to have captioning. But that is not good enough for our community. It's not our first language. If you want to make a connection to our community, you need to provide it in sign language.

In the past we had telephone, TTY, but that is very slow and cumbersome. For years, everyone said that was good enough. It took forever for us, as Canadians, to implement Canadian video relay service, which is real time. Now I can finally, by video, call my doctor, make an appointment, talk to my family, call work.

[*English*]

Senator Eaton: When you call your doctor —

[*Interpretation*]

Mr. Folino: So that's my access in my language.

[*English*]

Senator Eaton: When you call your doctor and you can do it on video, is there a person in the doctor's office to sign back to him?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: The interpreters are placed in call centres, and we use this service. There are over 30,000 calls every day, and we call through an interpreter across Canada, and I can make an appointment. So I'll reach them on their phone.

un interprète gestuel s'est tenu tout au long de l'annonce. Le problème vient-il de la simple ignorance, d'un manque d'argent ou d'une mauvaise coordination entre les gouvernements fédéral et provinciaux? Qu'en pensez-vous?

Si vous étiez la ministre Qualtrough, de quel pays vous inspireriez-vous pour assurer l'accès si une personne se présente à l'urgence ou s'il faut diffuser des annonces urgentes à la télévision? Quel pays est le meilleur? Qu'est-ce qui nous empêche d'instaurer un système au Canada?

[*Interprétation*]

M. Folino : Je vous remercie de me poser cette question.

Ce qui fait obstacle, au chapitre du financement provincial et fédéral, c'est qu'on n'est pas conscient du problème. C'est de l'ignorance. Les gens pensent que le sous-titrage permet un accès égal, mais ce service n'est pas offert dans la langue première des intéressés. Leur langue première n'est pas l'anglais ou le français, mais l'American Sign Language ou la langue des signes québécoise. C'est donc une question d'attitude. Pourquoi offrir les services d'interprètes gestuels? Le sous-titrage suffit. Cependant, cela ne suffit pas à notre communauté, car ce n'est pas notre langue première. Si vous voulez établir un lien avec notre communauté, vous devez utiliser la langue des signes.

Par le passé, nous utilisions l'appareil de télécommunication pour sourds, qui était toutefois très lent et encombrant. Pendant des années, tout le monde affirmait que ce n'était pas assez bon. Au Canada, il a fallu une éternité avant de mettre en place un service de relais vidéo en temps réel. Maintenant, je peux enfin, grâce à la vidéo, prendre rendez-vous avec mon médecin, parler à ma famille ou appeler à mon travail.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Quand vous appelez votre médecin...

[*Interprétation*]

M. Folino : J'ai ainsi accès dans ma langue première.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Quand vous appelez votre médecin grâce au service de relais par vidéo, est-ce que quelqu'un fait l'interprétation en langue des signes dans son cabinet?

[*Interprétation*]

M. Folino : Les interprètes se trouvent dans des centres d'appels. Nous utilisons ce service, qui relaie plus de 30 000 appels chaque jour. Je peux prendre rendez-vous par l'entremise d'un interprète quelque part au Canada. Je joins donc les gens par téléphone.

So the doctor or receptionist on the other line will pick up the phone, I'll be looking at my app on a computer screen, or a mobile device, and I will be signing and the interpreter will be interpreting for me in real time and then speaking to the receptionist. This is happening in my own native language. So it enables a better quality of life because we're recognizing ASL and LSQ sign languages. That will improve and advance the quality and lives of Deaf individuals, Deaf Canadians.

[*English*]

Senator Eaton: When you actually go to the doctor —

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Because originally, in the past, I would have to use this cumbersome typewriter and then call a relay operator and converse that way, which took a long time.

[*English*]

Senator Eaton: But when you actually go to the doctor, what happens?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: When I go to the doctor they bring in a live sign-language interpreter. I have to book that in advance. For instance, when I make my call through video relay service and I make an appointment four weeks in advance, let's say, for example, I will then request that they book a sign-language interpreter. They will make that arrangement, and they will be there and available on the day that I appear at my appointment. There will be an interpreter there.

[*English*]

Senator Eaton: Is my time up?

The Chair: It is. Thank you for your questions, and thank you, Mr. Folino, for your answers.

Senator Ravalia: Thank you both for your presentations.

My question relates to immigrant communities that have assimilated into Canada where, for example, the language of communication may not be ASL or LSQ. That's the first part of my question for Mr. Folino.

For you, Ms. Wang, do you have culturally sensitive programs with respect to disabilities for immigrant populations? Thank you.

[*Interpretation*]

Quand le médecin ou la réceptionniste décroche le combiné, j'utiliserai l'application sur un écran d'ordinateur ou un appareil mobile pour me brancher; l'interprète interprétera mon message en temps réel, puis parlera à la réceptionniste. La communication se fait dans ma langue première. Voilà qui offre une meilleure qualité de vie grâce à la reconnaissance de l'American Sign Language et de la langue des signes québécoise. Cela améliorera la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes atteints de surdité.

[*English*]

La sénatrice Eaton : Quand vous vous présentez chez le médecin...

[*Interprétation*]

M. Folino : Initialement, par le passé, je devais utiliser une machine à écrire encombrante, puis appeler un opérateur relais afin de tenir une conversation, ce qui prenait du temps.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Que se passe-t-il quand vous vous présentez en personne chez le médecin?

[*Interprétation*]

M. Folino : Quand je me rends chez le médecin, un interprète gestuel sera sur place. Je dois réserver ces services à l'avance. Par exemple, quand j'appelle par l'entremise du service de relais vidéo pour prendre un rendez-vous quatre semaines à l'avance, je demanderai qu'on réserve les services d'un interprète gestuel. Le service organisera le tout et l'interprète sera là le jour de mon rendez-vous. Il y aura un interprète sur place.

[*Traduction*]

La sénatrice Eaton : Mon temps de parole est-il écoulé?

La présidente : Oui. Merci de vos questions, et merci, monsieur Folino, de vos réponses.

Le sénateur Ravalia : Je vous remercie tous les deux de vos exposés.

Ma question concerne les communautés immigrantes qui se sont assimilées au Canada et pour qui la langue de communication pourrait ne pas être l'American Sign Language ou la langue des signes québécoise. C'est la première question que je veux poser à M. Folino.

Quant à vous, madame Wang, disposez-vous de programmes adaptés aux différences culturelles en ce qui concerne les handicaps chez les populations immigrantes? Merci.

[*Interprétation*]

Mr. Folino: Thank you for your question. We do have new immigrants, many Deaf Canadians, and there is that language barrier because that individual may know their own sign language which is not similar to our American Sign Language. There are over 300 sign languages in the world.

Our hope is when Bill C-81 recognizes our sign language, that will then further develop Deaf sign language interpreters and they will become the facilitator to support these new immigrants, because they will have a similar cultural understanding and connection with that individual.

For instance, at the airport, when new immigrants arrive, there are so many barriers because they can't write English. They have just newly arrived, and they don't know how to communicate. So this will enable the development of Deaf interpreters. So we could market that service at airports and enable any new immigrants who are Deaf to identify themselves and then they would get assistance from these Deaf interpreters.

For new immigrants, they have spoken interpreters readily available at the airport in Chinese, German, various spoken languages, and they're available there. At the airport they're sent right away to be able to communicate with new immigrants to communicate in their first language.

But when a Deaf person arrives, they don't have access to the same services and they don't have that kind of support. So if we want a barrier-free Canada, we encourage the development of Deaf interpreters, which then encourages employment for Deaf interpreters and that service can be provided at the airport. Thank you.

[*English*]

Senator Ravalia: Thank you very much, Mr. Folino.

The Chair: Ms. Wang, do you want to answer the second part of the question?

Ms. Wang: Yes. Thank you for the question.

Our cross-Canada network does a lot of research engaging a lot of different individuals, both older adults and caregivers in our projects, in our technology development and service, policy and practice development.

We have specific projects that engage Indigenous and French-speaking communities. It is inclusive of a lot of different communities in Canada. Specific to immigrant populations, I don't know of a project that is specifically looking at a subset of the population who are new immigrants, but a lot of our projects are inclusive of the population of seniors and caregivers and include them within the research program.

M. Folino : Je vous remercie de cette question. Il y a effectivement de nouveaux immigrants, un grand nombre de Canadiens sourds, pour qui la langue est un obstacle, car ils connaissent peut-être leur propre langue des signes, qui diffère de l'American Sign Language. Il existe plus de 300 langues des signes dans le monde.

Nous espérons que lorsque le projet de loi C-81 reconnaîtra notre langue des signes, cela favorisera l'essor du métier d'interprète utilisant la langue des signes pour les sourds. Ces interprètes deviendront des facilitateurs qui soutiendront ces nouveaux immigrants, car ils auront avec ces derniers un lien et une même compréhension culturelle.

Par exemple, quand les nouveaux immigrants arrivent à l'aéroport, les obstacles sont légion, car ils ne savent pas écrire en anglais. Ils viennent d'arriver et ne savent pas comment communiquer. Le projet de loi favorisera l'essor du métier d'interprète. Nous pourrions ainsi offrir le service à l'aéroport et permettre aux nouveaux immigrants sourds qui se présentent d'obtenir l'aide de ces interprètes.

Les nouveaux immigrants bénéficient des services d'interprètes qui parlent chinois, allemand ou diverses langues orales, qui sont disponibles sur place. À l'aéroport, ils sont immédiatement dépêchés pour aider les nouveaux immigrants à communiquer dans leur langue maternelle.

Quand une personne sourde arrive, toutefois, elle n'a pas accès aux mêmes services et au même genre de soutien. Ainsi, si nous voulons que le Canada soit exempt d'obstacles, nous encourageons la formation d'interprètes relais, ce qui favorisera l'emploi de ces interprètes pour que ce service puisse être offert à l'aéroport. Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Ravalia : Merci beaucoup, monsieur Folino.

La présidente : Madame Wang, souhaitez-vous répondre à la seconde question?

Mme Wang : Oui. Merci de me poser cette question.

Notre réseau pancanadien effectue moult recherches auxquelles participent de nombreuses personnes, qu'il s'agisse d'aînés ou de fournisseurs de soins dans le cadre de nos projets, de nos services de développement de technologie, et de notre élaboration de politiques et de pratiques.

Certains projets font participer les communautés autochtones et francophones, et incluent tout un éventail de communautés du pays. Je ne connais pas de projet qui s'adresse expressément à un sous-ensemble de la population constitué de nouveaux immigrants, mais un grand nombre de nos projets incluent des aînés et des fournisseurs de soins afin de les faire participer au programme de recherche.

Senator Ravalia: Thank you.

Senator Oh: Thank you, witnesses. I'm going to go back to the airlines, which was touched on by Mr. Folino earlier. I've been travelling here back and forth all the time. I have not seen much sign language assistance at our airports. Airline travel is so critical. It is dangerous and, for safety reasons, sign language is important to protect this particular group of citizens. Can you comment on this? What can this bill do for airline travel and public transport?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Thank you for your question, Senator Oh. You are correct. It is important to have sign language at the various airports for safety. There is one airline company that has provided a video with captions, but it should also be in sign language. Take me, for example. I'm sitting in an airport and I can't hear. I can't hear an announcement that a flight or a gate has changed, or I need to move, or there has been a delay. There is no mechanism to alert me that there has been a change or there is an emergency. We do have the technology to have an alert system on my phone, or to alert me to let me know that there has been a change. It needs to be in text and displayed, as well as in sign language. There was one international airport that I went to where they had sign language at the airport.

I feel that passing Bill C-81 and recognizing ASL and LSQ will create a barrier-free Canada and will provide accessibility at the airport. When I go to the customer service desk or when I give my passport to the flight attendant before I get on a plane, we could also have various iPads and use access VRI technology and access an interpreter live. Then I can communicate efficiently with customer service or with the flight attendant in my own language.

Again, I emphasize that CRPD says that written language and spoken languages are equal to sign languages and that will promote equality of life in Canada.

[*English*]

Senator Oh: Certainly, you use your phone more than I do on my flights.

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Yes.

[*English*]

Le sénateur Ravalia : Merci.

Le sénateur Oh : Je remercie nos témoins. Je vais revenir à la question des transporteurs aériens effleurée plus tôt par M. Folino. À titre de grand voyageur, je n'ai pas vu beaucoup d'aide en langue des signes dans nos aéroports. Or, les voyages aériens sont essentiels. Pour des raisons de sécurité, la langue des signes est importante pour protéger ce groupe particulier de citoyens dans ce mode de transport dangereux. Pouvez-vous traiter de la question? Que peut faire ce projet de loi sur les plans des voyages aériens et des transports publics?

[*Interprétation*]

M. Folino : Je vous remercie de cette question, sénateur Oh. Vous avez raison : il importe d'offrir des services en langue des signes dans les aéroports pour des raisons de sécurité. Une compagnie aérienne diffuse une vidéo sous-titrée, mais elle devrait également transmettre le message avec la langue des signes. Prenez moi, par exemple. Je suis assis à l'aéroport et je ne peux pas entendre. Je n'entendrai pas l'annonce d'un changement de vol ou de porte d'embarquement. Je ne sais pas si je dois me déplacer ou s'il y a un retard. Il n'existe aucun mécanisme pour m'avertir d'un changement ou d'une urgence. Pourtant, la technologie nous permet d'avoir un système qui envoie des alertes sur mon téléphone ou de m'aviser s'il y a un changement. Le message doit être transmis par l'entremise de texte et de la langue des signes. Dans un aéroport international où je suis passé, on communiquait par la langue des signes.

J'ai l'impression que l'adoption du projet de loi C-81 et la reconnaissance de l'American Sign Language et de la langue des signes québécoise permettra de créer un Canada exempt d'obstacles et assurera l'accessibilité dans les aéroports. Quand on se présente au comptoir du service à la clientèle ou quand on montre son passeport à l'agent de bord avant de monter dans l'avion, on pourrait utiliser divers iPad et technologies d'interprétation vidéo à distance afin d'avoir accès à un interprète en direct. Je pourrais ainsi communiquer efficacement avec le service à la clientèle ou l'agent de bord dans ma propre langue.

Je souligne, une fois de plus, que la Convention relative aux droits des personnes handicapées indique que la langue écrite et la langue orale sont sur un pied d'égalité avec les langues des signes. Voilà qui favorisera l'égalité au Canada.

[*Traduction*]

Le sénateur Oh : Vous utilisez certainement votre téléphone plus que moi au cours des vols.

[*Interprétation*]

M. Folino : Oui.

[*Traduction*]

Senator Oh: Ms. Wang, do you have any comments?

Ms. Wang: Thank you. I think there are a lot of opportunities to enhance the accessibility for travelling seniors. I know there are mechanisms in place right now to provide assistive mobility. All of the assistance related to moving from one gate to another are in place.

Often what happens, though, I think from the service side, having a greater acknowledgment of people's diversity in abilities would be very useful in terms of being able to train people who are working in transport to be more aware and sensitive to variations in abilities. For seniors, for example, it could be that somebody has some delayed response time to different things or have changes in their cognition and things that are moving very quickly. Having added training for the service staff would be useful in being able to accommodate different needs so that communication is clearer.

In terms of technology, we are relying on technology more and more in transport and not everybody is as familiar with technology. If things are reliant on an app to be able to transmit the message for changes in flight times and things like that, that's one positive way of being able to transmit information. However, if you don't have the familiarity or don't own the devices, that could be a detriment in getting to the right place at the right time.

The Chair: Thank you very much.

Senator M. Deacon: Thank you, Mr. Folino and Ms. Wang, for being here today. It is no secret we are working through a very important bill and getting closer and closer to narrowing in on those pieces that could bring even more strength, teeth and perspective to it. I am glad you are here today.

One of the areas we continue to think about are the timelines in this bill in its present state. I would like to hear from both of you what you think. There are those who might think that having a date established and set doesn't make it strong enough, or it might cause things to be delayed — different reasons for different conversations. I would like to hear what your thoughts are and the advantages, perhaps, of having timelines in this document that we don't see now.

Ms. Wang: I think timelines are very useful for accountability, and incorporating them would be beneficial. I recognize Minister Qualtrough's comments about being flexible with advances in technologies, but that if there is a timeline imposed people may delay in terms of reaching those timelines. I think staging them appropriately and realistically would be a good approach.

Senator M. Deacon: Thank you.

Le sénateur Oh : Madame Wang, voulez-vous intervenir?

Mme Wang : Merci. Je pense qu'il existe bien des occasions d'améliorer l'accessibilité pour les voyageurs âgés. Je sais que des mécanismes sont actuellement en place pour fournir un service d'aide à la mobilité. Toute l'aide nécessaire pour se déplacer d'une porte d'embarquement à l'autre est en place.

Je pense toutefois que sur le plan du service, il serait souvent utile d'être plus conscient de la diversité des gens sur le plan de la capacité afin de former les employés qui travaillent dans le secteur des transports pour qu'ils soient sensibilisés à la question. Par exemple, un aîné pourrait réagir lentement à diverses choses ou subir des changements cognitifs, alors que les choses vont très vite. Il serait utile d'offrir plus de formation aux employés de service pour qu'ils puissent s'adapter aux divers besoins afin que la communication soit plus claire.

Nous dépendons de plus en plus de la technologie dans les transports, mais ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise avec elle. L'utilisation d'une application pour transmettre un message annonçant le changement d'une heure de départ ou autre chose permet de communiquer efficacement l'information. Cependant, si on ne connaît pas bien la technologie ou si on n'a pas les appareils nécessaires, cela pourrait nous empêcher d'être au bon endroit au bon moment.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie, monsieur Folino et madame Wang, de témoigner aujourd'hui. Ce n'est pas un secret que nous travaillons à un projet de loi très important et que nous approchons du moment où nous porterons notre attention sur les éléments qui pourraient lui conférer encore plus de force, de mordant et de perspective. Je suis heureuse que vous soyez ici aujourd'hui.

Nous continuons notamment de nous intéresser aux délais dans la version actuelle du projet de loi. J'aimerais savoir ce que vous en pensez tous les deux. Certains considèrent que le fait d'établir une date ne le rendrait pas suffisamment fort ou pourrait retarder les choses, pour différentes raisons dans différentes conversations. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Quels avantages y aurait-il à fixer des délais dans ce document qui n'en contient actuellement pas?

Mme Wang : Je pense que les délais s'avèrent fort utiles sur le plan de la reddition de comptes et qu'il serait avantageux d'en établir. J'abonde dans le même sens que la ministre Qualtrough, qui a indiqué qu'il faut être souples au chapitre de l'évolution des technologies, mais que si on impose une échéance, cela pourrait retarder les choses, le temps que les gens se rendent jusqu'aux dates établies. Je pense qu'il convient de fixer des délais appropriés et réalistes.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Thank you for your question. I agree that timelines are very important to put in the bill. It creates accountability to ensure that everyone is following along. My concern is if there is no timeline, they may wait 25, 30 or 40 years to ensure that they've met their accessibility needs, and that's only going to increase down the road. We need to encourage timely timelines, and have some flexibility within those timelines, but to ensure that they have accountability to meet the demands of the bill. Take Ontario, for example. We have to wait 25 years for it to be fully implemented and barrier-free, and 25 years is too long. That's my concern.

Right now the bill doesn't address timelines. My concern is that it will fall to something similar to what has happened in Ontario. So when you are doing your clause by clause, I would encourage you to add timelines. Up to five years, at least to implement the initial regulations so that we can follow through to the second stage.

When we set up those timelines and then those regulations, if they have no timelines to ensure that the first set of regulations is out — if that's omitted from the bill, then I feel that we may not follow through. That's my concern.

[*English*]

Senator M. Deacon: Thank you.

I think you said it, Mr. Folino. The clause by clause, you talked about up to five years. How strong do you think that timeline language should be?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: I don't want it to be too flexible. I want it to be strict. In the interim, we need to have that system in place. If that's not there, then it is far too loose and flexible, and I don't want that. I want some structure to ensure that we meet our obligations.

[*English*]

Senator Poirier: Thank you both for being here. My first question is for Mr. Folino. It is a follow-up to Senator Eaton. You mentioned that when you go to the doctor you call a bunch of different access centres, they set up the appointment for you in advance, and when you get to the doctor there is somebody there who can provide sign-language interpretation so that you will be able to speak to your doctor.

Being from a small community in rural New Brunswick, I was just wondering what the services are in those kinds of areas as compared to urban Canada. Do you know if services are available throughout Canada? I'm just wondering, in certain

[*Interprétation*]

M. Folino : Je vous remercie de la question. Je conviens qu'il est très important de prévoir des délais dans le projet de loi, car cela oblige les gens à rendre des comptes et on s'assure ainsi que tout le monde suit. Je crains qu'en l'absence de délais, les gens mettent 25, 30 ou 40 ans à combler les besoins en matière d'accessibilité, besoins qui iront croissant au fil du temps. Il faut encourager l'adoption de délais adéquats tout en étant souples, afin que les gens aient des comptes à rendre sur la satisfaction des exigences du projet de loi. En Ontario, par exemple, il faut attendre 25 ans pour que les mesures soient entièrement mises en œuvre et que la province soit exempte d'obstacles. C'est trop long. Voilà ce qui me préoccupe.

À l'heure actuelle, le projet de loi ne prévoit aucun délai. Je crains que cela aura le même effet qu'en Ontario. Quand vous effectuerez l'étude article par article, je vous encouragerais à ajouter des délais. Fixez une échéance allant jusqu'à cinq ans, pour la mise en œuvre des règlements initiaux du moins, pour que nous puissions assurer le suivi à la deuxième étape.

Il faut établir des échéances concernant les règlements, car si le projet de loi ne contient aucun délai pour l'adoption du premier groupe de règlements, je pense qu'il n'y aura pas de suite à l'affaire. Voilà qui me préoccupe.

[*Traduction*]

La sénatrice M. Deacon : Merci.

Monsieur Folino, je pense que vous avez indiqué qu'il faudrait ajouter un délai de cinq ans lors de l'étude article par article. À quel point la mesure devrait-elle être ferme?

[*Interprétation*]

M. Folino : Je ne veux pas qu'elle soit trop souple. Elle doit être stricte. Entre-temps, il faut qu'un système soit en place, à défaut de quoi l'encadrement sera bien trop souple. Je ne veux pas que ce soit le cas. Je veux une structure pour que les gens honorent leurs obligations.

[*Traduction*]

La sénatrice Poirier : Je vous remercie tous les deux de témoigner. Ma première question s'adresse à M. Folino et fait suite à celle de la sénatrice Eaton. Vous avez indiqué que quand vous allez chez le médecin, vous appelez divers centres d'accès, qui prennent un rendez-vous pour vous à l'avance, et que quand vous vous présentez au cabinet, il y a quelqu'un qui peut fournir le service d'interprétation en langue des signes pour que vous puissiez échanger avec votre médecin.

Comme je viens d'une petite collectivité rurale du Nouveau-Brunswick, je me demande quels services sont offerts dans les régions rurales comparativement à ceux disponibles dans les régions urbaines du Canada. Savez-vous si ces services sont

areas, how accessible would it be for a doctor to have somebody come in and provide that service. Are you aware of the percentage, if it is available, for services across Canada equally?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Thank you for your question. We have a national association, the Canadian Association of Sign Language Interpreters, CASLI. They have roughly 800 to 900 members, professional sign-language interpreters, who serve the ASL community. For the French LSQ community, there are roughly 200 interpreters who are under the Association québécoise des interprètes en langues des signes, AQILS. They are both professional associations. So there are 800 ASL English and 200 LSQ French, which is approximately 1,000 interpreters in Canada.

Yes, I recognize that's a small number. When this bill is passed, the support will be in place to grow that capacity and support programs to produce more sign-language interpreters. That will then provide more opportunities of employment for interpreters in the Deaf community in order to facilitate communication.

To answer your question about rural areas, there are definitely challenges for in-person interpreting, depending on where they are located, but they could access video-remote interpreting. They could connect via video to an interpreter at those appointments. At the same time, it is undeniably true that we need more sign-language interpreters, and we need to grow that capacity. Recognizing ASL and LSQ will help with a barrier-free Canada.

[*English*]

Senator Poirier: On a different subject — and the question is for both of you. The legislation proposes that there be four different bodies responsible for dealing with complaints related to accessibility. From what we've heard, advocacy groups and accessibility experts have expressed some concerns regarding this and how it might lead to some confusion.

Do you have any concerns about the proposed complaints framework in the bill? If so, why?

The Chair: Who wants to answer that question?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Yes. We have similar concerns. Along with the disabled community, the Deaf community is also concerned about where they would lodge their complaints. If there are four entities, it can become confusing where to lodge a complaint.

offerts partout au pays? Je me demande simplement dans quelle mesure il serait possible pour un médecin de faire venir quelqu'un pour offrir ces services dans certaines régions. Connaissez-vous le pourcentage pour l'offre de services au Canada, si un tel chiffre existe?

[*Interprétation*]

M. Folino : Je vous remercie de cette question. Il existe une association nationale du nom de Canadian Association of Sign Language Interpreters, ou CASLI, dont les quelque 800 à 900 membres, qui sont des interprètes gestuels professionnels, servent les utilisateurs de l'American Sign Language. Quant aux personnes utilisant la langue des signes québécoise, elles peuvent recevoir les services d'environ 200 interprètes membres de l'Association québécoise des interprètes en langues des signes, ou AQILS. Il s'agit de deux associations professionnelles. Il existe donc 800 interprètes de langue anglaise et 200 interprètes de langue française, soit environ 1 000 interprètes au Canada.

Oui, j'admets que c'est peu. Quand le projet de loi aura été adopté, le soutien sera en place pour faire augmenter la capacité et aider les programmes à former plus d'interprètes gestuels. Il y aura ainsi plus d'occasions d'emploi pour les interprètes servant les personnes sourdes afin de faciliter la communication.

Pour répondre à votre question sur les régions rurales, l'interprétation sur place présente certainement un défi selon l'endroit dont il est question, mais les gens pourraient recourir à l'interprétation à distance en communiquant avec un interprète par l'entremise de la technologie vidéo lors des rendez-vous. Il est toutefois indéniable qu'il faut plus d'interprètes gestuels et qu'il faut augmenter la capacité. La reconnaissance de l'American Sign Language et de la langue des signes québécoise contribuera à faire du Canada un pays exempt d'obstacles.

[*Traduction*]

La sénatrice Poirier : J'aborderai un sujet différent et poserai une question qui s'adresse à vous deux. Le projet de loi propose que quatre organes distincts soient responsables du traitement des plaintes relatives à l'accessibilité. D'après ce que nous avons entendu, les groupes de défense des droits de la personne et les experts en matière d'accessibilité s'inquiètent à ce sujet, considérant que cela pourrait semer la confusion.

Le cadre de plaintes proposé dans le projet de loi vous préoccupe-t-il?

La présidente : Qui veut répondre à cette question?

[*Interprétation*]

M. Folino : Je vais y répondre. Nous partageons ces préoccupations. À l'instar des personnes handicapées, les personnes sourdes s'interrogent à propos de l'endroit où elles déposeraient leurs plaintes. S'il y a quatre entités, le dépôt d'une

There needs to be one door where they can facilitate where those complaints go. That will be more efficient and solve the problem, instead of putting the onus on us to go to the various bodies and then being told that we've lodged our complaint in the wrong place. That just prolongs the process, and it may take two, three or four years to resolve. That's our concern.

So we would like one standard, one door through which to lodge our complaint.

For instance, the chief accessibility commissioner could receive those complaints and then triage them. That would help. A streamlined complaints process would lessen the anxiety for the disabled and Deaf community.

[*English*]

Ms. Wang: I absolutely agree. Having a very streamlined process will be very useful.

From all the research we have done related to accessing services for assistive technologies and rehab services, having multiple channels where people access services becomes very complicated. People are indicating that they have to repeat their stories multiple times to multiple people. In many cases it is an assault to their dignity, because they have to keep repeating the same thing to different people who, at every stage of their discussion, may or may not fully understand what their concerns are.

Having one access point where it is triaged in the background or where their complaint is put through to the right channel is definitely something that can improve the lives of people with disabilities.

Senator Omidvar: Thank you both for being with us. My first question is for Ms. Wang, and then I would like to hear from Mr. Folino, as well.

Ms. Wang, you talked about multiple forms of discrimination that individuals face as they grow older. Could you reflect on the complexity of intersectionality? You are aging, growing older, possibly facing multiple forms of disability, but you are also impacted by your race, ethnicity, sexual orientation, et cetera. Can you tell us a little bit more about what you have observed in your research?

Ms. Wang: For a lot of the research participants with whom I've been involved, and from other projects within AGE-WELL, ageism comes up a lot related to how people do not necessarily understand individuals who have Alzheimer's disease or cognitive impairment, and people who have multiple forms of physical concerns in addition to cognitive changes. There is a lot of stigma associated with a lot of age-related types of conditions.

plainte peut devenir mêlant. Il faut qu'il y ait un guichet unique afin de faciliter le processus. Ce sera plus efficace et résoudra le problème au lieu de nous obliger à nous adresser à divers organes, pour nous faire dire ensuite que nous avons déposé notre plainte au mauvais endroit. Cela ne ferait que rallonger le processus, qui pourrait prendre deux, trois ou quatre ans avant de connaître son dénouement. Voilà ce qui nous préoccupe.

Nous voudrions qu'il existe une norme, un guichet où déposer nos plaintes.

Par exemple, le commissaire principal à l'accessibilité pourrait recevoir les plaintes et les trier. Cela aiderait. Le fait que le processus de plaintes soit simplifié réduirait l'anxiété chez les personnes handicapées et sourdes.

[*Traduction*]

Mme Wang : Je suis tout à fait d'accord avec lui. Il sera très utile de bénéficier d'un processus simplifié.

Toutes les recherches que nous avons effectuées sur l'accès aux services en ce qui concerne les technologies d'assistance et les services de réadaptation montrent que l'existence de plusieurs guichets pour accéder aux services complique énormément les choses. Les gens déplorent qu'ils doivent répéter leur histoire à maintes reprises. Cela porte un coup à leur dignité dans bien des cas, car ils doivent répéter leur histoire à différentes personnes qui, à chaque étape de la discussion, pourraient ne pas toujours comprendre parfaitement la nature de leurs problèmes.

La présence d'un point d'accès unique où les plaintes seraient triées ou acheminées vers l'autorité compétente améliorerait certainement la vie des personnes handicapées.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie tous les deux de témoigner. Ma première question s'adresse à Mme Wang. J'aimerais ensuite entendre M. Folino également.

Madame Wang, vous avez parlé des diverses formes de discrimination auxquelles les personnes sont confrontées au fil du vieillissement. Pourriez-vous traiter de la complexité de l'intersectionnalité? Quand on vieillit, on peut développer de nombreux handicaps, mais la race, l'ethnicité, l'orientation sexuelle et d'autres facteurs ont également une incidence. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce que vous avez observé dans vos recherches?

Mme Wang : Pour nombre de personnes ayant participé à mes recherches ou à d'autres projets faisant partie d'AGE-WELL, l'âgisme est souvent attribuable au fait que les gens ne comprennent pas nécessairement les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles cognitifs, auxquels s'ajoutent de multiples formes de problèmes physiques. Les maladies associées à l'âge font l'objet de nombreux préjugés.

Being an older person, individuals have reported that they are not treated in the same way as young, productive people in the community. If they are retired, they may often experience some form of discrimination that is related to not being a "productive member of society." That in itself is wrong.

Compounded with that, if somebody is experiencing changes within themselves in terms of cognitive impairments, there are a lot of different things such as navigating the environment or services which become much more complicated. That's on top of issues related to changes in their vision or hearing, which makes it more difficult to navigate different services in the community.

That's potentially compounded with issues related to a lot of loss in their social supports. If it is somebody who is of a lower socioeconomic status in terms of the work they were doing or education, sometimes that is in addition to the other forms of discrimination that they experience.

Senator Omidvar: Mr. Folino, I'm sure members of your community and the Canadian Hard of Hearing Association, experience an intersection with their disability in different ways. There is nothing in the bill about intersectioniality. Do you believe that we should embed the language of intersectionality into the principles of the bill to ensure that legislators are looking at multiple factors and multiple features of discrimination?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: The short answer is, yes, absolutely. The Deaf community has different intersectionalities: deaf plus, people of colour, LGBT, deaf plus disabilities, deaf plus blind. There are many within our community and intersectionalities. I feel strongly about this, and I would support that mention in the principles of the bill. CCD's presentation, Council of Canadian with Disabilities, mentioned intersectionality. We support that as the Canadian Association of the Deaf.

[*English*]

Senator Forest-Niesing: I will start with you, Ms. Wang. I hosted very impressive individuals in my office who were involved in research and work at the Canadian Frailty Network. They were bringing to light some insightful elements: although frailty may not fall categorically within the definition of disability, it should be included.

Is it your feeling that the definition of disability as contained in the bill, as it is proposed, is broad enough to capture the consequences of frailty?

Ms. Wang: I think it does, yes.

Les personnes âgées indiquent qu'elles ne sont pas traitées comme les personnes jeunes et productives de la communauté. Si elles sont à la retraite, elles peuvent souvent être victimes d'une certaine forme de discrimination parce qu'elles ne sont pas considérées comme des « membres productifs de la société », ce qui est, en soi, erroné.

Le problème est aggravé si une personne est atteinte de troubles cognitifs, qui font en sorte qu'il lui est bien plus compliqué de se démêler dans l'environnement ou entre les services. À cela s'ajoutent les problèmes relatifs aux changements visuels et auditifs, qui compliquent l'accès aux divers services offerts dans la collectivité.

La perte d'une part importante des soutiens sociaux pourrait compliquer encore davantage la situation. Si une personne a un statut socioéconomique peu élevé en raison de son travail ou de son éducation, elle pourrait être exposée à d'autres formes de discrimination.

La sénatrice Omidvar : Monsieur Folino, je suis sûre que les membres de votre communauté et de l'Association des malentendants canadiens présentent diverses intersections de handicaps. Or, rien dans le projet de loi ne porte sur l'intersectionnalité. Pensez-vous que nous devrions inclure l'intersectionnalité dans les principes du projet de loi pour que les législateurs tiennent compte d'une multitude de facteurs et de caractéristiques pouvant entraîner la discrimination?

[*Interprétation*]

M. Folino : La réponse brève est oui, certainement. Les personnes sourdes présentent diverses intersectionnalités : outre leur surdité, elles peuvent être des personnes de couleur, faire partie de la communauté LGBT, avoir des handicaps ou être aveugles. Les intersectionnalités sont légion au sein de notre communauté. La question me tient à cœur, et j'appuierais l'inclusion de l'intersectionnalité dans les principes du projet de loi. Dans sa présentation, le Conseil des Canadiens avec déficiences parle de l'intersectionnalité et l'Association des sourds du Canada appuie sa position.

[*Traduction*]

La sénatrice Forest-Niesing : Je commencerai par vous, madame Wang. J'ai reçu dans mon bureau des personnes très impressionnantes qui réalisent des recherches et des travaux au sein du Réseau canadien des soins aux personnes fragilisées. Elles ont mis en lumière certains éléments révélateurs, faisant remarquer que même si la fragilité n'entre peut-être pas dans la catégorie des handicaps, elle devrait y être incluse.

Jugez-vous que la définition de handicap que contient le projet de loi dans sa forme actuelle est assez vaste pour englober les conséquences de la fragilité?

Mme Wang : Je pense que oui.

Senator Forest-Niesing: Thank you.

Mr. Folino, thank you for your testimony. We all heard a bit of a gasp when you said there were 300 sign languages around the world. That causes us to be very concerned about ensuring that, if we are talking about the possibility of including ASL and LSQ as the languages that Canadians use, we're obviously overlooking other sign languages that Canadians may use.

Although I can't imagine that we could reasonably expect that everyone should and could be accommodated in Canada in sign language of their native language, I wonder how you feel about adding to ASL and LSQ the Canadian Indigenous sign language?

[*Interpretation*]

Mr. Folino: Thank you. Yes, I feel that's important. I do not want to represent or speak for the Indigenous community. I recognize myself as a White individual, and I support the recognition of Indigenous sign languages as the first settlers of our country. Bill C-91, An Act respecting Indigenous Languages is at third reading at the House of Commons right now, and we support the passage of that act. Within Bill C-81 or, as Minister Qualtrough mentioned, there is the possibility of future pieces of legislation with recognition of Indigenous sign languages in the disabled community. The Indigenous community mentioned that there may be another bill, the Indigenous disabilities act. That is another place where Indigenous sign languages could be recognized. My point is that it should be recognized either in Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages, in Bill C-81 or in its own Indigenous languages act.

[*English*]

Senator Kutcher: Thank you so much. You both spoke about the value of innovative technologies as an important tool to help overcome barriers. Do you know if there are any specific federal programs, initiatives or funding to focus on specifically developing those kinds of technologies?

Ms. Wang: Certainly the AGE-WELL network is developing these kinds of technologies. Maybe I can ask for some clarification in terms of your question.

Senator Kutcher: In a wider sense, for example there are funding agencies in Canada that specifically fund research into certain areas. Are there some that would look specifically at various technologies for the Deaf or for other groups?

La sénatrice Forest-Niesing : Merci.

Monsieur Folino, je vous remercie de témoigner. Nous avons tous entendu quelques exclamations étouffées quand vous avez indiqué qu'il existe 300 langues des signes dans le monde. Voilà qui nous préoccupe beaucoup, car si nous envisageons d'inclure l'American Sign Language et la langue des signes québécoise dans les langues utilisées par la population canadienne, nous faisons manifestement fi des autres langues des signes que des Canadiens pourraient utiliser.

Même si je ne peux pas imaginer que nous puissions raisonnablement nous attendre à ce que tout le monde doive ou puisse obtenir des services dans sa propre langue des signes, je me demande ce que vous pensez de l'inclusion de la langue des signes autochtone.

[*Interprétation*]

M. Folino : Merci. Oui, je pense que c'est important. Je ne veux pas représenter la communauté autochtone ou parler en son nom. Je me considère comme une personne blanche, mais j'appuie l'inclusion des langues des signes autochtones, car les Autochtones sont les premiers habitants de notre pays. Le projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, est rendu à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes, et nous en appuyons l'adoption. En vertu du projet de loi C-81, ou comme la ministre Qualtrough l'a indiqué, il sera possible, dans l'avenir, d'élaborer des mesures législatives afin de reconnaître les langues des signes autochtones pour les personnes handicapées. La communauté autochtone a indiqué qu'il pourrait y avoir un autre projet de loi qui porterait le titre de loi sur les handicaps chez les Autochtones. Voilà une autre mesure législative où les langues des signes autochtones pourraient être reconnues. Je considère que ces langues devraient être reconnues dans le projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, dans le projet de loi C-81, ou dans leur propre loi sur les langues autochtones.

[*Traduction*]

Le sénateur Kutcher : Merci infiniment. Vous avez tous les deux parlé de la valeur des technologies novatrices comme outil important pouvant aider à surmonter les obstacles. Savez-vous s'il existe des programmes, des initiatives ou des fonds fédéraux destinés particulièrement à la conception de ces types de technologies?

Mme Wang : Le réseau AGE-WELL développe ces types de technologies. J'aimerais peut-être que vous expliquiez un peu votre question.

Le sénateur Kutcher : Au sens plus large, par exemple, il y a des organismes de financement au Canada qui financent en particulier la recherche dans certains domaines. Est-ce qu'il y en a qui se pencheraient sur diverses technologies pour les personnes sourdes ou pour d'autres groupes?

Ms. Wang: NSERC provides funding, but it is an open program in terms of the projects that are being proposed so the funding is not certain. It is similar with CIHR. Funding is not certain, but they do fund research that's related to assistive technologies. I may have to get back to you on that.

I think there is a federal collaborative that is mostly industry driven that supports assistive technologies. I think it's in the Ministry of Research and Innovation, but I can't be sure about that. I can find out.

The Chair: Thank you very much.

[*Interpretation*]

Mr. Folino: The future technology for the Deaf community is video-remote interpreting, VRI. It's already developed. We need to put funds behind that to grow that technology, but it is not the only technology. We can create Deaf economic systems with technological innovation. For example, production of ASL and LSQ videos. They could contract with the federal government to provide that service.

The United Kingdom has a specific program under BBC News. They have specific programming, one or two evenings a week, specifically for the Deaf community. It is Deaf programming, Deaf videos, culture, news, lives of Deaf individuals. It is a dedicated channel. It is broadcast all through Europe, Asia, the United States, Mexico and South America. We don't have that here in Canada yet. We hope, with this bill and with the recognition of ASL and LSQ, that there will be resources and funds to support this community and enable the development of that type of technology. Thank you.

[*English*]

The Chair: Thank you, colleagues, for your excellent questions. Thank you very much to our witnesses. You've been very helpful in our study of study of Bill C-81.

[*Translation*]

Honourable senators, we are continuing our consideration of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada. Some witnesses are joining us by video conference and some are here in the room.

Mme Wang : Il y a du financement qui vient du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le CRSNG, mais c'est un programme ouvert en ce qui concerne les projets qui sont proposés, ce qui fait que le financement n'est pas assuré. Il est semblable à ce que proposent les Instituts de recherche en santé du Canada, les IRSC. Le financement n'est pas assuré, mais ils financent effectivement des recherches liées aux technologies d'assistance. Je devrai peut-être vous transmettre l'information ultérieurement.

Je crois qu'il y a du soutien pour les technologies d'assistance en collaboration avec le gouvernement fédéral, mais que c'est surtout mené par l'industrie. Je crois que c'est le ministère de la Recherche et de l'Innovation, mais je n'en suis pas sûre. Je peux trouver la réponse.

La présidente : Merci beaucoup.

[*Interprétation*]

M. Folino : La technologie de l'avenir pour les personnes sourdes est l'interprétation vidéo à distance ou IVD. C'est déjà conçu. Il s'agit maintenant de financer la croissance de cette technologie, mais ce n'est pas la seule technologie. Nous pouvons créer des systèmes économiques pour les sourds grâce à l'innovation technologique. Par exemple, il y a la production de vidéos en ASL et en LSQ. Ils pourraient obtenir des contrats du gouvernement fédéral pour fournir ce service.

Le Royaume-Uni a un programme spécifique avec BBC News. Ils ont des programmes particuliers, un ou deux soirs par semaine, qui s'adressent aux personnes sourdes. Ce sont des émissions pour les sourds, des vidéos pour les sourds, des émissions culturelles, des nouvelles, des histoires de personnes sourdes. C'est un canal qui est destiné à cela. C'est diffusé partout en Europe, en Asie, aux États-Unis, au Mexique et en Amérique du Sud. Nous n'avons pas encore cela au Canada. Nous espérons avec ce projet de loi et la reconnaissance de l'ASL et de la LSQ qu'il y aura des ressources et des fonds à l'appui de cette communauté et que cela permettra le développement de ce type de technologie. Merci.

[*Traduction*]

La présidente : Je remercie mes collègues de leurs excellentes questions. Merci infiniment à nos témoins. Vos témoignages nous sont d'une très grande utilité pour notre étude du projet de loi C-81.

[*Français*]

Honorables sénateurs, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles. Nous avons des témoins par vidéoconférence et nous en avons ici dans la salle.

[*English*]

By video conference we have, as an individual, David Onley, Former Lieutenant Governor of Ontario; and from Barrier Free Canada, Donna Jodhan, President. Thank you for being here. We also have with us Mr. Christopher T. Sutton, National Executive Director of the Canadian Hard of Hearing Association; and Ms. Seema Lamba, Acting Coordinator, Programs Section, from the Public Service Alliance of Canada.

As you can see, our last panel of witnesses before we proceed to clause-by-clause consideration of this bill tomorrow is a full one. I will ask for your cooperation in being precise in your questions. Let's try to keep it to either one question or three or four minutes. Please be conscious of directing, especially with witnesses by video conference, whom you would like to answer your question. That will be very helpful and efficient.

Hon. David Onley, former Lieutenant Governor of Ontario, as an individual: Thank you very much, ladies and gentlemen, for this opportunity to speak to you about Bill C-81.

Over the past year, I conducted the third legislative review of the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005, known locally in Ontario as the AODA. After hearing from hundreds of people all across Ontario, our review was submitted to the provincial government on January 31.

I believe my experience in that capacity and that arising from my seven years as Ontario's first Lieutenant Governor with a physical disability enables me to share some insights which I hope will enhance and improve your deliberations for the Accessible Canada Act.

When I began as Lieutenant Governor in 2007, I adopted accessibility as the overarching theme of my term of office. I've defined accessibility as "that which enables people to achieve their full potential."

I came up with that definition because I wanted people to see that accessibility is much more than what we think of when we just hear the term, things such as curb cuts, ramps, wheelchair parking spots and automatic doors. Accessibility is much more than just the ubiquitous blue wheelchair sign.

The Canadian Survey on Disability echoes what other surveys have concluded: Almost 20 per cent of Canadians, over 6 million people, have one or more disabilities that limit them in their daily activities. Moreover, people with disabilities form our single largest minority group. It is the only minority group that

[*Traduction*]

Par vidéoconférence, nous avons, à titre personnel, M. David Onley, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, ainsi que Mme Donna Jodhan, présidente de Canada sans barrières. Je vous remercie d'être là. Nous avons également avec nous M. Christopher T. Sutton, directeur général national de l'Association des malentendants canadiens, et Mme Seema Lamba, coordonnatrice par intérim, Section des programmes de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Comme vous pouvez le voir, nous allons entendre un bon groupe de témoins avant de passer à l'étude article par article du projet de loi demain. Je vais vous demander de poser des questions bien précises et d'essayer de vous en tenir à une question ou à trois ou quatre minutes. Veiller à préciser à qui vous adressez vos questions, en particulier pour nos témoins qui sont là par vidéoconférence. Ce sera beaucoup plus efficace ainsi.

L'honorable David Onley, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, à titre personnel : Mesdames et messieurs, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de vous parler du projet de loi C-81.

Au cours de la dernière année, j'ai réalisé l'examen de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, qu'on appelle en Ontario la LAPHO. Après avoir entendu des centaines de personnes de partout en Ontario, nous avons soumis le rapport de notre examen au gouvernement provincial le 31 janvier.

Parce que j'ai acquis cette expérience et que j'ai en plus été la première personne ayant un handicap physique à occuper le poste de lieutenant-gouverneur de l'Ontario, et ce, pendant sept ans, je crois pouvoir vous faire part de certaines idées qui, je l'espère, vont ajouter quelque chose à vos délibérations visant la Loi canadienne sur l'accessibilité.

Quand je suis devenu lieutenant-gouverneur en 2007, j'ai adopté l'accessibilité comme thème principal de mon mandat. J'ai défini l'accessibilité comme étant « ce qui permet aux gens de réaliser leur plein potentiel ».

J'ai proposé cette définition parce que je voulais que les gens voient que l'accessibilité dépasse nettement ce qui nous vient à l'esprit en entendant ce terme — des choses comme les bateaux d'accès de trottoir, les rampes, les places de stationnement prévues pour les fauteuils roulants et les portes automatiques. L'accessibilité, c'est beaucoup plus que l'affiche omniprésente du fauteuil roulant sur fond bleu.

L'enquête canadienne sur l'incapacité fait écho aux conclusions d'autres enquêtes : près de 20 p. 100 des Canadiens, soit plus de 6 millions de personnes, ont au moins un handicap qui nuit à leurs activités quotidiennes. De plus, les personnes handicapées forment notre plus important groupe minoritaire.

others can join, and do join, not by choice but by accident, disease or, in many cases, simply as a result of getting older.

These are some significant percentages, but the most significant statistic is this: When the immediate family members of Canadians with disabilities are included, it means that over 53 per cent of all Canadians are directly affected by disability. That means that right now the majority of Canadians are affected by disability in some way, either personally or through an immediate family member.

This is a very significant finding. The reason I think it's important is because it tells us, given the fact that a significant percentage of incidents — and we don't know the exact number — is related to one of the unfortunate by-products of aging. That is a decrease in mobility and a decrease in accessibility or functionality to get around. We can say with some degree of real confidence that a higher percentage of Canadians are going to experience disability and, through family members, have it affect them in their day to day life.

The reason I start by mentioning this is that I know you have had comments from other presenters on the importance of setting dates for objectives insofar as achieving standards are concerned, achieving goals related to accessibility. I agree with this wholeheartedly, and I must say it's something that has taken me a while to get to, especially during the implementation of the AODA. I was part of the discussions at the very beginning in 2005 and the first chair of the minister's advisory committee on the implementation of the act. I, along with most of the members of the first advisory committee, felt that moral suasion and goodwill would be sufficient to achieve the objectives.

The first review of the act done in 2010 by former MPP Charles Beer reached an opposite conclusion, as did the second review by the former Dean of the University Toronto law school, Mayo Moran. When I began my review in February 2018 I took that into account, but I was still fairly convinced that moral suasion and good economic arguments, of which there are many, would be sufficient to convince companies and individuals that achieving full accessibility was a reasonable objective and something that we should set our minds to very quickly.

Having listened, as I mentioned, to hundreds of people from across the province and taken submissions via email and in person, my views changed. I now believe quite firmly that the only way we're going to achieve true and full accessibility is for the various standards and objectives to have a definable date in place and a government that is willing to enforce the implementation of these measures.

C'est le seul groupe minoritaire que d'autres personnes peuvent joindre, et c'est bien le cas, non par choix, mais par accident, à cause d'une maladie ou, dans bien des cas, simplement à cause du vieillissement.

C'est un pourcentage important, mais je vais vous fournir la donnée la plus importante : quand on inclut les membres de la famille immédiate des Canadiens handicapés, plus de 53 p. 100 des Canadiens sont directement touchés par un handicap. Cela signifie qu'en ce moment, la majorité des Canadiens sont touchés personnellement, soit par leur propre invalidité ou par celle d'un membre de leur famille immédiate.

C'est vraiment une constatation très importante. La raison pour laquelle je pense que c'est important, c'est que cela nous dit, étant donné le pourcentage important des incidents — et nous n'en connaissons pas le nombre exact —, que c'est malheureusement un effet dérivé du vieillissement. C'est la perte de mobilité et la perte d'accessibilité ou de fonctionnalité permettant de circuler. Nous pouvons dire avec assez de certitude qu'un pourcentage supérieur de Canadiens vont souffrir d'une incapacité et que cela va avoir des répercussions sur les membres de la famille et sur leur vie quotidienne.

Je commence par mentionner cela parce que je sais que vous avez entendu des commentaires venant d'autres témoins sur l'importance de fixer des dates pour la réalisation des objectifs, dans la mesure où des normes doivent être respectées et des objectifs doivent être atteints en matière d'accessibilité. Je suis tout à fait d'accord, et je dois dire qu'il m'a fallu du temps pour en arriver à cela, en particulier pendant la mise en œuvre de la LAPHO. J'ai participé aux discussions au début de 2005, et j'ai été le premier président du comité consultatif du ministre sur la mise en œuvre de la loi. La plupart des membres du premier comité consultatif et moi estimions que la persuasion et la bonne volonté suffiraient pour atteindre les objectifs.

Le premier examen de la loi réalisé en 2010 par l'ancien député Charles Beer a conclu au contraire, tout comme le deuxième examen réalisé par l'ancien doyen de l'école de droit de l'Université de Toronto, Mayo Moran. Quand j'ai entrepris mon examen en février 2018, j'ai tenu compte de cela, mais je demeurais toujours convaincu que la persuasion et les bons arguments économiques, très nombreux, suffiraient à convaincre les sociétés et les particuliers de voir l'atteinte de la pleine accessibilité comme étant un objectif raisonnable que nous devrions entreprendre très rapidement.

Après avoir écouté, comme je l'ai dit, des centaines de personnes de partout dans la province et avoir reçu des mémoires par courriel et entendu des témoignages en personne, mon opinion a changé. Je crois maintenant très fermement que la seule façon de réaliser une accessibilité véritable et complète est d'avoir des dates définissables pour le respect des diverses normes et l'atteinte des objectifs, ainsi que d'avoir un

Had we had that set up in the AODA in 2005, I think we would be in a far different situation than we are right now. The original objective of the act was to make Ontario fully accessible by the year 2025. At the beginning, I remember thinking very clearly that this would be achievable within seven years, maybe 10 at the outside. But as my hearings went on and as I looked at the previous reviews and listened to people's real-life stories of the barriers they were facing and the dispiriting situations that they found themselves in, I've come to reach a completely different conclusion.

I know there is a strong difference of opinion on this, but I would simply put it to you that as you look at other endeavours by government, whether they are matters related to climate change or the environment, or whether you're dealing with students as I do at the University of Toronto in political science, you have to have a date, a deadline and a clear objective in mind. If you don't, it just becomes an endless process.

The Chair: Mr. Onley, I apologize, but I will have to interrupt you.

Mr. Onley: That's quite all right.

The Chair: I know we have many questions, and you will have a chance to go deeper into what you're saying. Thank you for your opening remarks, but we would like to have time for everyone.

Ms. Jodhan from Barrier Free Canada by video conference, please go ahead. Thank you.

Donna Jodhan, President, Barrier Free Canada: Good afternoon and thank you very much. Barrier Free Canada is a grassroots and non-partisan organization. We were founded in late 2014, and we were instrumental in kick-starting the campaign for the Canadian government to pass legislation to enact a Canadians with disabilities act for a barrier-free Canada.

At the present time, we are supported by over 25 national organizations across Canada. We have been endorsed by the Cities of Toronto and Halifax, and individual support continues to grow steadily, with a present base of about 2,000 persons.

We have also established a social media presence, with over 3,000 followers on Facebook and hundreds of followers to our Facebook group named BFC Advocating for Change. We also have thousands of Twitter followers.

gouvernement qui est prêt à assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Si nous avions prévu cela dans la LAPHO en 2005, je crois que la situation serait très différente aujourd'hui. L'objectif initial de la loi était de rendre l'Ontario complètement accessible pour 2025. Au début, je me souviens avoir pensé très nettement que ce serait réalisable en 7 ans, ou 10 ans tout au plus. Cependant, au fil de mes audiences, et compte tenu des examens antérieurs et des témoignages des gens sur les obstacles auxquels ils font face et les situations déprimantes dans lesquelles ils se trouvent, j'en suis venu à tirer une conclusion complètement différente.

Je sais qu'il y a des différences marquées entre les points de vue à ce sujet, mais je vous dirai simplement que quand vous regardez d'autres mesures prises par le gouvernement, qu'il s'agisse de questions liées aux changements climatiques ou à l'environnement, ou encore quand vous traitez avec des étudiants comme je le fais à l'Université de Toronto, en sciences politiques, vous devez avoir une date, une échéance et un objectif clair à l'esprit. Sinon, c'est un processus qui n'en finit plus.

La présidente : Monsieur Onley, je suis désolée, mais je vais devoir vous interrompre.

M. Onley : C'est très bien.

La présidente : Je sais que nous aurons de nombreuses questions et que vous aurez la chance d'approfondir ce que vous nous dites. Je vous remercie de votre exposé, mais nous voulons avoir assez de temps pour tout le monde.

Nous allons maintenant entendre Mme Jodhan, de Canada sans barrières, par vidéoconférence. Nous vous écoutons. Merci.

Donna Jodhan, présidente, Canada sans barrières : Bonjour, et merci beaucoup. Canada sans barrières est une organisation communautaire et non partisane. Elle a été fondée vers la fin de 2014 et a joué un rôle important dans le lancement de la campagne visant à faire pression sur le gouvernement canadien pour qu'il adopte une loi sur les personnes handicapées du Canada garantissant un Canada exempt d'obstacles.

En ce moment nous avons l'appui de plus de 25 organisations nationales à l'échelle du Canada. Les villes de Toronto et d'Halifax nous ont donné leur appui, de même qu'environ 2 000 particuliers, dont le nombre est d'ailleurs en croissance constante.

Nous sommes également présents dans les médias sociaux, et nous comptons plus de 3 000 abonnés sur Facebook et des centaines d'abonnés à notre groupe Facebook appelé BFC Advocating for Change. Nous avons également des milliers d'abonnés sur Twitter.

Barrier Free Canada is grateful for having been given this opportunity to have our voice heard. We believe that when this act is passed, it will go down in history as one of the most important pieces of legislation, as it pertains to the rights of Canadians with disabilities and to their friends and families. We look forward to continued collaboration with the government on this very important piece of legislation.

Bill C-81 requires timelines. Timelines are essential to ensure that key accessibility measures are taken. Timelines are also required so that progress on accessibility can be measured. In particular, we support recommendations for the bill to include a timeline for achieving a Canada without barriers and timelines with which accessibility standards are developed and enacted by law. Timelines are also needed to establish the infrastructure necessary to implement the bill.

Bill C-81 imposes no duty on our government to use the powers available in the bill. We support recommendations to change the word “may” to “shall” to ensure that the government implements key steps for achieving accessibility.

Bill C-81 requires federally regulated organizations to establish accessibility plans. However, the bill does not require these to be good plans. It does not require an organization to implement its accessibility plan.

Bill C-81 wrongly splinters the power to make accessibility standards, such as regulations, and the power to enforce the bill across numerous federal agencies. This splintering will make the bill’s implementation and enforcement less effective, more confusing, more complicated, more costly and will increase delay.

Bill C-81 inappropriately gives the federal government and various federal agencies the sweeping, unjustified and unaccountable power to exempt organizations from a number of important accessibility obligations. The government can even exempt itself. The bill does not require the federal government to use its readily available power to ensure that federal money is never used by any recipient to create or perpetuate barriers. The bill must be amended to leverage the federal spending power in order to promote accessibility.

The federal government is the largest employer, and it is the largest organization that will have to obey this legislation. Therefore, the key federal agencies that will develop accessibility standards, oversee and enforce this legislation must

À Canada sans barrières, nous sommes reconnaissants d’avoir cette occasion de nous faire entendre. Nous croyons qu’une fois adoptée, cette loi passera à l’histoire comme étant l’une des lois les plus importantes, étant donné qu’elle porte sur les droits des Canadiens handicapés, de leurs amis et de leurs familles. Nous nous réjouissons à l’idée de continuer à travailler avec le gouvernement à ce texte législatif très important.

Le projet de loi C-81 doit comporter des échéanciers. Il faut absolument des échéanciers pour garantir la prise de mesures relatives à l’accessibilité. Il faut également des échéanciers pour mesurer les progrès en matière d’accessibilité. Nous appuyons en particulier les recommandations voulant que le projet de loi comporte un échéancier pour la réalisation d’un Canada sans barrières et des échéanciers pour la conception de normes en matière d’accessibilité et pour leur intégration dans la loi. Des échéanciers sont aussi requis pour l’établissement de l’infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du projet de loi.

Le projet de loi C-81 n’impose aucune obligation de la part du gouvernement d’utiliser les pouvoirs prévus dans le projet de loi. Nous appuyons les recommandations voulant qu’on remplace « peut » par des verbes au présent indiquant l’obligation, de manière à garantir que le gouvernement met en œuvre les étapes clés pour l’atteinte des objectifs d’accessibilité.

Le projet de loi C-81 exige que les organismes réglementés par le gouvernement fédéral établissent des plans sur l’accessibilité. Cependant, le projet de loi n’exige pas que ces plans soient de bons plans. Il n’exige pas d’une organisation qu’elle mette en œuvre son plan sur l’accessibilité.

Le projet de loi C-81 cause, à tort, une dispersion du pouvoir d’établir des normes d’accessibilité, notamment par règlement, ainsi que du pouvoir d’appliquer la loi dans l’ensemble des nombreux organismes fédéraux. À cause de cette dispersion, la mise en œuvre et l’application de la loi seront moins efficaces, porteront à confusion, seront plus compliquées et plus coûteuses, et il y aura une augmentation des retards.

Le projet de loi C-81 donne de manière inappropriée au gouvernement fédéral et à divers organismes fédéraux le pouvoir étendu, injustifié et arbitraire d’exempter des organismes de diverses obligations importantes en matière d’accessibilité. Le gouvernement peut même s’exempter lui-même. Le projet de loi n’exige pas du gouvernement fédéral qu’il utilise son pouvoir actuel de veiller à ce que les fonds fédéraux ne soient jamais utilisés par quelque bénéficiaire que ce soit pour créer ou perpétuer des obstacles. Le projet de loi doit être modifié de manière à tirer parti du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral pour favoriser l’accessibilité.

Le gouvernement fédéral est le plus important employeur et la plus importante organisation à devoir se soumettre à cette loi. Par conséquent, les principaux organismes fédéraux qui vont concevoir des normes en matière d’accessibilité, exercer

be independent of the federal government. Under the bill, they are not. They all report to the federal government.

We support recommendations for amendments to ensure that CASDO, the accessibility commissioner and other key agencies are sufficiently independent.

Bill C-81 does not sufficiently address barriers created by poverty and intersectional discrimination, nor does it address the unique barriers experienced by Indigenous and First Nations persons with disabilities.

Bill C-81 does not recognize ASL and LSQ as the official languages of people who are Deaf.

It is unfortunate that penalties must sometimes be applied for non-compliance. In the draft bill, these penalties can go up to $250,000. There is no minimum.

The three categories normally applied are minor, serious and very serious. We are asking that a minimum penalty be applied to any non-compliance, and that this minimum penalty start at least at $50,000. People with disabilities will be affected drastically by any non-compliance.

It is our sincere hope that Bill C-81 will be given Royal Assent before the next federal election in October. If it is not, we are afraid that years of hard work on the part of this government, as well as many other organizations and individuals, would all have been for naught.

Finally, we thank the Senate for all of its hard work and dedication, and a special thanks to Senator Jim Munson for his leadership. We look forward to the Senate putting its mark on this historical piece of legislation. Thank you.

The Chair: Thank you.

Christopher T. Sutton, National Executive Director, Canadian Hard of Hearing Association: Honourable senators, thank you for the honour of speaking on behalf of the Canadian Hard of Hearing Association as you conclude your research on Bill C-81. The Canadian Hard of Hearing Association was established in 1982 and is the leading consumer advocacy organization representing the needs of nearly 4 million Canadians living with hearing loss. With a network across Canada, we work cooperatively with professionals, service providers and government to provide life-enhancing information, support and advocacy to ensure people living with hearing loss overcome barriers in all aspects of their lives.

de la surveillance et appliquer cette loi doivent être indépendants du gouvernement fédéral. En vertu du projet de loi, ils ne le sont pas. Ils relèvent tous du gouvernement fédéral.

Nous appuyons les recommandations visant des modifications qui garantiraient que l'OCENA, le commissaire à l'accessibilité et d'autres organismes clés sont suffisamment indépendants.

Le projet de loi C-81 ne tient pas suffisamment compte des barrières créées par la pauvreté et la discrimination intersectionnelle, et il ne tient pas compte non plus des barrières uniques auxquelles les Autochtones et membres handicapés des Premières Nations font face.

Le projet de loi C-81 ne reconnaît pas l'ASL et la LSQ comme étant les langues officielles des personnes sourdes.

Malheureusement, des sanctions doivent parfois être imposées pour non-conformité. Dans le projet de loi, le plafond des sanctions est de 250 000 $. Il n'y a pas de minimum.

Les trois catégories de violation qui s'appliquent normalement sont les violations mineures, graves ou très graves. Nous demandons qu'une sanction minimale s'applique à toute violation et que cette sanction minimale soit de 50 000 $. Toute violation a des effets considérables sur les personnes handicapées.

Nous espérons sincèrement que le projet de loi C-81 recevra la sanction royale avant les prochaines élections fédérales en octobre. Sinon, nous craignons que les années de travail acharné de la part du gouvernement actuel et des nombreux autres organismes et particuliers aient été inutiles.

Enfin, nous remercions le Sénat de son travail assidu et de son dévouement. Nous remercions particulièrement le sénateur Jim Munson de son leadership. Nous sommes impatients de voir le Sénat laisser sa marque sur ce texte législatif historique. Merci.

La présidente : Merci.

Christopher T. Sutton, directeur général national, Association des malentendants canadiens : Honorables sénateurs, merci de l'honneur que vous me faites en me permettant de prendre la parole au nom de l'Association des malentendants canadiens, alors que vous arrivez à la fin de votre recherche sur le projet de loi C-81. L'Association des malentendants canadiens a été créée en 1982, et il s'agit du principal organisme de défense de consommateurs représentant près de 4 millions de Canadiens ayant une perte auditive. Forte d'un réseau qui couvre le Canada entier, notre organisation travaille de concert avec des professionnels, des fournisseurs de services et le gouvernement à fournir de l'information, du soutien et de l'assistance visant à améliorer la vie des personnes ayant une perte auditive et à veiller à ce qu'elles puissent surmonter les obstacles dans tous les aspects de leur vie.

My name is Christopher Sutton, and I am the National Executive Director of the Canadian Hard of Hearing Association. Like most of my colleagues you have met during this process, I am fortunate to have had a rewarding career working on behalf of people with disabilities in the corporate, not-for-profit and government sectors. Even with my advanced level of education and the professional successes I have enjoyed, as a person who lives with an invisible disability I continue to live with barriers on a daily basis.

The Canadian Hard of Hearing Association supports Bill C-81. While we acknowledge that laws and standards are only one part of breaking down barriers, we see this as a positive step toward ensuring that everyone, regardless of their abilities, can live in a barrier-free society. As an individual who has lived in the United States, where they have the Americans with Disabilities Act, I'm hopeful for what this Canadian legislation will accomplish.

The Canadian Hard of Hearing Association congratulates the Government of Canada for its work in developing this legislation and the process they implemented to consult with people with disabilities to ensure this legislation meets our needs. The Canadian Hard of Hearing Association was a partner in this consultation process and continues this work through our engagement as one of the founding members of the 95-member Federal Accessibility Legislation Alliance. We are pleased to see many recommendations we provided will be included in this critical legislation.

There are some areas in which there could be improvements to ensure that this legislation is the best possible and allows Canada to lead globally in the areas of accessibility, inclusion and diversity to ensure we all live in a barrier-free society.

As one of the partner organizations working with the Federal Accessibility Legislation Alliance, we support the 11 recommendations that were provided to this committee and would like to stress the following:

Pass Bill C-81 now. Our communities have worked so hard to put together this legislation, and we don't want to see it fail because of the upcoming election. We encourage you to make this bill pass as swiftly as possible.

We recognize this legislation isn't perfect. However, there is a foundation that has been put in place that will make significant change for the disability community. We recognize that the real work will begin when standards and regulations are developed and we are confident that this is a place where we can address some of these issues.

Je m'appelle Christopher Sutton, et je suis le directeur général national de l'Association des malentendants canadiens. Comme la plupart de mes collègues que vous avez rencontrés au cours de ce processus, j'ai la chance d'avoir une carrière gratifiante à travailler au nom des personnes handicapées dans le secteur des entreprises, le secteur sans but lucratif et le secteur public. Malgré mon niveau de scolarité élevé et mes succès professionnels, je suis atteint d'un handicap invisible et je dois par conséquent faire face quotidiennement à des obstacles.

L'Association des malentendants canadiens appuie le projet de loi C-81. Nous reconnaissons que les lois et les normes ne sont qu'une partie de ce qu'il faut faire pour abattre les obstacles, mais nous le voyons comme une étape positive en vue de garantir que chacun, peu importe ses capacités, peut vivre dans une société sans obstacle. Comme j'ai vécu aux États-Unis, où ils ont l'Americans with Disabilities Act, je nourris beaucoup d'espoir concernant ce que cette loi canadienne pourra accomplir.

L'Association des malentendants canadiens félicite le gouvernement du Canada de son travail d'élaboration du projet de loi ainsi que du processus qu'il a mis en œuvre pour consulter les personnes handicapées afin de s'assurer que le projet de loi répond à nos besoins. L'Association des malentendants canadiens a été un partenaire du processus de consultation et elle poursuit son travail en tant qu'un des membres fondateurs de l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité, qui compte 95 membres. Nous sommes ravis de voir que de nombreuses recommandations que nous avions faites se retrouvent dans ce projet de loi crucial.

Il serait possible d'améliorer des aspects du projet de loi pour en faire le meilleur projet de loi possible et pour permettre au Canada d'être un chef de file mondial dans les domaines de l'accessibilité, de l'inclusion et de la diversité permettant de garantir à tous une société exempte obstacle.

En tant qu'une des organisations partenaires ayant travaillé avec l'Alliance pour une loi fédérale sur l'accessibilité, nous appuyons les 11 recommandations qui ont été présentées au comité et nous aimerions insister sur ce qui suit.

Adoptez le projet de loi C-81 maintenant. Nos communautés ont travaillé si fort pour ce projet de loi, et nous ne voulons pas qu'il échoue à cause des élections à venir. Nous vous encourageons à faire en sorte que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible.

Nous reconnaissons que ce projet de loi n'est pas parfait. Il nous offre toutefois une base permettant d'apporter des changements importants au bénéfice de la communauté des personnes handicapées. Nous sommes conscients que le travail véritable s'amorcera avec l'élaboration des normes et des règlements nécessaires, et nous sommes convaincus que nous disposons ici d'une tribune nous permettant de régler quelques-unes de ces questions.

However, if amendments are made, we encourage the following: We encourage you to set timelines for achieving a barrier-free Canada. Similar to those used in Ontario under the AODA with the goal of having a barrier-free Ontario by 2025, build specific timelines and deadlines into the legislation so people have a vision and goals to work toward for a barrier-free society. We understand this will not happen overnight, but we believe it is critical.

We want to ensure this legislation and development of regulations are a priority regardless of what government is sitting at the time.

Second is access to communication accommodations and supports. While most people have an understanding of an accessible-built environment, we strongly encourage the use and adoption of innovative solutions that provide access to communication accommodations and supports. These communication accommodations and services include such things as CART, captioning, ensuring service counters, conference rooms and other facilities are looped for those with hearing assistive devices, text communication, sign language and other forms of communication supports. Communication and supports must be made mandatory throughout the standards and regulations.

Funding must be available so that people with disabilities and organizations that represent the work on their behalf are properly compensated for their contributions to the design and implementation of this legislation. Too often people with disabilities are asked for their lived experience — living with a disability — and expertise with no financial compensation for their knowledge and time investment.

Funding is also needed to develop and distribute tool kits, guides, training and other resources to ensure successful implementation.

Additional funding also needs to be provided to organizations like the Canadian Hard of Hearing Association that work on behalf of Canadians living with disabilities so we have the resources and support that they need to ensure they can live productive and barrier-free lives.

Also, what is very critical is creating a culture of inclusion and equity. All people employed by the federal public sector, including parliamentarians and staff, must engage in an intensive education program to ensure they understand and demonstrate inclusive attitudes and equitable practices to promote dignity for all people with all abilities.

Si des amendements doivent être apportés au projet de loi, voici ce que nous recommanderions. Nous vous encourageons à établir un échéancier pour en arriver à un Canada exempt d'obstacles. C'est ce qu'on a fait dans le cadre de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario en fixant à 2025 le moment où cette province devra avoir éliminé tous les obstacles. En précisant ainsi dans la loi des échéanciers et des dates butoirs, on permet aux gens de dégager une vision et des objectifs à atteindre pour créer une société sans obstacles. Nous comprenons bien que cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais nous estimons tout de même que c'est essentiel.

Nous voulons nous assurer que cette loi et les règlements qui seront pris en application de celle-ci figureront toujours au rang des priorités, peu importe le gouvernement au pouvoir.

En second lieu, il faut assurer l'accès à des aménagements et des mesures de soutien pour les communications. Bien que les gens aient une assez bonne idée de ce que l'on entend par environnement bâti accessible, nous préconisons vivement l'adoption de solutions novatrices en la matière. Ces mesures d'aménagement et services de soutien pour les communications comprennent notamment le sous-titrage en temps réel et l'accès à des comptoirs de service, des salles de conférence et d'autres installations permettant l'utilisation d'appareils d'aide auditive, de la communication par texte, du langage gestuel et d'autres formes de soutien à la communication. Il faut que l'accès à de telles mesures soit rendu obligatoire par les normes et la réglementation.

Des fonds doivent être prévus pour indemniser les personnes handicapées et les organisations qui les représentent et travaillent en leur nom pour leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette loi. On demande trop souvent à ces personnes de parler de leur expérience de vie avec un handicap et de nous faire bénéficier de leur expertise sans les indemniser financièrement pour leurs connaissances et le temps qu'elles consacrent à de telles consultations.

On a aussi besoin de financement pour la conception et la distribution de trousses, de guides, de matériel de formation et d'autres ressources afin que la mise en œuvre de cette loi soit couronnée de succès.

Il convient également d'offrir un financement additionnel aux organisations comme l'Association des malentendants canadiens qui s'emploient à améliorer le sort des personnes handicapées au Canada. C'est ainsi que nous pourrons leur offrir les ressources et les mesures de soutien dont ces personnes ont besoin pour mener une vie productive et exempte d'obstacles.

Il est en outre absolument essentiel de créer une culture fondée sur l'inclusion et l'équité. Toutes les personnes travaillant au sein de la fonction publique fédérale, y compris les parlementaires et leur personnel, doivent participer à un programme intensif de sensibilisation de telle sorte qu'elles comprennent bien la réalité de tous ces gens aux capacités

We also believe policies and practices must be set and followed that change attitudes, and employment outreach strategies must include actively recruiting people with disabilities at all levels of employment, from front line to senior management positions within the government.

While I am here to address the disability issues as a whole and not specific to hearing loss, it is important to note that today marks the beginning of Better Hearing and Speech Month. As Canada's leading voice for people living with hearing loss, I am here with a strong message that it is critical for you to be aware of the rising number of people with acquired hearing loss and the associated economic burden of the results of unmanaged hearing loss poses a cause for Canada and globally.

Hearing loss has rarely been an issue that has captured public support, and while some strategies for hearing care have been implemented in some provinces, awareness and resource allocation for hearing health care remains scarce. This is concerning. An unaddressed hearing loss puts affected Canadians at significant risk of unemployment and developing serious conditions such as depression, isolation, anxiety and early onset cognitive decline that adds further costs to the health care system.

The Canadian Hard of Hearing Association has partnered with industry associations, professional organizations to form the Hearing Health Alliance of Canada. This coalition was created with the goal of working with the federal government to ensure the creation and adoption of a national hearing health care strategy.

The Canadian Hard of Hearing Association is committed to continuing its work with this committee and government as they implement this legislation to ensure the needs of all people with disabilities are met.

Again, thank you for your invitation and attention to our mission to create an accessible Canada. I look forward to answering your questions.

The Chair: Thank you. Please go ahead, Ms. Lamba.

Seema Lamba, Acting Coordinator, Programs Section, Public Service Alliance of Canada: Good evening. Thank you for inviting the Public Service Alliance of Canada to address you today. The PSAC represents over 180,000 workers across Canada, including thousands of federal public-sector workers in

variées et qu'elles adoptent des attitudes inclusives et des pratiques équitables à leur endroit.

Nous estimons également qu'il faut mettre en place des politiques et des pratiques permettant de changer les attitudes, et voir à ce qu'elles soient respectées. De plus, les stratégies d'emploi doivent comprendre le recrutement actif de personnes handicapées à tous les niveaux, des postes de première ligne jusqu'à ceux de gestion au sein du gouvernement.

Bien que je sois ici pour vous parler de la situation des personnes handicapées dans leur ensemble et pas seulement de celle des gens souffrant d'une déficience auditive, il est important de noter que s'amorce aujourd'hui le Mois de la parole et de l'audition. Comme notre organisation est le principal porte-parole des personnes vivant avec une déficience auditive au Canada, je me dois de vous sensibiliser à une réalité que vous ne pouvez absolument pas ignorer. Je parle du nombre croissant de personnes souffrant d'une déficience auditive acquise et du fardeau économique qui en résulte pour le Canada et le reste de la planète lorsque les mesures d'aménagement nécessaires à cet égard ne sont pas prises.

La déficience auditive est un enjeu qui a rarement obtenu la faveur populaire et, bien que certaines provinces aient mis en œuvre une stratégie concernant les soins auditifs, il y a encore énormément de chemin à faire pour en arriver à un niveau suffisant de sensibilisation et d'allocation de ressources pour ces soins spécialisés. C'est vraiment préoccupant. Un Canadien ayant une déficience auditive non traitée risque fort de souffrir de dépression, d'isolement, d'anxiété et de pertes cognitives précoces, autant de problèmes graves qui se traduisent par des coûts supplémentaires pour notre système de santé.

L'Association des malentendants canadiens a travaillé en partenariat avec des associations de l'industrie et des organisations professionnelles pour créer l'Alliance pour la santé auditive du Canada. Cette coalition doit collaborer avec le gouvernement fédéral pour veiller à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie nationale en matière de soins auditifs.

L'Association des malentendants canadiens est déterminée à poursuivre sa collaboration avec votre comité et le gouvernement pour assurer la mise en œuvre de ce projet de loi de manière à répondre aux besoins de toutes les personnes handicapées.

Merci encore de votre invitation et de l'intérêt que vous portez à notre mission de créer un Canada accessible. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

La présidente : Merci. À vous la parole, madame Lamba.

Seema Lamba, coordonnatrice par intérim, Section des programmes, Alliance de la Fonction publique du Canada : Bonsoir à tous. Merci de m'avoir invitée à prendre la parole devant vous au nom de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC). L'AFPC représente plus de

government departments and agencies, Crown corporations, museums, workers in the federal transportation sector at airports and port authorities, and others.

Our union supports the Accessible Canada Act's goal of a Canada without barriers. Persons with disabilities must be able to fully and equitably participate in all aspects of Canadian society. As a bargaining agent, our comments will focus on accessibility in employment and the impact on employees with disabilities in the federal sector.

Both Bill C-81 and the Employment Equity Act require federal employers to create plans to eliminate barriers for persons with disabilities. PSAC's concern is that there is an overlap between the two pieces of legislation but no indication or direction as to what this means in practical terms for employees with disabilities, employers and unions. In our view, it would be preferable to improve the Employment Equity Act and refer the employment aspects of Bill C-81 to the Employment Equity Act provisions rather than create new legislative provisions duplicating the same area. It is an appropriate time to do so, as the five-year parliamentary review of the Employment Equity Act has not occurred since 2002. It is in desperate need of review.

Another area of concern with Bill C-81 is the failure to refer to the role of unions. Unions are an important stakeholder in the workplace and are legally bound to represent their members in matters of employment. This representation includes advocating for accessibility and the removal of barriers in the workplace for our members with disabilities.

Unions like PSAC are directly involved in employment equity planning in federal workplaces. Under the Employment Equity Act, employers are required to consult and collaborate with bargaining agents. Bill C-81 does not have the same requirement; it requires employers to consult with persons with disabilities when creating accessibility plans. Bargaining agents should also be involved in the preparation and implementation of accessibility plans in the same way they are involved currently with employment equity plans.

Another important aspect to accessibility in employment is the duty to accommodate in the workplace. Even with the protection of the Canadian Human Rights Act, public-service workers continue to be denied accommodation in the workplace. For example, there is a Treasury Board directive on leave and special

180 000 travailleurs de tout le pays, y compris des milliers de fonctionnaires fédéraux au sein notamment des ministères et organismes gouvernementaux, des sociétés d'État, des musées, et des aéroports et administrations portuaires dans le secteur des transports sous réglementation fédérale.

Notre syndicat appuie la Loi canadienne sur l'accessibilité qui vise à faire du Canada un pays sans obstacles. Les personnes handicapées doivent pouvoir participer pleinement et équitablement à tous les aspects de la société canadienne. En notre qualité d'agent négociateur, nous vous présentons un mémoire mettant l'accent sur l'accessibilité à l'emploi et les répercussions sur les fonctionnaires fédéraux vivant avec un handicap.

Le projet de loi C-81 et la Loi sur l'équité en matière d'emploi exigent tous deux que les employeurs fédéraux créent des plans pour éliminer les obstacles à l'emploi des personnes handicapées. Il y a entre ces deux textes législatifs des chevauchements que nous jugeons inquiétants du fait qu'il est impossible de savoir ce qu'ils signifient concrètement pour les fonctionnaires ayant un handicap, les employeurs et les syndicats. À notre avis, il serait préférable d'améliorer la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de se référer à ses dispositions à l'égard de ces enjeux, plutôt que d'en inclure dans le projet de loi C-81, ce qui crée un dédoublement. Le moment est bien choisi pour le faire, puisque la clause d'examen quinquennal de la Loi sur l'équité en matière d'emploi n'a pas été mise en application depuis 2002. Un examen de cette loi s'impose de toute urgence.

L'AFPC s'inquiète aussi du fait que le projet de loi C-81 ne mentionne aucunement le rôle des syndicats. Pourtant, les syndicats sont des acteurs importants dans les milieux de travail et sont légalement tenus de représenter leurs membres en matière d'emploi, ce qui les amène notamment à exiger une plus grande accessibilité et l'élimination des obstacles en milieu de travail pour leurs membres handicapés.

Plusieurs syndicats, dont l'AFPC, participent activement à la mise en œuvre des plans d'équité en emploi dans le secteur public fédéral. La Loi sur l'équité en matière d'emploi stipule en effet que les employeurs sont tenus de consulter les agents négociateurs et de collaborer avec eux. Les exigences du projet de loi C-81 sont différentes; il oblige seulement les employeurs à consulter les personnes handicapées lors de l'élaboration de leurs plans sur l'accessibilité. Les agents négociateurs devraient participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces plans au même titre qu'ils le font actuellement pour les plans relatifs à l'équité en matière d'emploi.

Un autre aspect important de l'accessibilité de l'emploi est l'obligation d'adaptation en milieu de travail. Malgré la protection offerte par la Loi canadienne sur les droits de la personne, les fonctionnaires continuent de se voir refuser régulièrement des mesures d'adaptation. À titre d'exemple, une

working arrangements that continues to have an adverse impact on many employees with disabilities by effectively forcing them to retire from the public service after two years.

Accommodation-related grievances and human rights complaints can often take years before they are resolved, further compounding the issues faced by people who are seeking timely accommodation and a worsening of their condition.

The federal government has acceded to the Optional Protocol to the Convention on the Rights of Persons with Disabilities. It has also named the Canadian Human Rights Commission as the domestic monitoring body for the convention. As a result, Canada has an obligation and commitment to ensure that people with disabilities have full enjoyment of their human rights as asserted in the UN convention ratified in 2010.

The Joint Union/Management Task Force on Diversity and Inclusion's final report noted that the two top barriers identified by employees to achieving diversity and inclusion in the workplace were staffing and recruitment policies and practices, as well as the levels of workplace accommodation and accessibility. The Public Service Employee Survey results also consistently show that persons with disabilities face high rates of discrimination at work.

The task force recommended that a centralized, systemic approach be developed for accessibility and accommodations, including centralized funding for accommodations. Currently, the responsibilities are devolved from the central agencies to departments, resulting in patchworks and inconsistent application in the understanding of the employer's duty to accommodation.

In consideration of the parliamentary schedule, PSAC does not wish to impede passage of this bill, as we support the goals of the legislation. We encourage you to review the recommendations we have provided in our written submission to this committee and to take them into consideration when amendments or reviews of this act, or similar legislation, are brought forward in the future.

Thank you for the opportunity to appear today.

The Chair: We have a list of senators who have questions. Senators, please say from whom you would like an answer.

directive du Conseil du Trésor sur les congés et les modalités de travail spéciales continue de désavantager bon nombre de personnes handicapées en les forçant à prendre leur retraite de la fonction publique après deux ans.

Il faut souvent des années pour régler les griefs liés aux mesures d'adaptation et les plaintes relatives aux droits de la personne, ce qui vient s'ajouter aux problèmes des gens ayant besoin rapidement de mesures semblables en risquant d'aggraver leur état.

Le gouvernement fédéral a adhéré au Protocole facultatif de la Convention des Nations unies relatives aux droits des personnes handicapées. Il a également désigné la Commission canadienne des droits de la personne comme organisme national de surveillance de la mise en œuvre de cette convention. De par cet engagement, le Canada est tenu de veiller à ce que les personnes handicapées puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux conformément à la Convention des Nations unies ratifiée en 2010.

Dans le rapport final du Groupe de travail conjoint syndical-patronal sur la diversité et l'inclusion, on apprend que les deux principaux obstacles à la diversité et à l'inclusion sont, de l'avis des travailleurs, les politiques et les pratiques en matière de dotation et de recrutement et le niveau d'adaptation et d'accessibilité du milieu de travail. Les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux montrent également que le taux de discrimination envers les personnes handicapées est très élevé.

Le groupe de travail recommande d'adopter une démarche centralisée et systématique pour la gestion de l'accessibilité et des mesures d'adaptation, et de centraliser le financement de ces mesures. Ces responsabilités sont actuellement dévolues aux ministères, ce qui crée une mosaïque d'applications manquant d'uniformité par rapport à l'obligation d'adaptation de l'employeur.

L'AFPC appuie les objectifs du projet de loi C-81 et, compte tenu du calendrier parlementaire, ne veut pas en freiner l'adoption. Nous vous encourageons donc à prendre connaissance des recommandations que nous formulons à votre intention dans notre mémoire écrit, et de les prendre en considération lorsque vous vous pencherez sur les amendements à apporter à cette loi ou à une mesure semblable ainsi que lors des examens futurs de celle-ci.

Merci de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

La présidente : Nous passons maintenant aux questions des sénateurs. Je demanderais à chacun d'indiquer à qui il souhaite adresser sa question.

Senator Seidman: Thank you very much for your presentations. There is no question in my mind that this is quite a wonderful way to end our hearings, because you've all presented very powerfully and clearly, so I thank you for that.

Tomorrow, we will do clause by clause. I think we also hear your plea. We've heard over and over again in our hearings that the disability communities do not want us to do anything to jeopardize this legislation. They feel very strongly that it is an important beginning for disability communities, and I think we hear that as well.

We have looked at very clear, crisp amendments that would improve the legislation in what might be considered a mandatory kind of way that we think might be able to get to the house and back again. That is the issue here, because any amendments we make have to go back to the House of Commons.

I might start with you, Ms. Jodhan, and then move to everyone if they wish. If there were one area of legislation that you would ask us to strengthen, what would you choose?

Ms. Jodhan: I would ask you to ensure that timelines and deadlines are implanted into Bill C-81 so they could be adhered to more correctly. Without timelines and deadlines, it is not possible to have things happen in an orderly manner. So in response to your question, I think timelines and deadlines are what I would like to see strengthened.

Senator Seidman: Perfect. Thank you.

Mr. Onley: I would agree. You said it very succinctly: timelines and deadlines. You could even go to the point of calling for a realization of a Canada without barriers on or before January 1, 2040. It sounds like a long time, but it is not.

Unless there is a timeframe objective, it can become a lot of virtue-signalling. We've had enough of that over the decades.

Senator Seidman: Thank you, that's very helpful. Mr. Sutton?

Mr. Sutton: I agree with my colleagues. Timelines are critical.

One thing we've seen in numerous jurisdictions is that, when it is not the priority of the government, things become sidetracked. It is so critical, because this government has made accessibility through this legislation their priority but future governments may not. We really want to see a vision and an end timeline.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup pour vos exposés. À n'en pas douter, c'est une excellente façon pour nous de conclure nos audiences, car nous avons eu droit aujourd'hui à des présentations très claires et des plus convaincantes. Je tiens à vous en remercier.

Nous allons procéder demain à l'étude article par article. Je peux vous dire que nous avons bel et bien entendu votre dernier plaidoyer. Depuis le début de cette étude, on nous a répété à maintes reprises que la communauté des personnes handicapées veut éviter de faire quoi que ce soit qui risquerait de mettre en péril ce projet de loi. On est convaincu que c'est un premier pas important dans la bonne direction, et cela ressort des témoignages que nous avons entendus.

Nous avons considéré des amendements très clairs et précis qui amélioreraient ce projet de loi au moyen de dispositions que l'on pourrait considérer contraignantes, et qui pourraient selon nous obtenir l'aval de la Chambre. Il s'agit en effet d'un enjeu important, car tous les amendements que nous adoptons doivent être soumis à la Chambre des communes.

Je vais vous poser ma première question, madame Jodhan, mais tout le monde pourra ensuite aussi y répondre. Si vous pouviez nous demander d'améliorer un aspect particulier de ce projet de loi, ce serait quoi exactement?

Mme Jodhan : Je vous demanderais de veiller à ce que des délais et des échéanciers soient précisés dans le projet de loi C-81 de telle sorte qu'il soit plus facile d'en assurer le respect. Sans ces délais et ces échéanciers, on ne peut rien accomplir correctement. Ce serait donc ma réponse à votre question. Il faudrait un système plus rigoureux à ce chapitre.

La sénatrice Seidman : Parfait. Merci.

M. Onley : Je partage cet avis. C'est tout à fait ce qu'il nous faut : des délais et des échéanciers. Vous pourriez même aller jusqu'à exiger que l'on atteigne l'objectif d'un Canada exempt d'obstacles d'ici le 1er janvier 2040. Cela peut sembler loin, mais ça ne l'est pas vraiment.

En l'absence d'un tel objectif temporel précis, l'exercice peut devenir un simple éloge de la vertu comme nous en avons déjà trop connu au fil des décennies.

La sénatrice Seidman : Merci, c'est très utile. Monsieur Sutton?

M. Sutton : Je suis d'accord avec mes collègues. Il est essentiel de fixer des échéanciers.

Comme nous avons pu le constater dans bien des cas, lorsqu'un dossier ne figure pas au rang des priorités pour un gouvernement, il peut facilement se retrouver sur la voie d'évitement. C'est vraiment primordial, car si le gouvernement au pouvoir a inscrit l'accessibilité au rang de ses priorités

For example, Ontario in 2025. We know that on January 1, 2025, we will not wake up to a fully accessible Ontario, but we know that a lot of things should have been implemented by then. From there we will work toward more standards and regulations. Timelines and deadlines are critical.

Senator Seidman: Thank you.

Ms. Lamba: I would say we would want to see consistency between the Employment Equity Act and the accessibility plans.

I also want to point out that some in the federal public sector will still have access to the grievance process and some won't, because it is only through the Federal Public Sector Labour Relations Act that people have access to the grievance process. There will be inconsistencies in how workplace accommodations or grievances are dealt with.

Senator Seidman: Thank you.

Senator Munson: Those were my questions, because we are wrapping up.

Is there enthusiasm for this bill in the public service? You are representing tens of thousands of people. Has it been difficult in the past for those who want to work in the federal government or for those who were working and quit after a couple of years because they just can't endure the working environment? I'm curious about the attitude in the public service.

Ms. Lamba: There are two questions in there. Is there enthusiasm? Yes, there is, by our members. Second, I will point out that the separation rate for people in the federal public service is almost twice as high as the entry rate, yet the representation rate is still sort of the same. So there is a disproportionate number of people with disabilities who do leave the federal public service.

Senator Munson: I have a question that has not been asked, but it's something I've been thinking about. It's a philosophical question and I know we don't have time to get into philosophy, but we talked a lot in the last many years about a gender-based analysis that deals with hiring practices and how you go about working in the public service. GBA has been used within the federal government. Anybody can answer this question, but in

en proposant ce projet de loi, rien ne nous garantit que ceux qui vont le suivre en feront autant. Nous avons réellement besoin d'une vision bien claire et d'une échéance précise.

Celle-ci a été fixée par exemple à 2025 dans le cas de l'Ontario. Nous savons que nous ne nous réveillerons pas le 1er janvier 2025 dans une province totalement accessible, mais nous avons la certitude qu'un grand nombre de mesures auront été mises en œuvre d'ici cette date butoir. Nous pourrons dès lors nous appuyer sur cette base pour adopter davantage de normes et de règlements. Les délais et les échéanciers sont essentiels.

La sénatrice Seidman : Merci.

Mme Lamba : Pour notre part, nous souhaiterions voir une plus grande concordance entre la Loi sur l'équité en matière d'emploi et les plans sur l'accessibilité.

Je dois aussi préciser que seuls les fonctionnaires assujettis à la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral ont accès au processus de grief, ce qui crée un manque d'uniformité dans le traitement des demandes de mesures d'adaptation en milieu de travail.

La sénatrice Seidman : Merci.

Le sénateur Munson : Comme nous sommes en mode conclusion, c'est à peu près les questions que je voulais moi aussi poser.

Est-ce que ce projet de loi suscite un certain enthousiasme au sein de la fonction publique? Vous représentez des dizaines de milliers de fonctionnaires. Est-ce que la situation a été difficile par le passé pour ceux qui souhaitaient travailler au gouvernement fédéral et pour ces fonctionnaires qui ont dû démissionner après quelques années seulement parce que l'environnement de travail n'était plus vivable pour eux? J'aimerais savoir comment on voit les choses au sein de la fonction publique.

Mme Lamba : Il y a en fait deux questions. Est-ce qu'il y a de l'enthousiasme? Il y en a effectivement chez nos membres. Deuxièmement, je veux souligner que le taux de cessation d'emploi de ces personnes est presque deux fois plus élevé que leur taux d'accès à la fonction publique fédérale, alors que leur taux de représentation est à peu près le même. Il y a donc un nombre disproportionné de personnes handicapées qui doivent quitter la fonction publique fédérale.

Le sénateur Munson : J'ai une question qui n'a pas encore été posée. Je me suis adonné à réfléchir à des considérations d'ordre philosophique en sachant très bien que nous n'avons pas le temps de nous arrêter à de telles choses. Depuis plusieurs années déjà, il est beaucoup question des analyses sexospécifiques dans le contexte des pratiques d'embauche et de l'emploi au sein de la fonction publique. J'adresse donc ma

terms of a disability lens is there something here that we could look at as we move in towards regulation and other ideas? I recognize that everybody who should be consulted has been, but the whole principle of hiring and being part of something should be looked at through a disability lens.

We've lost the feed. I don't know if Mr. Sutton or Ms. Lamba would like to answer that.

The Chair: Maybe somebody here could answer while we fix the video conferencing.

Mr. Sutton: Thank you for that question, senator. There are many jurisdictions that look through a disability lens. I think it's so critical. I will give you a personal example. When my parents found out I had a hearing loss when I was seven and a half years old, I had really no spoken language abilities at that time. I stuttered. My name was Chester. I could barely speak. As a consequence, my parents had a decision to make about which language I would learn, and they picked English.

I've tried to apply for jobs in the public service at the federal level, but because I only speak English, most times I am not able to get into the positions. I think that's a consequence of my disability, unfortunately. So I think it is important to look through a disability lens when looking at employment opportunities, and perhaps even quotas. I don't like quotas because I think they are discriminatory, but I do think it is important that we have equal representation because we are part of the population.

Senator Munson: I don't want to take up others' time because there are many more questions. I want to thank you very much. I feel this is an important issue, as we go down a new road when it comes to this issue, because there are so many people who are not employed.

The Chair: Did you want to add something?

Ms. Lamba: I did. The task force I was talking about was the joint task force of bargaining agents and Treasury Board that did a study on diversity inclusion. They are recommending a diversity inclusion lens, so it's a more intersectional approach and looking at everything we do. I point out that the task force notes that staffing, recruitment and all around people

question à tous nos témoins. Un peu sur le modèle de cette analyse sexospécifique utilisée au sein du gouvernement fédéral, ne pourrions-nous pas envisager que l'optique des personnes handicapées soit prise en compte lors de l'élaboration de règlements et d'autres mesures semblables? Je suis conscient que toutes les parties intéressées ont été consultées comme il se doit, mais les considérations particulières à la situation des personnes handicapées ne devraient-elles pas peser dans la balance dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs d'embauche et d'intégration?

Comme nous avons perdu la communication avec nos témoins par vidéoconférence, je ne sais pas si M. Sutton ou Mme Lamba aimerait répondre d'abord à cette question.

La présidente : Peut-être que l'un de nos témoins ici présents pourrait répondre, le temps que nous rétablissions la communication.

M. Sutton : Merci pour la question, sénateur. De nombreux gouvernements examinent ces enjeux en tenant compte de la situation des personnes handicapées. J'estime que c'est absolument essentiel. Je peux vous donner mon exemple personnel. Mes parents ont découvert ma déficience auditive alors que j'avais sept ans et demi. Je n'arrivais pas vraiment à m'exprimer verbalement; je bégayais. Je disais que je m'appelais Chester. Je pouvais à peine parler. Mes parents ont alors dû décider quelle langue j'allais apprendre et ont opté pour l'anglais.

J'ai posé ma candidature pour des emplois dans la fonction publique fédérale, mais mon unilinguisme m'a maintes fois fermé des portes. J'y vois malheureusement une conséquence de mon handicap. Je crois donc qu'il est important d'évaluer les perspectives d'emploi et même la possibilité d'imposer des quotas en tenant compte de la situation particulière des personnes handicapées. Je n'aime pas tellement l'idée des quotas car je les juge discriminatoires, mais il est tout de même important que nous ayons un taux de représentation correspondant à la place que nous occupons au sein de la population.

Le sénateur Munson : J'aurais encore bien des questions, mais je veux laisser du temps à mes collègues sénateurs. Un grand merci à vous tous. C'est un enjeu qui m'apparaît des plus importants alors que nous abordons la problématique sous un angle nouveau pour aider toutes ces personnes qui pourraient travailler.

La présidente : Vouliez-vous ajouter quelque chose?

Mme Lamba : Oui. Je vous parlais du groupe de travail mixte réunissant des agents négociateurs et le Conseil du Trésor qui a mené une étude sur la diversité et l'inclusion. Ce groupe a recommandé un filtre d'analyse en matière de diversité et d'inclusion dans le cadre d'une approche des différentes mesures prises qui tiendrait davantage compte des diverses interactions

management is one of the critical barriers. I would say it is a critical barrier for people with disabilities in getting into employment.

The Chair: Thank you.

Senator Moodie: My question is directed to the Honourable David Onley. Your honour, can you give us some ideas — I know we cut you short when you were presenting and I got the sense that there was a richness of the Ontario experience that you might have shared with us. What have we learned from the Ontario experience? What are the pitfalls here, besides the timelines which you spoke to very clearly?

Mr. Onley: I feel the big takeaway from the experience was that there are a lot of very frustrated people who are really expecting government to deliver on this. And while we were talking about the Ontario act, the conversation again and again, without any prompting from the presenters, inevitably moved over to the federal act, and considerable enthusiasm that, at last, there was going to be a national approach to accessibility.

I think that was probably the most overwhelming thing, because it just kept happening again and again, whether it was a hearing at Carleton University in Ottawa, or up in Thunder Bay, or in London or other parts of the province. Without any prompting, that message kept coming back again and again. So there is an expectation, and there will be profound disappointment if this is a watered down or weakened document. People are really looking for results.

Senator M. Deacon: Thank you to all of you for being here. Yes, we are getting near the finish line of a very long race. It is just the beginning, so we are thrilled to have all of you here today helping us solidify some of these next steps.

This comment or question is for the Honourable David Onley. I want to thank you. Your video still reigns across the province and the country for education and training. It is a video that's still used, and I bring that up for a particular reason. You have talked about timelines, and we've heard that. The education and training piece, when you have finished your third review, learnings from AODA and our next step moving forward, we don't see that as a specifically purposeful statement in this bill. I would love if you could comment on that aspect of education and training and what you believe it has meant for culture, in your experience, in Ontario.

entre ces éléments. Je vous signale que ce groupe de travail a noté parmi les principaux obstacles la dotation, le recrutement et la gestion des personnes dans son ensemble. Je dirais que cela fait partie des principaux éléments empêchant les personnes handicapées d'avoir accès à un emploi.

La présidente : Merci.

La sénatrice Moodie : Ma question s'adresse à l'honorable David Onley. Peut-être pourriez-vous nous en dire davantage au sujet de l'expérience ontarienne, car je sais que nous avons dû interrompre votre exposé. Quels enseignements avons-nous tirés de cette expérience? Quels sont les écueils que nous devrions chercher à éviter, outre cette absence d'échéanciers que vous avez très clairement déplorée?

M. Onley : Je pense que cette expérience nous a surtout appris qu'il y avait beaucoup de gens très frustrés face à l'incapacité du gouvernement à vraiment traduire ses promesses en mesures concrètes. Dans le cadre de nos discussions concernant la loi ontarienne, la conversation déviait inévitablement, sans même que l'on interpelle les gens à ce sujet, sur la loi fédérale et l'enthousiasme considérable que suscite l'adoption tant attendue d'une approche nationale en matière d'accessibilité.

Selon moi, c'est sans doute le principal élément qui ressort de tout cet exercice. Les discussions prenaient toujours la même tournure, que ce soit à l'Université Carleton ici même à Ottawa, à Thunder Bay au nord, à London ou ailleurs en Ontario. Sans même que nous ne soulevions la question, c'est le même message qui revenait sans cesse. Des attentes ont donc été créées et la déception sera grande si l'on en arrive à une version édulcorée ou affaiblie de ce projet de loi. Les gens veulent voir des résultats concrets.

La sénatrice M. Deacon : Merci à tous de votre présence aujourd'hui. Nous approchons en effet de la ligne d'arrivée de cette très longue course. C'est toutefois seulement le début d'un processus global et nous sommes très heureux de pouvoir compter sur votre contribution afin de solidifier quelques-unes de nos assises en prévision des prochaines étapes.

Mon observation ou ma question s'adresse à l'honorable David Onley. Je tiens à vous remercier. Votre vidéo est encore largement utilisée dans la province et dans tout le pays pour l'éducation et la formation. J'en parle pour une raison très particulière. Vous avez souligné la nécessité des échéanciers, et nous vous avons bien entendu. À l'issue de votre troisième examen, vous avez insisté sur cet aspect de l'éducation et de la formation en traitant des enseignements tirés de la loi ontarienne et des prochaines étapes à franchir. Nous n'avons pas l'impression qu'une telle volonté soit énoncée expressément dans ce projet de loi. J'aimerais que vous puissiez nous parler de cet effort d'éducation et de formation et des répercussions qui en ont résulté pour l'évolution de la culture d'après ce que vous avez pu constater en Ontario.

Mr. Onley: It has certainly been an incremental process. I think it has been assisted by groups such as Roots of Empathy, to name just one, that have encouraged in their own way to help improve our society, as well as the different advocacy groups who have been inspired to continue working at this.

Prior to the cameras being turned on, Donna and I were talking about — and I hear this again and again from others — just how tired we are as advocates. There are only so many decades — not years but decades — that you can keep pursuing things without reaching a point where you just wonder how much longer you can keep on doing it.

I realize this doesn't fully answer your question, but be assured that if there is quality content to this and people see that it is a strong bill and a strong act, that there will be considerable enthusiasm and support that will be directed towards it. I think it would then be an encouragement insofar as education and the training is concerned.

Senator M. Deacon: Thank you to all four of you for your continued and tireless advocacy.

Senator Ravalia: My question, too, is for the Honourable David Onley. Thank you to all of you for your presentations. Your honour, outside of the timelines, are there any aspects of Bill C-81 that you feel did not fully address what you so articulately said at the beginning: the ability to achieve one's full potential?

Mr. Onley: No, I think it has been well covered. I really do. It is something that's going to require work as this act comes into force, but it is also going to require the Province of Ontario, with many of the recommendations that I made in the review, and other provinces with their own initiatives — this is not going to be, like in a football analogy, a Hail Mary pass where the act comes into force and Royal Assent is given and then we start holding parades for accessibility. We still have a long way to go, but it will be an encouragement to advocacy groups, to other provinces that have accessibility acts and encouragement, I hope, to provinces that don't have accessibility acts to enact their own in their areas of jurisdiction.

Senator Ravalia: Thank you.

The Chair: Did any other witness want to comment on that?

Ms. Jodhan: I would like to echo the Honourable David Onley's comments. Our community is very hungry for success, and we hope and pray that this piece of legislation will be

M. Onley : Ce fut assurément un processus graduel. Je crois que des groupes comme Racines de l'empathie, pour ne nommer que celui-là, y ont contribué chacun à leur manière dans le but commun d'améliorer notre société. C'est aussi le cas de divers groupes de défense des droits qui ont été pour nous une source d'inspiration pour poursuivre notre travail en la matière.

Avant que les caméras ne soient mises en marche, je discutais avec Donna de toute la fatigue que nous ressentons à force de devoir défendre cette cause. C'est un commentaire que bien d'autres intervenants me font également. Lorsqu'on l'a fait pendant toutes ces décennies — et je parle bien de décennies, et non d'années —, on en vient immanquablement à se demander pendant combien de temps encore on pourra continuer à poursuivre les mêmes objectifs.

Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question, mais soyez assurés que si vous parvenez à proposer aux gens un projet de loi efficace et de qualité, ils vont y adhérer avec beaucoup d'enthousiasme. Sur cette base, il deviendra plus facile de faire le nécessaire en matière d'éducation et de formation.

La sénatrice M. Deacon : Je tiens à vous remercier tous les quatre pour votre travail sans relâche dans ce dossier.

Le sénateur Ravalia : Ma question s'adresse également à l'honorable David Onley. Je vous remercie tous pour les exposés que vous nous avez présentés. Votre Honneur, exception faite des échéanciers, y a-t-il des aspects du projet de loi C-81 qui, d'après vous, ne contribueraient pas pleinement à l'atteinte de cet objectif de permettre à chacun de s'épanouir pleinement, comme vous l'avez si bien dit au départ?

M. Onley : Non, je pense que ce point a été bien couvert. Je le pense vraiment. Cela exigera du travail à l'entrée en vigueur de cette loi, mais il faudra également que la province de l'Ontario, par l'entremise des nombreuses recommandations que j'ai formulées dans l'examen, ainsi que d'autres provinces, de leur propre initiative — contrairement à une analogie du domaine sportif, ce ne sera pas une tentative de passe désespérée où la loi entrera en vigueur, la sanction royale sera reçue et nous commencerons à organiser des parades pour l'accessibilité. Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais ce sera encourageant pour les groupes de défense des droits et pour les autres provinces qui ont des lois en matière d'accessibilité et cela encouragera aussi, je l'espère, les provinces qui n'ont pas de telles lois à les adopter sur leur territoire.

Le sénateur Ravalia : Merci.

La présidente : Les autres témoins ont-ils quelque chose à ajouter?

Mme Jodhan : J'aimerais me faire l'écho des commentaires de l'honorable David Onley. Notre communauté souhaite ardemment réussir, et nous espérons et nous prions que le projet

passed. If it is not, I don't know how many of us will have the energy, stamina and wherewithal to start from the beginning again.

For me personally, I probably won't. As an advocate who has fought for many years, it wears you out after a while. But I will say — and I want to commend this government for having done this, and this is the first Prime Minister who made this promise to us — that we are looking forward to this. And we hope and pray that it does happen.

I, for one, am very optimistic that it will happen. I want to congratulate the Senate and this government for having been courageous enough and intuitive enough to do this. So let's hope and pray that this legislation is passed. Thank you.

Senator Omidvar: Thank you all for being here. Ms. Lamba, you commented on the overlapping and confusing interplay of various pieces of legislation. I wonder if you or others are able to comment on the confusion that may be created by overlapping and conflicting federal/provincial jurisdictions in relation to a barrier-free Canada. And how are we best advised to deal with those?

Ms. Lamba: I note that you said federal/provincial. I know this legislation can only have jurisdiction over federally regulated public sectors, so the private and public sectors in the federal realm. But I will note that even that will cause confusion.

For example, in the Employment Equity Act there is a federal contractors program that is often provincial entities under that act. That captures hundreds of thousands of workers where they are required to have employment equity plans, and it might cause some confusion. But otherwise, this legislation won't have any impact in the provincial jurisdiction because it is not for that. Is that what you mean?

Senator Omidvar: I understand that, but I wonder if the Honourable David Onley would comment from his review of the AODA and his long years of experience in Ontario. As an Ontarian, I lived through that. Is there clarity or interplay or confusion? And how should we best be advised to deal with that?

Mr. Onley: Like everything else in Canadian politics, is this a federal or provincial matter? The answer is yes.

de loi soit adopté. S'il ne l'est pas, je ne sais pas combien d'entre nous auront l'énergie, l'endurance et les moyens de tout recommencer.

Dans mon cas, je ne recommencerai probablement pas. Lorsqu'on se bat pendant des années pour défendre une cause, on se fatigue à la longue. Toutefois, j'aimerais ajouter — et j'aimerais féliciter le gouvernement d'avoir entrepris cela, car c'était la première fois qu'un premier ministre nous faisait cette promesse — que nous avons hâte que cela soit mis en œuvre. Nous espérons et nous prions que cela se concrétisera.

En ce qui me concerne, je suis très optimiste et je crois que cela va se concrétiser. Je tiens à féliciter le Sénat et le gouvernement actuel d'avoir eu le courage et l'intuition nécessaires d'entreprendre un tel projet. Il reste maintenant à espérer et à prier que le projet de loi soit adopté. Merci.

La sénatrice Omidvar : J'aimerais remercier les témoins de leur présence aujourd'hui. Madame Lamba, vous avez parlé du chevauchement et de la confusion créée par les interactions entre les différentes lois. Vous ou d'autres témoins peuvent-ils formuler des commentaires sur la confusion que pourraient créer le chevauchement et les compétences fédérales-provinciales conflictuelles dans la création d'un Canada exempt d'obstacles? Quelle serait la meilleure façon de régler ces problèmes?

Mme Lamba : J'ai remarqué que vous avez dit fédérales-provinciales. Je sais que ce projet de loi peut seulement avoir compétence sur les secteurs publics réglementés par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire les secteurs publics et privés sous réglementation fédérale. Cependant, je tiens à souligner que même dans ce cas, il y aura de la confusion.

Par exemple, la Loi sur l'équité en matière d'emploi prévoit un programme de contrats fédéraux qui vise souvent des entités provinciales en vertu de cette loi. Cela vise donc des centaines de milliers de travailleurs qui doivent avoir un plan d'équité en matière d'emploi, et cela pourrait créer une certaine confusion. À part cela, cette loi n'aura aucun impact sur les compétences provinciales, car ce n'est pas son objectif. Est-ce ce que vous voulez dire?

La sénatrice Omidvar : Je comprends cela, mais j'aimerais savoir si l'honorable David Onley peut faire des commentaires liés à son examen sur la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et à ses nombreuses années d'expérience en Ontario. Je suis Ontarienne, et j'ai donc vécu cela. Les choses sont-elles claires ou y a-t-il du chevauchement ou de la confusion? Quelle serait la meilleure façon d'aborder la situation?

M. Onley : Comme tous les autres éléments de la politique canadienne, est-ce une question de savoir si c'est du ressort fédéral ou provincial? La réponse est oui.

As long as people see that legitimate efforts are being made within the respective spheres of influence or responsibility, any of the overlapping that could inevitably occur will be seen with a real sense of goodwill as opposed to confusion.

It is fairly clear as to what areas are covered, insofar as federal responsibilities are concerned, and fairly clear as to what areas are provincial in this particular area. So I think pressing on with considerable vigour, in terms of its implementation, will be a great encouragement.

Senator Omidvar: Thank you.

The Chair: Thank you very much. I believe there are no more questions, so I do want to take the time to thank our witnesses. As we've said before, this is the last meeting on Bill C-81 until tomorrow, when we will process and conclude with clause-by-clause consideration. This has been very valuable.

Thank you for being here and for the years of advocacy for which we truly owe you and for the impact that you are making, not only on the lives of persons with disabilities but all Canadians.

Unless there is any other business, I will say that we will meet tomorrow.

(The committee adjourned.)

Pourvu que les gens voient que des efforts concrets sont déployés dans les sphères d'influence ou de responsabilité respectives, tout chevauchement qui pourrait inévitablement se produire sera perçu comme un acte de bonne volonté plutôt que comme une façon de créer de la confusion.

Les domaines sous responsabilité fédérale sont clairement établis, et ceux sous responsabilité provinciale sont également assez bien définis. Je pense donc que sa mise en œuvre vigoureuse représentera un grand encouragement.

La sénatrice Omidvar : Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Je crois qu'il n'y a pas d'autres questions, et j'aimerais donc prendre le temps de remercier nos témoins. Comme nous l'avons déjà dit, c'était la dernière réunion sur le projet de loi C-81 jusqu'à demain, lorsque nous ferons l'étude article par article et terminerons nos travaux à cet égard. Vos témoignages ont été très utiles.

Nous vous remercions d'avoir comparu et d'avoir passé un bon nombre d'années à défendre cette cause; nous vous sommes grandement redevables. Nous vous remercions également de l'impact que vous produisez non seulement dans la vie des personnes handicapées, mais également dans celle de tous les Canadiens.

À moins qu'il y ait un autre point à aborder, nous nous rencontrerons demain.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 2, 2019

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada, met this day at 10:30 a.m. to proceed to clause-by-clause consideration of the bill.

Senator Chantal Petitclerc (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good Morning. Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*Translation*]

My name is Chantal Petitclerc, and I am a senator from Quebec. I am pleased to be chairing today's meeting. We are wrapping up our study on Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada. We have heard from 20 or so witnesses, and received just as many briefs as well as considerable input, which we very much appreciate.

[*English*]

I would like to advise all those attending in person today that our hearings are being interpreted into American Sign Language and Langue des signes du Québec. Closed captioning is also available in the committee room in both official languages.

For those watching us online, versions of the broadcast in ASL and LSQ will be available the following week after each meeting on Bill C-81.

[*Translation*]

Before we get started, I'd like to make a few things clear, because we are going to begin clause-by-clause consideration of Bill C-81. If, at any point, you have questions or you aren't sure where we are in the process, feel free to ask, as it is a fairly complex bill and we have a number of amendments to consider.

On a procedural note, I would remind senators that, when more than one amendment is proposed for the same clause, the amendments must be introduced in the order of the lines being amended. It should be noted that, if a senator is opposed to an entire clause, standard committee procedure dictates that the senator vote against keeping the clause in the bill, as opposed to proposing a motion to delete the entire clause. If the idea is

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 2 mai 2019

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour procéder à l'étude article par article de ce projet de loi.

La sénatrice Chantal Petitclerc (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour. Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Français*]

Je m'appelle Chantal Petitclerc, sénatrice du Québec, et j'ai le plaisir de présider la réunion aujourd'hui. Nous terminons notre étude du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles. Nous terminons cette étude après avoir entendu une vingtaine de témoins et reçu autant de mémoires, ainsi que plusieurs commentaires, et nous en sommes très heureux.

[*Traduction*]

J'aimerais informer toutes les personnes présentes que nos audiences sont interprétées en American Sign Language et en langue des signes québécoise. Le sous-titrage codé est aussi offert dans la salle de réunion dans les deux langues officielles.

Pour ceux qui nous regardent en ligne, des versions de la diffusion en ASL et en LSQ sont également accessibles la semaine suivant chaque réunion sur le projet de loi C-81.

[*Français*]

Avant de commencer, je voudrais vous rappeler certaines choses, puisque nous allons amorcer notre étude article par article du projet de loi C-81. Si, à un moment ou à un autre, vous avez des questions ou vous ne savez pas trop où nous en sommes dans le processus, n'hésitez pas à demander des précisions et à poser des questions, car c'est quand même un projet de loi assez complexe et nous avons plusieurs amendements à examiner.

En ce qui concerne la procédure, je tiens à rappeler aux sénateurs que, lorsqu'on propose plus d'un amendement pour un même article, les amendements doivent être proposés en suivant l'ordre des lignes du texte à modifier. Voici une petite précision : si un sénateur s'oppose à un article en entier, la procédure normale en comité n'est pas d'adopter une motion pour supprimer l'article au complet, mais plutôt de voter contre

simply to delete a clause, voting against the clause is enough. Again, you may ask questions if the situation arises.

I would also like to remind senators that some of the proposed amendments can have major repercussions on other parts of the legislation. It is very important that the committee be consistent in its decision-making and deal with subsequent provisions accordingly. It would therefore be helpful for senators proposing an amendment to advise the committee of any other clauses that maybe impacted by the amendment.

As chair, of course, I will do my best to make sure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. I would appreciate your help in keeping the discussion respectful and collegial, as always.

Lastly, I want to let senators know that, if they have the slightest doubt as to the outcome of a voice vote, the best thing to do is to ask for a recorded division. That way, the result will be clear. As senators know, in the case of a tie, the motion is defeated.

[*English*]

Does anyone have a question on that? If there are no questions, we will proceed and start clause by clause.

I want to mention to my colleagues that to help us today with this process we have, from Employment and Social Development Canada, James Van Raalte, Director General, Accessibility Secretariat.

[*Translation*]

From the same department, we also have Benoît Gendron, Director, and Erik Lapalme, Senior Policy Analyst, both from the Accessibility Secretariat as well. Thank you for being here.

We can now get started.

[*English*]

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-81, An Act to ensure a barrier-free Canada?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed, with leave, that the clauses be grouped according to the 12 parts of the bill as described in the Table of Provisions of Bill C-81, except for those parts where an

le maintien de l'article dans la mesure législative. S'il ne vise qu'à supprimer un article, il suffit dans ce cas de voter contre l'article en question. Encore une fois, vous pourrez poser des questions si nous faisons face à ce genre de situation.

J'aimerais aussi rappeler aux sénateurs que certains des amendements proposés peuvent avoir des répercussions importantes sur d'autres parties du projet de loi. Il est très important que le comité demeure conséquent dans ses décisions et qu'il les applique, dans la mesure du possible, de manière cohérente dans tout le projet de loi. Il serait donc utile qu'un sénateur qui propose un amendement indique au comité quels sont les autres articles du projet de loi sur lesquels son amendement pourrait, potentiellement, avoir une incidence.

À titre de présidente, bien évidemment, je ferai de mon mieux pour m'assurer que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole pourront le faire. Je vous demande votre collaboration pour que tout se passe dans le respect et la coopération, comme nous avons toujours l'habitude de le faire.

Finalement, je tiens à rappeler aux sénateurs que, s'ils ont le moindre doute quant au résultat d'un vote par oui ou par non, la façon la plus harmonieuse d'intervenir est de demander un vote par appel nominal qui aboutira à des résultats clairs. Les sénateurs savent que, en cas d'égalité des voix, la motion sera rejetée.

[*Traduction*]

Avez-vous des questions à ce sujet? S'il n'y a pas de questions, nous allons commencer l'étude article par article.

Je tiens à mentionner à mes collègues qui nous donnent aujourd'hui un coup de main avec le processus que nous recevons James Van Raalte, directeur général, Secrétariat de l'accessibilité, d'Emploi et Développement social Canada.

[*Français*]

Du même ministère, nous accueillons aussi Benoît Gendron, directeur, Secrétariat de l'accessibilité, et Erik Lapalme, analyste principal des politiques, Secrétariat de l'accessibilité. Merci à vous de votre appui.

Nous sommes prêts à commencer.

[*Traduction*]

Le comité convient-il de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-81, Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles?

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour que les articles soient regroupés en fonction des 12 parties du projet de loi telles qu'elles sont décrites dans la table analytique du projet de

amendment has been submitted to the clerk? Clauses in those parts will be dealt with individually.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Some Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

Senator Forest-Niesing: I appreciate the opportunity to provide a bit of context. Since the preamble of a bill provides the underpinnings, before we vote to let the preamble stand postponed for the purposes of our discussion and reasons that make total sense, I wanted to let my fellow senators know that I would be proposing a motion to amend the preamble to introduce a time frame. Specifically, the amendment seeks to add the wording "without delay." I know that other senators will be raising the time frame issue as we go through the various clauses. I will explain my rationale for the wording when the time is right, but I just wanted to let my fellow senators know what I plan to do so they can be ready when I explain my reasoning.

The Chair: Thank you, Senator Forest-Niesing.

Honourable senators, shall the preamble stand postponed?

Hon. senators: Agreed

[*English*]

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We are on clause 5.

loi C-81, sauf pour les parties où un amendement a été présenté au greffier? Les dispositions dans ces parties seront abordées individuellement.

Des voix : D'accord.

La présidente : L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'étude du préambule est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

La sénatrice Forest-Niesing : Je vous remercie de m'accorder cette permission afin de vous mettre en contexte, tout simplement. Comme le préambule d'un projet de loi sert justement à présenter les principes qui le sous-tendent, avant qu'on accepte de suspendre son adoption aux fins de la discussion pour des raisons parfaitement logiques, je voulais sensibiliser mes collègues au fait que je présenterai une motion d'amendement liée au préambule pour introduire la notion de temps. Plus particulièrement, ce sera pour introduire les termes « sans délai ». Je sais que la notion de temps sera soulevée par d'autres collègues à mesure que nous passerons les divers articles en revue. Je prononcerai au moment propice mon argumentaire en faveur de l'utilisation de cette terminologie, mais je voulais simplement ramener cette idée à l'esprit de mes collègues et les préparer au fait que j'aurai des arguments à leur apporter à ce chapitre.

La présidente : Merci, sénatrice Forest-Niesing.

Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du préambule?

Des voix : D'accord.

[*Traduction*]

La présidente : L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous sommes à l'article 5.

[*Translation*]

As you can see from the information package, we have five proposed amendments to deal with.

[*English*]

The Chair: Shall clause 5 carry?

Senator Seidman: No.

Daniel Charbonneau, Clerk of the Committee: The motion is on the table for clause 5, and now amendments can be moved.

The Chair: Shall clause 5 carry? There is an amendment.

Senator Seidman: Clause 5 on page 3.

Senator Dasko: Thank you very much. I want to start by saying this is a very exciting day for me, my colleagues and many others, because we are dealing with a bill that is very important for Canada and will make our country a better one.

Let's dive right into the weeds. I think everyone has a copy of the amendment I'm proposing. I want to note that Senator Seidman has proposed an identical amendment.

The Chair: I believe you have to move the amendment before you speak to it.

Senator Dasko: I move the amendment that is titled "DD1" in our package.

This amendment deals with placing a timeline in the bill.

The Chair: I apologize, Senator Dasko. You need to actually read the amendment.

Senator Dasko: The amendment reads that it is moved by me:

> That Bill C-81 be amended in clause 5, on page 3, by replacing line 13 with the following:
>
> "ers, on or before January 1, 2040, particularly by the identification and removal of bar-".

So it involves inserting "on or before January 1, 2040" in clause 5.

The Chair: You can speak on the amendment.

Senator Dasko: Okay. Thank you.

[*Français*]

Comme vous pouvez le voir dans vos documents, il y aura cinq motions d'amendement qui seront portées à notre attention.

[*Traduction*]

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

La sénatrice Seidman : Non.

Daniel Charbonneau, greffier du comité : La motion visant l'article 5 est déposée, et les amendements peuvent maintenant être proposés.

La présidente : L'article 5 est-il adopté? Il y a un amendement.

La sénatrice Seidman : L'article 5, à la page 3.

La sénatrice Dasko : Merci beaucoup. Permettez-moi d'abord de dire qu'il s'agit d'une journée très emballante pour moi, mes collègues et de nombreuses autres personnes, car nous étudions un projet de loi de grande importance pour le Canada et qui contribuera à faire du Canada un meilleur pays.

Entrons dans le vif du sujet. Je crois que tout le monde a un exemplaire de l'amendement que je propose. Je tiens à souligner que madame la sénatrice Seidman a proposé un amendement identique.

La présidente : Je crois que vous devez proposer l'amendement avant d'en parler.

La sénatrice Dasko : Je propose l'amendement intitulé « DD1 » dans notre document.

Il porte sur l'établissement d'un échéancier dans le projet de loi.

La présidente : Je m'excuse, madame la sénatrice Dasko. Vous devez en réalité lire l'amendement.

La sénatrice Dasko : Voici l'amendement que je propose :

> Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 5, à la page 3, par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :
>
> « lement, en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, à l'avantage de ».

Il s'agit donc d'insérer « au plus tard le 1er janvier 2040 » à l'article 5.

La présidente : Vous pouvez parler de l'amendement.

La sénatrice Dasko : D'accord. Merci.

We have heard from many witnesses over the course of our deliberations, and we have read many submissions. The issue of a timeline has come up many times, particularly last evening when we heard statements from witnesses, some of whom said that having a timeline was the most important thing that we could do to improve this bill.

These statements were made during presentations by witnesses and also in response to questions asked by Senators Seidman and M. Deacon. I think we learned that this is important. It gives accountability to the bill. This gives a goal to the actions that are being undertaken within the bill. It gives motivation to those working in this area to achieve this goal.

Now, the year 2040 is something that is not fixed in stone. We can pick any number of different years as a timeline, but this one fits very well with this bill. The reason is that if we look at the comparable bill in Ontario, that bill had a 20-year timeline for fulfilling the obligations to create a barrier-free Ontario. This does approximately the same. This is a 21-year time frame, and I think this is a very reasonable amendment. This is something I hope the government and the minister will think is reasonable. It gives a good time frame, it's a reasonable amendment and I really hope that the government will accept this.

There are many people in the disability community who have said a timeline is important, and I think we received that message loud and clear.

I would ask Senator Seidman if she has any other comments to make, but I think those are the main reasons why we really must consider putting this in. It's a very reasonable proposal and a very positive one. It will make this a better bill for people with disabilities in Canada.

Senator Seidman: Thank you. I, too, have put forward an amendment so that this bill has a clear timeline and deadline for achieving a barrier-free country. There are in fact four places in this bill that have to be changed in order to achieve this particular amendment. This is just one of three more to come.

It's funny, because I had looked through our transcripts to see how often this timeline or deadline issue was referred to. At the outset you can look at Steven Estey's comments expressing disappointment that the bill was silent on timelines. You can look to others as well, but yesterday was really the crowning achievement for solidifying my own feelings about a timeline and a deadline. When I put the question to our witnesses, if there was one thing they could change about this bill, one addition they could make, what would that one thing be? All of them said

Au cours de nos délibérations, nous avons entendu de nombreux témoignages et reçu de nombreux mémoires. La question d'un échéancier est ressortie à de nombreuses occasions, particulièrement hier soir, quand nous avons entendu les témoignages de témoins, dont certains ont dit que l'établissement d'un échéancier était la chose la plus importante que nous pourrions faire pour améliorer le projet de loi.

Ces déclarations ont été faites durant les exposés de témoins et aussi en réponse à des questions posées par les sénatrices Seidman et M. Deacon. Je crois que nous avons appris que c'est important. Cela assure la responsabilité du projet de loi et donne un but aux mesures qui sont prises au sein du projet de loi. Enfin, cela donne aux personnes qui travaillent dans ce domaine une motivation pour atteindre ce but.

Maintenant, l'an 2040 est quelque chose qui n'est pas coulé dans le béton. Nous pouvons choisir n'importe quelle autre année comme échéancier, mais celle-ci cadre très bien avec le projet de loi, parce que si nous regardons le projet de loi comparable en Ontario, celui-ci prévoyait un échéancier de 20 ans pour l'exécution des obligations afin de créer un Ontario exempt d'obstacles. Cela fait à peu près la même chose. C'est un échéancier de 21 ans, et je crois que c'est un amendement très raisonnable. C'est quelque chose que, je l'espère, le gouvernement et la ministre jugeront raisonnable. Cela accorde un bon délai, c'est un amendement raisonnable, et j'espère vraiment que le gouvernement va l'accepter.

De nombreuses personnes handicapées ont dit qu'il est important d'avoir un échéancier et je crois que nous avons bien entendu ce message.

Je demanderais à la sénatrice Seidman de formuler d'autres commentaires, si elle le souhaite, mais je crois que ce sont les principales raisons pour lesquelles nous devons vraiment songer à l'insérer. C'est une proposition très raisonnable et très positive. Elle contribuera à un meilleur projet de loi pour les personnes handicapées au Canada.

La sénatrice Seidman : Merci. Moi aussi, j'ai présenté un amendement de manière à ce que le projet de loi établisse un échéancier clair et un délai pour parvenir à un pays exempt d'obstacles. Il y a en fait quatre passages dans le projet de loi qui doivent être changés pour que l'on apporte cet amendement particulier. Il ne s'agit que d'un endroit par rapport aux trois autres qui s'en viennent.

C'est drôle, parce que j'avais vérifié dans nos transcriptions pour voir à quelle fréquence cette question des échéanciers ou des délais était mentionnée. Au début, vous pouvez voir les commentaires de Steven Estey, qui exprime sa déception par rapport au fait que le projet de loi n'a pas parlé d'échéanciers. Vous pouvez aussi en examiner d'autres, mais la journée d'hier a vraiment été le couronnement pour ce qui est de raffermir mes propres sentiments quant à un échéancier et à un délai. Quand j'ai demandé à nos témoins s'il y a une chose qu'ils pourraient

timelines. To me, that confirmed and solidified my commitment to this particular amendment.

It was interesting that the Honourable David Onley spoke strongly yesterday about timelines, and he said he was surprised. Initially he said he thought you could leave it to goodwill, but in Ontario it turned out not to be the case, that you can't really leave it to goodwill. He said a definable date was necessary for implementation.

The other thing that was important and we heard was that in order to measure progress on this piece of legislation, in all the reviews that are foreseen, you need a timeline. You can't measure anything without deadlines.

I'm urging that we do this. I know the minister was fairly reluctant to establish timelines. She said that it would impose an unnecessary situation that could result in some kinds of complications because things change over time. I think we had witnesses who spoke to that issue. I'm convinced we have to do it.

I support the deadline of 2040. I think it's not too restrictive, it doesn't impose things too soon, so there is time for the change to happen, but also it's a time frame that we can hope to see in our lifetimes. It's not too unrealistic. It doesn't push it down the road for too long a period of time. I agree with the 2040 time frame as well.

Senator Munson: I have a question for the officials to refresh us on what the minister actually said about timelines. There is another school of thought. I'm somewhere in between. This timeline could put some folks off in the government to say, "Well, we have until 2040 to do this so let's take our time and work it out to 2040."

So I'm in a bit of a spot here. I'd like to get from you, Mr. Van Raalte, what the minister told us a month or so ago. Why she is against these times lines?

James Van Raalte, Director General, Accessibility Secretariat, Employment and Social Development Canada: Thank you, Madam Chair.

I think the minister, if I recall correctly, raised two points. One of them has been referenced. Point number 1 is the evolution of disability as a concept and accessibility as a concept. One of the examples the minister used is about the real concept around curb cuts. Curb cuts are the dip in the sidewalks that allow wheelchairs to go down on to the road surface and back up on to the sidewalk. Everybody talks about curb cuts. That's code in the accessibility world as something that benefits everybody: it

changer par rapport au projet de loi, un ajout qu'ils pourraient faire, en quoi il consisterait, ils ont tous répondu les échéanciers. Selon moi, cela a permis de confirmer et de réitérer mon engagement à l'égard de cet amendement particulier.

J'ai trouvé intéressant que l'honorable David Onley ne se prononce fortement qu'hier au sujet des échéanciers, et il s'est dit surpris. Au départ, il a dit que vous pourriez vous en remettre au bon vouloir des gens, mais en Ontario, il s'est révélé que vous ne pouvez pas vraiment faire cela. Il a dit qu'une date définissable était nécessaire pour sa mise en œuvre.

L'autre chose qui était importante et que nous avons entendue, c'était que vous avez besoin d'un échéancier pour mesurer les progrès réalisés au regard de ce texte de loi, dans tous les examens qui sont prévus. Vous ne pouvez mesurer quoi que ce soit sans délai.

Je vous demande de le faire. Je sais que la ministre était assez réticente à l'idée d'établir des échéanciers. Elle a dit que cela imposerait une situation inutile qui entraînerait quelques types de complications parce que les choses changent au fil du temps. Je crois que des témoins ont parlé de cette question. Je suis convaincu que nous devons le faire.

J'appuie l'échéancier de 2040. Je crois que ce n'est pas trop restrictif, que cela n'impose pas des choses trop rapidement et qu'il y a donc du temps pour que le changement se produise, mais aussi un délai que nous pouvons espérer voir durant notre vie. Ce n'est pas trop peu réaliste. Cela ne repousse pas les choses trop loin. Je suis aussi d'accord avec le délai d'exécution de 2040.

Le sénateur Munson : J'aimerais demander aux représentants de nous rafraîchir la mémoire par rapport à ce que la ministre a dit au sujet des échéanciers. Il y a une autre école de pensée. Je me situe quelque part entre les deux. Cet échéancier pourrait contrarier des personnes au gouvernement, qui diraient : « Eh bien, nous avons jusqu'en 2040 pour le faire, donc prenons notre temps et faisons-le jusqu'en 2040 ».

Je suis donc un peu coincé, ici. Monsieur Van Raalte, j'aimerais que vous nous disiez ce que la ministre vous a dit il y a environ un mois. Pourquoi est-elle contre ces échéanciers?

James Van Raalte, directeur général, Secrétariat de l'accessibilité, Emploi et Développement social Canada : Merci, madame la présidente.

Si ma mémoire est bonne, je crois que la ministre a soulevé deux points. On a déjà parlé de l'un d'entre eux. Le premier point est l'évolution d'un handicap comme concept et de l'accessibilité comme concept. Un des exemples que la ministre a utilisés concerne le concept réel des bateaux de trottoir. Le bateau de trottoir est le creux dans le trottoir qui permet au fauteuil roulant de descendre sur la surface de la route et de remonter sur le trottoir. Tout le monde en parle. C'est un code

benefits strollers, seniors and everybody from a mobility perspective. It's not just a benefit for people who may use an assistive device like a wheelchair.

The fact is that in northern climates, curb cuts are a problem. Ice accumulates and snow does too if it is not plowed fast enough. The new way to construct intersections is to raise the intersection so it's a flat surface for people with mobility issues to go across.

Technology and the evolution of the concept of accessibility are always evolving. We will run into issues in 2040 when the accessibility solution of today is actually an accessibility barrier of tomorrow.

The second point that the minister raised was that 2040 — or whatever date that this committee may recommend — is so far away that there is no momentum. People will say, "Oh, I don't have to do something until 2035."

Senator Forest-Niesing: As I mentioned earlier, it will be my intention to move in this same clause in favour of an amendment to not make mention of a specific date but, rather, to insert the words "without delay" — words that have been inserted in many legislative texts and which have received the attention and interpretation of the courts numerous times.

I certainly concur with my colleagues and those who have spoken to date with respect to the need for time to be accounted for in the implementation of the provisions of this very important and life-changing act. Where I disagree, as I have mentioned, is with the introduction of a specific date.

If we were talking about something other than the ever-evolving notion of accessibility, if we were talking about one change, I would not have the same difficulty with the insertion of one date. However, we are not talking about one change. We're talking about several changes that are inserted into a constantly evolving notion and implementation measures that will result from this act being passed. There will be changes that can be made and that probably already exist. I believe the minister made reference to that in response to one of the questions put to her when she testified before us. There are measures that practically already exist and can be enforced and implemented immediately.

Much more extensive plans will be developed and implemented over the course of time, and that may very well take the 21-year timeline that is being discussed in the context of this motion.

dans le milieu de l'accessibilité pour quelque chose qui profite à tout le monde : cela est utile aux poussettes, aux personnes âgées et à tout le monde du point de vue de la mobilité. Ce n'est pas juste un avantage pour les gens qui pourraient utiliser un appareil fonctionnel comme un fauteuil roulant.

En réalité, dans les climats nordiques, les bateaux de trottoir sont un problème. La glace s'accumule, tout comme la neige si elle n'est pas enlevée assez rapidement. La nouvelle méthode pour construire des intersections consiste à les élever, pour que ce soit une surface plane qui permet aux gens ayant des problèmes de mobilité de traverser.

La technologie et l'évolution du concept de l'accessibilité sont en constante évolution. Nous rencontrerons des problèmes en 2040 lorsque la solution d'accessibilité d'aujourd'hui sera un obstacle à l'accessibilité de demain.

Le deuxième point soulevé par la ministre, c'était que, en l'an 2040 — ou peu importe l'année que le comité peut recommander — est tellement éloignée qu'il n'y a pas de dynamique. Les gens diront : « Oh, je n'ai rien à faire jusqu'en 2035. »

La sénatrice Forest-Niesing : Comme je l'ai dit plus tôt, j'ai l'intention de proposer ce même article en faveur d'un amendement qui ne fait pas mention d'une date précise, mais qui insère plutôt les mots « sans délai » — des mots qui ont été insérés dans de nombreux textes législatifs et qui ont reçu l'attention et l'interprétation des tribunaux à de nombreuses occasions.

Je suis certainement d'accord avec mes collègues et avec ceux qui ont parlé jusqu'ici : on doit tenir compte des délais dans la mise en œuvre des dispositions de cette loi très importante et marquante. Comme je l'ai dit, mon désaccord tient à la désignation d'une date précise.

Si nous devions parler d'autre chose que du concept d'accessibilité toujours en évolution, si nous devions parler d'un changement, je n'aurais pas le même problème avec l'insertion d'une date. Toutefois, nous ne parlons pas d'un changement. Nous parlons de plusieurs changements qui sont insérés dans un concept constamment en évolution et de mesures de mise en œuvre qui découleront de l'adoption de cette loi. Des changements pourront être apportés et existent probablement déjà. Je crois que la ministre y a fait allusion en réponse à une des questions qui lui ont été posées lorsqu'elle a témoigné devant nous. Il y a des mesures qui existent pratiquement déjà et qui peuvent être appliquées et mises en œuvre immédiatement.

Des plans beaucoup plus élaborés seront conçus et mis en œuvre au fil du temps, et il faudra peut-être bien attendre l'échéancier de 21 ans qui est abordé dans le contexte de cette motion.

However, I would discourage us from making use of the one date. The argument in favour of the use of the term "without delay" is just that: we have different measures that will require different timelines. We may have something that, over a two-year span, is ultimately considered to be taking too long because it was considered, in all of the circumstances of that particular measure, to be unreasonable. Likewise, we might have, 20 years from now, something that is not considered to have taken too long because of the extent and complexity of the design and implementation of those measures.

So in order to preserve the necessary fluidity that accompanies the evolving context of the implementation of this act, I strongly urge my colleagues to consider making no mention of a specific date. The issue of momentum was spoken to by the minister, and it is one that I share. Look, I'm guilty; I was that student in university who took note of the deadline and started working about 12 or 24 hours before that deadline until it was looming and threatening my hours of sleep.

So I don't want us to see any lost momentum. I don't want us to see any delay in the implementation of the simplest of the measures. I do want us to respect the fluidity that this implementation requires. For those reasons, I will be bringing my motion and I will not be supporting this motion.

Senator Seidman: I think it's important to note that, as I mentioned at the outset, my particular proposal needs to change three other places in this legislation, one of which will be to add a new clause, 5.2, after line 5 on page 4, and to state:

> Nothing in this act should be construed as requiring or authorizing any delay in the removal or prevention of barriers . . . as soon as reasonably possible.

So the addition of this clause would speak to the point you are making, senator, and it would ensure this "no delay" concept.

In addition to that, it would provide an end point. Quite frankly, I do appreciate the ever-evolving argumentation. However, I would say to that: Then do we just wait forever, as things are always changing, and never impose any deadlines or do anything? Do we always push it out and say, "That's going to change in two years" or "That will change next week" or "Oh, there is new technology coming for that in three years? "

Things are always in a state of flux and always changing. Unless you impose some end point, I believe, as we heard yesterday in testimony from the former Lieutenant Governor, that simply expecting goodwill is simply not going to work.

Toutefois, je nous découragerais d'utiliser cette date unique. L'argument en faveur de l'utilisation du terme « sans délai », c'est juste que nous avons des mesures différentes qui nécessiteront des échéanciers différents. Nous pourrions voir quelque chose qui, sur une période de deux ans, finirait par être considéré comme trop long, parce qu'on aurait jugé que c'était déraisonnable, vu toutes les circonstances de cette mesure particulière. De même, nous pourrions avoir quelque chose d'ici 20 ans que l'on n'aurait pas jugé comme trop long, étant donné l'ampleur et la complexité de la conception et de la mise en œuvre de ces mesures.

Donc, pour préserver la fluidité nécessaire qui accompagne l'évolution du contexte de la mise en œuvre de la loi, j'invite fortement mes collègues à envisager de ne pas mentionner de date précise. La question de la dynamique a été abordée par la ministre, et je la partage. Écoutez, je suis coupable; j'étais justement le genre d'étudiante qui, à l'université, prenait note du délai et commençait à travailler environ 12 ou 24 heures avant ce délai, jusqu'à ce qu'il soit imminent et qu'il menace mes heures de sommeil.

Je ne veux pas nous voir perdre notre élan. Je ne veux pas qu'il y ait un retard dans la mise en œuvre de la plus simple des mesures. Je veux que nous respections la fluidité que requiert cette mise en œuvre. Pour ces raisons, je vais présenter ma motion et je n'appuierai pas cette motion.

La sénatrice Seidman : Je crois qu'il est important de souligner, comme je l'ai mentionné au début, que ma proposition particulière exige que trois autres passages soient modifiés dans la législation; un des changements consistera à ajouter un nouvel article, l'article 5.2, à la page 4, après la ligne 5, pour dire ceci :

> La présente loi n'a pas pour effet de fixer ou d'autoriser des délais en ce qui a trait à l'élimination d'obstacles [...] pour prévenir de nouveaux obstacles aussitôt que possible.

L'ajout de cet article traiterait donc du point que vous soulevez, madame la sénatrice Forest-Niesing, et il garantirait ce concept de « sans délai ».

En outre, il fournirait une date butoir. Bien franchement, j'aime bien que l'on argumente constamment. Toutefois, je dirais ceci : alors faut-il attendre jusqu'à la fin des temps, puisque les choses changent toujours, ne jamais imposer de délais ou ne jamais rien faire? Voulons-nous toujours retarder les choses et dire : « Cela va changer dans deux ans », « Cela va changer la semaine prochaine » ou « Oh, cette nouvelle technologie s'en vient dans trois ans? »

Les choses sont toujours en train d'évoluer et de changer. À moins que vous n'imposiez une certaine date butoir, je crois, comme nous l'avons entendu dire hier dans le témoignage de l'ancien lieutenant-gouverneur, que le seul fait d'attendre le bon vouloir des gens ne va tout simplement pas fonctionner.

Senator Forest-Niesing: May I respond?

The Chair: Briefly.

Senator Forest-Niesing: I think it's important to respond to that last point. There is no possible doubt that, with the use of the terms "without delay," we would be doing anything other than imposing an end point. In fact, the use of that terminology sends the very clear message that every action that can be taken immediately must be taken immediately unless circumstances would render that unreasonable, non-feasible, undoable.

So it's quite the opposite, in fact. If I'm not talking about a finite date and replacing that with the terminology "without delay," in my view it becomes even stronger because it imposes the responsibility of implementing every measure, at the earliest, immediate possibility, as it continues to evolve, in the evolving context. We don't lose momentum; we implement as we go along; and we allow the necessary fluidity for those measures that will require more time to take the time.

The test will be: Is the delay reasonable? That will remain to be considered, but in each case, on a case-by-case basis, which I would argue is the appropriate way to look at things.

The Chair: Thank you. I think both approaches are very clear. I will ask Senator Dasko and Senator Deacon, especially if you have something new to bring.

Senator Dasko: I want to add that there is a five-year review built into this bill. I think that's a very good time frame for focusing on achieving positive results in the short term. That is part of this bill.

I think that just using the phrase "without delay" leaves it entirely open-ended. I don't think there is any dynamic there to move quickly on anything. It's a phrase that has no accountability attached to it, that can be endlessly avoided by those who want to avoid action, and I just don't think it's helpful. However, I do think it would be helpful in the preamble, actually. That is a very good spot for it, and also in clause 5.2. I think that's a very good place to put this phrase.

I'll just say one thing. I think we really must listen to the leaders of the disability community who came to say this to us, particularly the former Lieutenant Governor, because he has worked in this field his entire life. He is highly respected in his community and in this country and in my province.

La sénatrice Forest-Niesing : Puis-je intervenir?

La présidente : Rapidement.

La sénatrice Forest-Niesing : Je crois qu'il est important de réagir à ce dernier point. Il ne fait aucun doute possible que, avec l'utilisation des termes « sans délai », nous ne ferions rien d'autre que d'imposer un point final. En fait, cette terminologie envoie le message très clair que chaque mesure qui peut être prise immédiatement doit être prise immédiatement, à moins que les circonstances la rendent déraisonnable, inexécutable ou irréalisable.

C'est plutôt le contraire, en fait. Si je ne parle pas d'une date butoir et que je propose de remplacer cela par la terminologie « sans délai », à mon avis, cela devient encore plus fort, parce que cela impose la responsabilité de mettre en œuvre chaque mesure le plus tôt possible, puisque les choses continuent d'évoluer, dans le contexte qui change. Nous ne perdons pas notre élan; nous mettons des choses en œuvre au fur et à mesure; et nous procurons la fluidité nécessaire aux mesures pour lesquelles il faudra prendre plus de temps.

Le critère sera le suivant : le délai est-il raisonnable? On devra l'examiner, mais dans chaque cas, on le fera au cas par cas, ce qui serait à mon avis la bonne façon d'examiner les choses.

La présidente : Merci. Je crois que les deux approches sont très claires. Je vais demander à la sénatrice Dasko et à la sénatrice Deacon si elles ont quelque chose de nouveau à présenter.

La sénatrice Dasko : J'aimerais ajouter que le projet de loi prévoit un examen quinquennal. Je crois que c'est un très bon délai pour se concentrer sur des résultats possibles atteignables à court terme. Cela fait partie du projet de loi.

Je crois juste que l'utilisation de l'expression « sans délai » laisse ça complètement ouvert. Je ne crois pas que la dynamique, ce soit d'adopter rapidement quoi que ce soit. C'est une expression qui ne s'assortit d'aucune responsabilisation, qui peut être éludée sans cesse par ceux qui souhaitent éviter d'agir, et je ne crois juste pas que ce soit utile. Cependant, je crois que ça serait utile dans le préambule, en fait. C'est un très bon endroit pour l'indiquer, et aussi à l'article 5.2. Je crois que c'est un très bon endroit où insérer cette expression.

Je vais juste dire une chose. Je crois que nous devons vraiment écouter les dirigeants de la communauté des personnes handicapées qui sont venus nous le dire, particulièrement l'ancien lieutenant-gouverneur, parce qu'il a travaillé dans ce domaine toute sa vie. Il est très respecté dans son milieu, dans le pays et dans ma province.

We must listen to them. They have made their voices very clear that a timeline is needed and is a positive addition to this bill. I think we must listen to them; they are the ones who live with this and who know what is best for their community.

Senator M. Deacon: Thank you for that. Absolutely, momentum is critical. We have heard that piece on the language, and the language as we understand it for Canadians. Urgency and fatigue came across very strongly, particularly with our final witnesses. In talking to some of them offline and outside of yesterday's testimony, the critical piece is what functionally would be most helpful for Canadians. Frankly, what is it? How can we hold people accountable and how do we litigate? That term and timeline is a clear piece.

I am guilty or innocent, depending on how we look at it. We have 10 years invested in AODA. When we first heard the timelines, we thought, "Oh, my gosh. Oh, my, my." Yet those timelines we are thankful for, we are critical of, particularly in looking beyond — I mentioned this earlier — the built environment. People look at the physical pieces fairly quickly, but you need to set in place a good strategy and an incremental plan to cover those seven areas.

Senator Omidvar: I see merit on all sides of the two arguments. I can see the strength in what Senator Forest-Niesing is proposing. I see clearly the strength in what Senators Seidman and Dasko are proposing in light of yesterday's testimony. Is it not possible to merge the best of the two ideas and have a subamendment to your amendment that says "without delay but no later than January 1, 2040," in order to muddy the waters a little further.

Senator Seidman: I understand what you are saying, and I would suggest my amendment does exactly that. That would be a new clause on page 4, clause 5.2. It's part of four amendments that would enforce the 2040 date, but it would add a new clause. It's "JS2" in your package. It states, new clause, 5.2, page 4:

> That Bill C-81 be amended on page 4 by adding the following after line 5:
>
> "**5.2** Nothing in this Act should be construed as requiring or authorizing any delay in the removal of barriers or the implementation of measures to prevent new barriers as soon as is reasonably possible.".

That is exactly the spirit of what Senator Forest-Niesing is proposing in the "without delay" clause.

Nous devons les écouter. Ils ont exprimé très clairement qu'un échéancier est nécessaire et que cela constitue un ajout positif au projet de loi. Je crois que nous devons les écouter; ce sont eux qui vivent avec cela et qui savent ce qui est le mieux pour leur communauté.

La sénatrice M. Deacon : Merci. Absolument, l'élan est crucial. Nous avons entendu cet élément par rapport au libellé, et le libellé tel que nous le comprenons pour les Canadiens. L'urgence et la fatigue sont ressorties très fortement, particulièrement lorsque nous avons entendu nos derniers témoins. Pour avoir parlé à certains d'entre eux officieusement et en dehors du témoignage d'hier, je crois que l'aspect essentiel est de savoir quelle fonctionnalité serait le plus utile pour les Canadiens. Honnêtement, qu'en est-il? Comment tenons-nous les gens responsables et comment pouvons-nous entamer des poursuites? Ce terme et cet échéancier sont clairs.

Je suis coupable ou innocente, selon la façon dont nous regardons les choses. Nous avons investi pendant 10 ans dans la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Quand nous avons pour la première fois entendu parler des échéanciers, nous nous sommes dit : « Oh mon Dieu, oh là là. » Pourtant, nous sommes reconnaissants de ces échéanciers et nous les critiquons, particulièrement lorsque nous regardons au-delà — je l'ai dit plus tôt — de l'environnement bâti. Les gens regardent les éléments physiques assez rapidement, mais vous devez mettre en place une bonne stratégie et un plan graduel pour couvrir ces sept aspects.

La sénatrice Omidvar : Je vois le bien-fondé de tous les aspects des deux arguments. Je peux voir la valeur de ce que la sénatrice Forest-Niesing propose. Je vois clairement celle de ce que les sénatrices Seidman et Dasko proposent à la lumière des témoignages d'hier. N'est-il pas possible de fusionner le meilleur des deux idées et de proposer un sous-amendement à votre amendement pour dire : « sans délai, mais au plus tard le 1er janvier 2040 », afin de brouiller les cartes un peu plus?

La sénatrice Seidman : Je comprends ce que vous dites et je dirais que c'est exactement ce que fait mon amendement. Il s'agirait du nouvel article 5.2, à la page 4. Cela fait partie de quatre amendements qui appliqueraient la date de 2040, mais cela viendrait ajouter un nouvel article. Dans votre document, c'est l'intitulé « JS2 ». Il s'agit du nouvel article 5.2, à la page 4 :

> Que le projet de loi C-81 soit modifié, à la page 4, par adjonction, après la ligne 5, de ce qui suit :
>
> « **5.2** La présente loi n'a pas pour effet de fixer ou d'autoriser des délais en ce qui a trait à l'élimination d'obstacles ou à la mise en œuvre de mesures pour prévenir de nouveaux obstacles aussitôt que possible. »

C'est exactement l'esprit de ce que la sénatrice Forest-Niesing propose dans l'article qui contient l'expression « sans délai ».

Senator Forest-Niesing: I will draw your attention to the following page, "JFN3," and point out I, too, have a similar amendment at 5.2. The only difference is that after the word "act" there is a comma and the additional words:

> . . . including its purpose of the realization of a Canada without barriers . . .

We can cross that bridge when we get to that.

I wanted to draw to your attention that was also part of my approach to the introduction of the timeline. It is my intent to support that, certainly.

Am I amenable to a compromise? Yes, of course. Is it a reasonable compromise? Yes, of course, unless there is a strong sentiment that you share my view that the introduction or just the mere mention of a date that is 21 years away can be a deterrent to initiatives that can be undertaken immediately. I don't want to slow this process down.

I want the message to be clear. The words "without delay" have been interpreted by the courts to mean "immediate," unless circumstances warrant.

My final concern with respect to the insertion of a specific date is that, when asked, the minister was very clear that, although the issue had been very carefully considered, their thought process brought them to the conclusion that it would not be wise to make mention of a specific date.

I want us, in our committee work, to propose amendments that are likely to be accepted by the ministry. That remains a concern for me. However, can I support that if it is the view of my colleagues? Of course, I can.

Senator Seidman: I have every respect, senator, for what you are saying. I empathize to some extent with what you are saying, but I have to react to the last point that you made which was, that you want to propose amendments that you think the minister will accept. I really don't think that's our job. Our job is to propose amendments that we think will make this the best possible legislation. Whether the minister accepts them or doesn't is up to her, ultimately. It's up to the House of Commons to accept or reject the amendments we make, but I don't think that should be the underlying rationale for what we do here today.

Senator Forest-Niesing: May I clarify? I want to apologize if I have given anyone the impression that that would be my only consideration. We're all in agreement that we need to introduce a notion of time. Where we disagree is simply on the best way to achieve that. I think we're all well intended. I believe that the amendment, however it lands, will be one that has my support. I

La sénatrice Forest-Niesing : Je vais attirer votre attention sur la page suivante, « JFN3 », et souligner que, moi aussi, j'ai un amendement semblable à l'article 5.2. La seule différence, c'est que, après le mot « loi », il y a une virgule et les mots supplémentaires suivants :

> [...] lequel consiste à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles [...]

Chaque chose en son temps.

Je veux attirer votre attention sur le fait que cela fait aussi partie de mon approche à l'égard de l'introduction de l'échéancier. C'est assurément mon intention de l'appuyer.

Suis-je ouverte à un compromis? Oui, bien sûr. S'agit-il d'un compromis raisonnable? Oui, bien sûr, à moins que je ressente fortement que vous partagez mon avis selon lequel l'introduction ou juste la mention d'une date dans 21 ans d'ici puisse agir d'élément dissuasif à l'égard d'initiatives qui peuvent être entreprises immédiatement. Je ne veux pas ralentir ce processus.

Je veux que le message soit clair. Les mots « sans délai » ont été interprétés par les tribunaux pour dire « immédiatement », à moins que les circonstances le justifient.

Ma dernière préoccupation concernant l'insertion d'une date précise, c'est que, quand on lui a demandé, la ministre a été très claire et a dit que, même si la question avait été soigneusement étudiée, le processus de réflexion du ministère l'avait amené à conclure qu'il ne serait pas avisé de mentionner une date précise.

Dans le cadre des travaux du comité, je veux que nous proposions des amendements qui sont susceptibles d'être acceptés par le ministère. Cela demeure une préoccupation pour moi. Toutefois, puis-je l'appuyer si c'est le point de vue de mes collègues? Bien sûr, je le puis.

La sénatrice Seidman : Madame la sénatrice Forest-Niesing, je respecte profondément ce que vous dites. Je comprends dans une certaine mesure ce que vous dites, mais je dois réagir au dernier point que vous avez défendu, soit que vous voulez proposer des amendements que vous pensez que la ministre va accepter. Je ne crois vraiment pas que ce soit notre travail. Notre travail consiste à proposer des amendements qui feront, à notre avis, la meilleure loi possible. Que la ministre les accepte ou non n'est pas de son ressort, au final. Il revient à la Chambre des communes d'accepter ou de rejeter les amendements que nous proposons, mais je ne crois pas que cela devrait être la raison sous-jacente à ce que nous faisons ici aujourd'hui.

La sénatrice Forest-Niesing : Puis-je clarifier quelque chose? Je veux m'excuser si j'ai donné à qui que ce soit l'impression que ce ne serait que ma seule considération. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il nous faut introduire une notion de temps. Notre désaccord tient simplement à la meilleure façon d'y parvenir. Je crois que nous sommes tous ici animés des

wanted to clarify that. I apologize if I have given you the wrong impression.

The Chair: I will let Senator Dasko speak and we can regroup on what we have heard.

Senator Dasko: I want to make one last statement. If we have a strong showing from this committee on this amendment, I think the minister herself will realize that there is strong support for this notion. It's a reasonable notion. I certainly agree that we're not here to consider how the government will view this; that is secondary. But I think that if we have a strong showing on this amendment that the minister will take that into consideration and the government will possibly take the leap to accepting this amendment. I'm really hopeful we can see that. If we pass it at this committee, I hope she will see there is support coming from the Senate and also certainly from the disability community.

The Chair: Thank you. This has been a good discussion. I know it was a long discussion, but timeline is very important. It appears many times in the amendments we have before us. We have heard that the "without delay" approach will come back in the preamble, so we will need to pronounce ourselves on that later on.

It will also come back in clause 5.2 with two amendments from Senator Seidman and Senator Forest-Niesing. We now have in front of us the amendment from Senator Dasko. I believe we are ready to vote on this, unless I hear otherwise.

Senator Forest-Niesing: Senator Omidvar suggested the possibility of a compromise. Is it present in all of our minds that there might be a possibility of a subamendment which would indicate, "without delay but by no later than January 2040"?

The Chair: Someone would need to move a subamendment. Is there a will to move a subamendment in that regard?

Senator Dasko: We have that covered already in 5.2 and in the preamble, if we decide to go there. I believe it's completely covered.

Senator Omidvar: I'm satisfied with Senator Seidman's explanation.

The Chair: Of course, anybody has the right to move a subamendment. It's your own individual decision.

Are we okay to vote? Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Agreed.

meilleures intentions. J'estime que j'appuierai l'amendement, peu importe sa forme finale. Je tenais à le clarifier. Je m'excuse si je vous ai donné la mauvaise impression.

La présidente : Je vais laisser parler la sénatrice Dasko, et nous pourrons faire le point sur ce que nous avons entendu.

La sénatrice Dasko : Je vais dire une dernière chose. Si les membres du comité appuient fortement cet amendement, je pense que la ministre elle-même se rendra compte que ce concept a la faveur générale. C'est un concept raisonnable. Je suis certainement d'accord pour dire que nous ne sommes pas ici pour nous demander comment le gouvernement va le considérer; c'est secondaire. Cependant, je crois que si nous appuyons fortement cet amendement, la ministre en tiendra compte, et le gouvernement fera peut-être le saut d'accepter cet amendement. J'espère vraiment qu'il en sera ainsi. Si nous l'adoptons au comité, j'espère qu'elle verra qu'il bénéficie du soutien du Sénat et aussi certainement du milieu des personnes handicapées.

La présidente : Merci. Cette discussion a été bonne. Je sais aussi qu'elle était longue, mais l'échéancier est très important. Cette question apparaît souvent dans les amendements qui nous sont présentés. Nous avons entendu dire que l'approche qui concerne l'expression « sans délai » reviendra dans le préambule, et nous devrons donc nous prononcer à ce sujet plus tard.

Cela reviendra aussi à l'article 5.2, avec deux amendements des sénatrices Seidman et Forest-Niesing. Nous sommes maintenant saisis de l'amendement de la sénatrice Dasko. Je crois que nous sommes prêts à voter à ce sujet, sauf indication contraire.

La sénatrice Forest-Niesing : La sénatrice Omidvar a évoqué la possibilité d'un compromis. Est-ce présent dans notre esprit qu'il pourrait y avoir la possibilité d'un sous-amendement qui indiquerait : « sans délai, mais au plus tard le 1er janvier 2040 »?

La présidente : Quelqu'un devrait proposer un sous-amendement. Y a-t-il une volonté de proposer un sous-amendement à cet égard?

La sénatrice Dasko : Nous en avons déjà parlé à l'article 5.2 et dans le préambule, si nous décidons d'aller de l'avant. Je crois que c'est complètement couvert.

La sénatrice Omidvar : Je suis satisfaite de l'explication de la sénatrice Seidman.

La présidente : Bien entendu, tout le monde a le droit de proposer un sous-amendement. C'est votre propre décision.

Sommes-nous d'accord pour voter? Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried.

An Hon. Senator: On division.

Senator Munson: On division.

The Chair: On division.

Shall clause 5, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

We are now moving to the introduction of an amendment on clause 5.1. It is the amendment in your documents referred to as "JFN2."

Senator Forest-Niesing, I would ask that you move the amendment first, and then you may speak on it.

[*Translation*]

Senator Forest-Niesing: I move that Bill C-81 be amended by replacing lines 1 to 5 on page 4 with the following:

Clarification

5.1 (1) The area of communication referred to in paragraph 5(c.1)

(a) includes the use of American Sign Language, Quebec Sign Language and Indigenous sign languages; and

(b) does not include *broadcasting* as defined in subsection 2(1) of the *Broadcasting Act* or *telecommunications* as defined in subsection 2(1) of the *Telecommunications Act*.

Recognition

(2) American Sign Language, Quebec Sign Language and Indigenous sign languages are recognized as the primary languages for communication by deaf persons in Canada.

[*English*]

I have a very short explanation in support of this. We heard an abundance of testimony that I believe respectfully brought to our attention that this may have been an oversight. This amendment is being suggested in order to correct this apparent omission. You will see that, although the testimony dealt mainly with American Sign Language and LSQ as the sign languages of communication by Deaf persons in Ontario, my amendment proposes the addition of Indigenous sign languages, whose existence I did not know of until recently. Given it is the language of a significant and important component of our

La présidente : Adopté.

Une voix : Avec dissidence.

Le sénateur Munson : Avec dissidence.

La présidente : Avec dissidence.

L'article 5 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Nous passons maintenant à l'introduction d'un amendement à l'article 5.1. C'est l'amendement dans vos documents appelé « JFN2 ».

Sénatrice Forest-Niesing, je vous demanderais de proposer d'abord l'amendement, après quoi vous pourrez en parler.

[*Français*]

La sénatrice Forest-Niesing : J'ai l'intention de proposer que le projet de loi C-81 soit modifié, à la page 4, par substitution, aux lignes 1 à 5, de ce qui suit :

Précision

5.1 (1) Le domaine des communications visé à l'alinéa 5c.1) :

a) vise notamment l'utilisation de l'American Sign Language, de la langue des signes québécoise et de langues des signes autochtones;

b) ne vise pas la *radiodiffusion* au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur la radiodiffusion* ni la *télécommunication* au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les télécommunications*.

Reconnaissance

(2) L'American Sign Language, la langue des signes québécoise et les langues des signes autochtones sont reconnues comme étant les langues les plus utilisées par les sourds au Canada pour communiquer.

[*Traduction*]

J'ai une très courte explication à l'appui de cet amendement. Nous avons entendu une multitude de témoignages qui ont respectueusement porté à notre attention le fait qu'il s'agissait peut-être d'un oubli. Cet amendement est proposé pour corriger cette omission apparente. Bien que les témoignages traitent principalement de l'American Sign Language et de la LSQ en tant que langues des signes de la communication pour les personnes sourdes en Ontario, vous verrez que mon amendement propose l'ajout des langues des signes autochtones, dont je n'ai connu l'existence que récemment. Étant donné que c'est la

population, I believe it's important to recognize that language as well and to add it, in equal standing, to American Sign Language and LSQ as communication languages of Deaf persons in Canada.

[*Translation*]

The Chair: Before I open up the floor —

[*English*]

It is moved by Senator Forest-Niesing that Bill C-81 —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Thank you. Any questions or comments?

Senator Seidman: Thank you, senator, for your amendment, one with which I fully agree. I, too, have proposed that amendment. You'll find that in "JS3." It is not as inclusive as yours, and so I would fully support your addition of "Indigenous sign languages."

I have one question about it, and that is the location. I specifically asked that question yesterday of Mr. Folino when he proposed this exact amendment.

I'm wondering about the way it's placed in the bill. You've placed it under "Clarification," and I see that you have changed the communication aspect. Yesterday, our witness was very clear that he would prefer to see it under "Principles" and, in fact, you'll notice that I suggest putting it in clause 6 on page 4 under "Principles."

Do you have a rationale for the location that you chose?

[*Translation*]

Senator Forest-Niesing: I think where in the bill the communication languages of deaf persons in Canada appear matters less than the fact that they be included. I'm not especially attached to where in the bill they are mentioned, but I can say that I worked with the law clerk's office to figure out the best way to include them as well as the best place to do so. I agree with the recommendation I received from the law clerk's office. However, as I listen to you, Senator Seidman, I wonder whether it might be a good idea to repeat them in the objectives set out —

[*English*]

— in the "principles" section. I don't see any harm in repeating it in accordance with the amendment that you propose at "JS3" in the principles of the act.

langue d'une part significative et importante de notre population, j'estime qu'il est fondamental de reconnaître également cette langue et de l'ajouter, sur un pied d'égalité, à l'American Sign Language et à la LSQ, en tant que langues de communication des personnes sourdes au Canada.

[*Français*]

La présidente : Avant de donner la parole à tout le monde...

[*Traduction*]

La sénatrice Forest-Niesing propose que le projet de loi C-81...

Une voix : Suffit.

La présidente : Merci. Y a-t-il des questions ou des commentaires?

La sénatrice Seidman : Merci, madame la sénatrice, de votre amendement, avec lequel je suis tout à fait d'accord. Moi aussi j'ai proposé cet amendement. Vous le constaterez à « JS3 ». Il n'est pas aussi inclusif que le vôtre, et j'appuierais donc totalement votre ajout « langues des signes autochtones ».

J'ai une question à ce sujet, et c'est l'endroit. J'ai spécifiquement posé cette question à M. Folino hier lorsqu'il a proposé cet amendement.

Je me demande à quel endroit il se trouve dans le projet de loi. Vous l'avez placé sous « Précision », et je vois que vous avez changé l'aspect relatif aux communications. Hier, notre témoin a dit très clairement qu'il préférerait le voir sous « Principes » et, en fait, vous remarquerez que je suggère de le placer à l'article 6, à la page 4, sous « Principes ».

Pouvez-vous nous expliquer la raison pour laquelle vous avez choisi cet endroit?

[*Français*]

La sénatrice Forest-Niesing : Selon moi, l'endroit où l'on fait mention de l'inclusion ou de l'identification des communications par les personnes sourdes au Canada importe moins que le fait qu'on le mentionne. Je ne suis pas particulièrement attachée à l'endroit où on va l'inclure. Je peux vous dire que j'ai travaillé avec le bureau du légiste pour déterminer le meilleur moyen et le meilleur endroit où l'on devrait s'insérer cette mention et je souscris à la recommandation que j'ai reçue du bureau du légiste à cet égard. Par contre, en vous écoutant, madame la sénatrice, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de le répéter dans les objectifs —

[*Traduction*]

— dans la section « Principes ». Je ne vois pas de mal à le répéter, conformément à l'amendement que vous proposez à « JS3 » dans les principes de la loi.

Senator Seidman: I think we may need to refer it to the officials in the department or to the law clerk, because yours is a more fulsome amendment and clarifies issues about communication. It speaks to it in a somewhat different way. I'm not so sure, but we may need guidance on that and I would be more than willing just to let that guidance happen.

The Chair: Maybe we can ask someone at the table. Mr. Van Raalte, can you help us with this?

Mr. Van Raalte: We're seeing these amendments for the first time in terms of an opportunity to comment, but the proposal before you now is grounded, for us, from an interpretation perspective, in a much stronger way in terms of making standards and regulations in the areas that are articulated under that purpose clause.

The principles are guidance. They're strong guidance. Accessibility plans will have to take into account the principles in the legislation, but if I look at the two competing proposals, the one that's before you now is stronger from a legislative interpretation perspective. It's clearer.

The Chair: Thank you. That's helpful.

Senator Munson: I was going to ask the same thing.

Senator Seidman: I would be prepared to withdraw my amendment in support of Senator Forest-Niesing's.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

We are moving to the next amendment, in 5.2, the one referred to as "JS2".

Senator Seidman, would you like to move the amendment?

Senator Seidman: I move:

That Bill C-81 be amended on page 4 by adding the following after line 5:

5.2 Nothing in this Act should be construed as requiring or authorizing any delay in the removal of barriers or the implementation of measures to prevent new barriers as soon as is reasonably possible.

La sénatrice Seidman : Je pense que nous devrons peut-être renvoyer la question aux fonctionnaires du ministère ou au légiste, car votre amendement est plus complet et clarifie les problèmes de communication. Il en parle d'une manière quelque peu différente. Je n'en suis pas si sûre, mais nous aurons peut-être besoin de directives à ce sujet, et je serais tout à fait prête à ce que ces directives soient données.

La présidente : Nous pouvons peut-être demander à quelqu'un autour de la table. Monsieur Van Raalte, pouvez-vous nous aider à ce sujet?

M. Van Raalte : Nous voyons ces amendements pour la première fois. Pour ce qui est de formuler des commentaires, la proposition que vous avez sous les yeux est bien ancrée, selon nous, du point de vue de l'interprétation, d'une manière beaucoup plus forte quant à l'établissement de normes et à la réglementation dans les domaines énoncés dans cette disposition de déclaration d'objet.

Les principes sont des directives. Ce sont des directives fermes. Les plans d'accessibilité devront tenir compte des principes énoncés dans la loi, mais si j'examine les deux propositions concurrentes, celle que vous avez devant vous est plus forte du point de vue de l'interprétation législative. C'est plus clair.

La présidente : Merci. C'est pertinent.

Le sénateur Munson : J'allais demander la même chose.

La sénatrice Seidman : Je serais disposée à retirer mon amendement au profit de la sénatrice Forest-Niesing.

La présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Nous passons au prochain amendement, à l'article 5.2, celui appelé « JS2 ».

Madame la sénatrice Seidman, souhaitez-vous proposer cet amendement?

La sénatrice Seidman : Je propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à la page 4, par adjonction, après la ligne 5, de ce qui suit :

5.2 La présente loi n'a pas pour effet de fixer ou d'autoriser des délais en ce qui a trait à l'élimination d'obstacles ou à la mise en œuvre de mesures pour prévenir de nouveaux obstacles aussitôt que possible.

This is the additional clause that I referred to before when we were discussing the time frame of 2040. In my opinion, this brings in the essence of the point Senator Forest-Niesing was making about trying to ensure there are no delays, that people don't wait until 2039 to start doing what they need to do, but rather unnecessary delay should not be in the minds of those who must enforce and prepare for this legislation.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Seidman that Bill C-81 be amended —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Comments or questions?

Senator Forest-Niesing: Senator Seidman, I feel we are competing on every amendment, but we should take comfort in the notion that great minds think alike.

I have no disagreement whatsoever with your proposed amendment except to point out that my amendment, although I prefer the latter portion of yours, in the former section of mine — which I would refer you to, it's "JFN3" on the following page — would include after the comma in the first section the words, "including its purpose of the realization of a Canada without barriers. . ." I think that drills the point in even further. Perhaps as a subamendment we might consider a compromise that would include those words of mine and otherwise, in every other respect, retain yours. So it would read:

> Nothing in this Act, including its purpose of the realization of a Canada without barriers, should be construed as requiring or authorizing any delay in the removal of barriers or the implementation of measures to prevent new barriers as soon as is reasonably possible.

Senator Seidman: I would be very prepared to accept that as a subamendment to my amendment.

The Chair: Any other comments on the amendments and/or the possibility of this subamendment?

Senator M. Deacon: With the language that's being married, which is great, does it also ensure that we aren't putting funds into any work that will cause barriers? There is nothing about money at this moment, but one of the pieces we heard loud and clear was ensuring that any work we're doing, using any kind of federal funding, is not creating a barrier. We have heard evidence of this happening in other areas. That's my question.

Senator Seidman: I will respond to that, if I might. It is a totally different amendment. You're right that we did have a proposal for an amendment that would ensure the government

Il s'agit de l'article supplémentaire que j'ai déjà mentionné lorsque nous discutions de l'horizon de 2040. À mon avis, cela résume l'essentiel de l'argument avancé par la sénatrice Forest-Niesing, qui visait à éviter tout retard, pour que les gens n'attendent pas à 2039 pour entamer le processus. Ainsi, ceux qui doivent appliquer cette législation et s'y préparer ne devraient pas être préoccupés par des retards inutiles.

La présidente : La sénatrice Seidman propose que le projet de loi C-81 soit modifié...

Une voix : Suffit.

La présidente : Y a-t-il des commentaires ou des questions?

La sénatrice Forest-Niesing : Sénatrice Seidman, je pense que nous avons des amendements qui se font concurrence dans tous les cas, mais nous devrions être rassurées de savoir que les grands esprits se rencontrent.

Je ne suis aucunement en désaccord avec votre amendement proposé, si ce n'est pour souligner que le mien, bien que je préfère la dernière partie de votre libellé, dans l'ancienne section du mien — à laquelle je vous renvoie, c'est « JFN3 », à la page suivante —, inclurait après la virgule dans la première section, les mots « lequel consiste à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles [...] ». Je pense que cela va encore plus loin. Comme sous-amendement, nous pourrions peut-être envisager un compromis qui inclurait ces mots que je propose et qui, autrement, conserverait les vôtres. Donc, il se lirait comme suit :

> La présente loi et son objet, lequel consiste à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles, n'ont pas pour effet de fixer ou d'autoriser des délais en ce qui a trait à l'élimination d'obstacles ou à la mise en œuvre de mesures pour prévenir de nouveaux obstacles aussitôt que possible.

La sénatrice Seidman : Je serais très disposée à accepter cela comme sous-amendement à mon amendement.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires sur les amendements ou la possibilité d'apporter ce sous-amendement?

La sénatrice M. Deacon : Avec le libellé qui est inclus, ce qui est formidable, cela constitue-t-il également une garantie que nous ne consacrons pas d'argent à des ouvrages susceptibles de créer des obstacles? Pour l'instant, rien n'a trait à l'argent, mais l'un des arguments que nous avons entendus haut et fort consistait à veiller à ce que toutes les initiatives que nous menons, à l'aide d'un financement fédéral quelconque, ne crée pas d'obstacle. Nous avons entendu des témoignages concernant ce qui se passe dans d'autres domaines à cet égard. C'est ma question.

La sénatrice Seidman : Je vais répondre à cela, si vous le permettez. C'est un amendement totalement différent. Vous avez raison : nous avons déjà proposé un amendement qui garantirait

not provide grants to any agency or organization, government agency, that would create new barriers or continue to enforce existing barriers. However, when you look at that potential amendment, you see an enormous number of unintended consequences, because that would be cross-department and have such a mammoth impact on every single piece of work that we can't even possibly imagine.

I decided that, because of the potential unintended consequences, across departments and right across the entire government — I couldn't imagine, if you get my meaning here. I can't go with that amendment, even though in theory, it's a wonderful concept.

I don't think you could stretch this amendment to include that, and I don't think that's what we mean here in any way.

Senator M. Deacon: I wanted that clarification, and I hear what you're saying. How do we protect ourselves from what has been learned from these other AODA projects where millions of dollars have gone to the building and barriers were created?

Senator Seidman: I think the committee can write an observation without an amendment that potentially endangers things that we don't understand. I'm sure all of us, from what we heard, think it's a very noble objective to strive for. Certainly, someone can put it forward in an observation in the report.

The Chair: Do I hear that Senator Seidman and Senator Forest-Niesing would like to propose a subamendment?

[*Translation*]

The Chair: We are ready to vote on the subamendment to Senator Seidman's amendment.

[*English*]

It is moved by the Honourable Senator Forest-Niesing that the clause in amendment be amended by adding, after the word "act" "including its purpose of the realization of a Canada without barriers."

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the subamendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I will read the amendment in its entirety.

It is moved by the Honourable Senator Seidman:

que le gouvernement n'accorde pas de subventions à un organisme ou à une organisation, un organisme gouvernemental, ce qui créerait de nouveaux obstacles ou continuerait à renforcer des obstacles existants. Cependant, lorsque vous examinez cet amendement, vous constatez que ces mesures pourraient être lourdes de conséquences imprévues dans plusieurs ministères, au-delà de ce qu'on peut imaginer.

Compte tenu des imprévus qui pourraient survenir dans tous les ministères et dans l'ensemble du gouvernement, j'ai décidé que... Je ne pouvais pas imaginer, si vous voyez ce que je veux dire. Je ne peux pas accepter cet amendement, même si, en théorie, c'est un concept formidable.

Je ne pense pas que l'on puisse aller un peu plus loin avec cet amendement pour y inclure cela, et je ne pense pas que ce soit ce que nous entendons par là.

La sénatrice M. Deacon : Je tenais à obtenir cette précisions et et je comprends ce que vous dites. Comment pouvons-nous nous protéger, à partir des leçons que l'on a tirées de ces autres projets liés à la LAPHO où des millions de dollars ont été investis dans la conception et où des obstacles ont été créés?

La sénatrice Seidman : Je pense que le comité pourrait rédiger une observation sans un amendement qui pourrait mettre en danger des choses que nous ne comprenons pas. Je suis convaincue que nous pensons tous que c'est un très noble objectif à atteindre. Certes, quelqu'un peut le signaler en formulant une observation qui sera consignée dans le compte rendu.

La présidente : Ai-je compris que les sénatrices Seidman et Forest-Niesing aimeraient proposer un sous-amendement?

[*Français*]

La présidente : Nous sommes prêts à voter sur le sous-amendement à l'amendement de la sénatrice Seidman. Cela va donc comme suit :

[*Traduction*]

La sénatrice Forest-Niesing propose que la disposition mentionnée dans l'amendement soit modifiée par l'ajout, après le mot « loi », de « et son objet, lequel consiste à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles ».

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cet amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je vais lire l'amendement dans son intégralité.

La sénatrice Seidman propose :

That Bill C-81 be amended on page 4 by adding the following after line 5:

"**5.2** Nothing in this Act, including its purpose of the realization of a Canada without barriers, should be construed as requiring or authorizing any delay in the removal of barriers or the implementation of measures to prevent new barriers as soon as is reasonably possible.".

Questions or comments? Are we ready to vote?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Senator Forest-Niesing, are you withdrawing your amendment?

Senator Forest-Niesing: Yes, Madam Chair.

[*Translation*]

The Chair: We will now move on to clause 6.

[*English*]

Shall clause 6 carry? There is an amendment to it.

[*Translation*]

Senator Mégie, would you kindly move and speak to your amendment?

Senator Mégie: Madam Chair, I move that Bill C-81 be amended in clause 6. In the information package, it's the amendment labelled "MFM1". Clause 6 lays out the principles, so I am proposing that lines 12 to 14 on page 4 be replaced. The text in question reads as follows:

all persons must have the same opportunity to make for themselves the lives that they are able and wish to have regardless of their disabilities

It would stop there, and the end of line 12 and lines 13 to 14 would be removed. That's the first change.

The next change involves replacing lines 22 to 26 on page 4, so that paragraph 6(e) would read as follows:

laws, policies, programs, services and structures must take into account the disabilities of persons, the different ways that persons interact with their environments and

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à la page 4, par adjonction, après la ligne 5, de ce qui suit :

« **5.2** La présente loi et son objet, lequel consiste à transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles, n'ont pas pour effet de fixer ou d'autoriser des délais en ce qui a trait à l'élimination d'obstacles ou à la mise en œuvre de mesures pour prévenir de nouveaux obstacles aussitôt que possible. »

Y a-t-il des questions ou des commentaires? Sommes-nous prêts à voter?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Sénatrice Forest-Niesing, retirez-vous votre amendement?

La sénatrice Forest-Niesing : Oui, madame la présidente.

[*Français*]

La présidente : On poursuit avec l'article 6.

[*Traduction*]

L'article 6 est-il adopté? Il y a un amendement qui le concerne.

[*Français*]

Sénatrice Mégie, je vais vous demander de présenter votre amendement et d'en discuter par la suite.

La sénatrice Mégie : Madame la présidente, je propose que le projet de loi C-81 soit modifié à l'article 6. Dans vos documents, c'est l'amendement « MFM1 ». L'article 6 parle des principes. Il s'agirait de modifier l'article 6 par substitution, aux lignes 11 à 13, à la page 4, de ce qui suit :

Le droit de toute personne à l'égalité des chances d'épanouissement, quels que soient ses handicaps.

Ça s'arrêterait là et on supprimerait les lignes 11, 12 et 13. Voilà donc le premier changement.

Ensuite, aux lignes 22, 23 et 24, toujours à la page 4, il y a l'alinéa e) :

le fait que les lois politiques, programmes, services et structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent

the multiple and intersecting forms of marginalization and discrimination faced by persons.

That's paragraph 6(e). Then, the subsequent lines would become paragraph 6(f).

The Chair: Senator Mégie, I would ask that you read the amendment as it is written. That's the usual procedure. Then, you can explain your rationale and provide clarification if you wish, but to keep things running smoothly, I would ask that you read the motion.

Senator Mégie: Here it is then:

(a) replacing lines 12 to 14 on page 4 with the following:

wish to have regardless of their disabilities;

(b) replacing lines 22 to 26 on page 4 with the following:

must take into account the disabilities of persons, the different ways that persons interact with their environments and the multiple and intersecting forms of marginalization and discrimination faced by persons;

(f) persons with disabilities must be involved in the development and design of laws, policies, programs, services and structures; and

It would add paragraph 6(g): the development and revision of accessibility stan-

[*English*]

The Chair: Is it moved by the Honourable Senator Mégie that Bill C-81 be amended —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Thank you.

[*Translation*]

Senator Mégie, could you now provide some context for your amendment?

Senator Mégie: As you know, a number of the organizations whose representatives appeared before the committee, mainly the ARCH Disability Law Centre and the Council of Canadians with Disabilities, as well as others, underscored the fact that the bill did not sufficiently take into account that persons with disabilities often face multiple and intersecting forms of marginalization. They may belong to communities that are subject to discrimination based on gender, sexual orientation, race and so forth. Therefore, the bill needs to mention that

au sein de leur environnement ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci.

Donc, cela se trouve à l'alinéa e). Ensuite, les lignes 23 et 24 deviendraient l'alinéa f).

La présidente : Sénatrice Mégie, je vous demanderais de lire l'amendement tel qu'il est rédigé; c'est la procédure normale. Par la suite, vous pourrez expliquer votre raisonnement et apporter quelques précisions si vous le désirez, mais, pour la bonne marche des choses, je vous demande de le lire.

La sénatrice Mégie : Il s'agit donc :

a) par substitution, aux lignes 11 à 13, page 4, de ce qui suit :

d'épanouissement, quels que soient ses handicaps;

b) par substitution aux lignes 22 et 23, page 4, de ce qui suit :

personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements, ainsi que des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celles-ci;

f)le fait que les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures;

Donc, on ajoute un alinéa g) : « l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité ».

[*Traduction*]

La présidente : Il est proposé par la sénatrice Mégie que le projet de loi C-81 soit modifié...

Une voix : Suffit.

La présidente : Merci.

[*Français*]

Sénatrice Mégie, voulez-vous nous expliquer le contexte de votre amendement?

La sénatrice Mégie : Comme vous le savez, à la lumière des témoignages des organismes qui ont comparu devant le comité, principalement l'ARCH Disability Law Centre, le Conseil des Canadiens avec déficiences et plusieurs autres, ceux-ci ont souligné que le projet de loi ne prend pas suffisamment en compte le fait que les personnes handicapées subissent souvent des formes de marginalisation multiples et croisées, car elles appartiennent à des communautés qui subissent parfois également un type de discrimination fondée sur le sexe,

somewhere so that all decision-making is informed by those intersecting identity factors.

Other witnesses noted that persons with disabilities should be at the table when decisions are being made to ensure they reflect the experience and reality of persons with disabilities. We therefore considered the various principles as they relate to the purpose of the bill and the basis for those principles in coming up with the amendment.

The end of line 12 and lines 13 to 14 would be removed from paragraph 6(b), so that it would read as follows:

> all persons must have the same opportunity to make for themselves the lives that they are able and wish to have regardless of their disabilities;

Paragraph 6(e) would then read as follows:

> laws, policies, programs, services and structures must take into account the disabilities of persons, the different ways that persons interact with their environments and the multiple and intersecting forms of marginalization and discrimination faced by persons;

It's an addition, then.

Still with a view to recognition, a new principle would be added, new paragraph 6(f), which would read as follows:

> persons with disabilities must be involved in the development and design of laws, policies, programs, services and structures;

Furthermore, paragraph 6(f) would become paragraph 6(g) and read as follows:

> the development and revision of accessibility standards and the making of regulations must be done with the objective of achieving the highest level of accessibility for persons with disabilities.

Those are all of the changes being proposed.

The Chair: Thank you, Senator Mégie. Are there any questions or comments on the amendment?

[*English*]

Are we ready to vote?

Senator Munson: Yes.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

sur l'orientation sexuelle, sur la race, et cetera. Donc, il faut un endroit dans le projet de loi où on va le souligner pour que, dans toutes les décisions qui seront prises, on tienne compte de ces facteurs identitaires.

D'autres encore nous ont fait remarquer que, quand des décisions se prennent, il faudrait que les personnes handicapées soient présentes à la table des décisions pour que les propositions qui sont faites le soient à la lumière de leur vécu. C'est pourquoi nous avons pensé aux différents principes rattachés à l'objet du projet de loi, à ce sur quoi ils devraient se baser, d'où notre proposition.

La fin de la ligne 11 et les lignes 12 et 13 seraient retirées de l'alinéa b), ce qui laisserait ceci :

> le droit de toute personne à l'égalité des chances d'épanouissement, quels que soient ses handicaps;

Donc, l'alinéa e) deviendrait ce qui suit :

> le fait que les lois, politiques, programmes, services et structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent au sein de leurs environnements, ainsi que <u>des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation vécues par celle-ci</u>;

C'est donc un ajout.

Toujours dans l'optique de la reconnaissance, on ajoute un nouveau principe, qui devient le nouvel alinéa f) :

> <u>le fait</u> que les personnes handicapées doivent participer à <u>l</u>'élaboration et à <u>la</u> conception <u>des lois, des politiques, des programmes, des services et des structures</u>;

Aussi, l'alinéa f) actuel deviendra l'alinéa g), qui va se lire comme suit :

> l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité et la prise de règlements doivent être faites dans l'objectif d'atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit pour les personnes handicapées.

Voilà pour les modifications proposées.

La présidente : Merci, sénatrice Mégie. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur cet amendement?

[*Traduction*]

Sommes-nous prêts à voter?

Le sénateur Munson : Oui.

La présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

We are continuing with clause 6 and the amendment in your documents referred to as "DD2." This is an amendment from Senator Dasko.

Senator Dasko, if you would like to move your amendment.

Senator Dasko: I will move the amendment. It is "DD2" in your forms.

I move:

That Bill C-81 be amended in clause 6, on page 4,

(a) by replacing line 6 with the following:

"**6 (1)** This Act is to be carried out in recognition of, and in"; and

(b) by adding the following after line 29:

This would be section 6.2.

"**(2)** For greater certainty, in the event of any inconsistency between the provisions of this Act and the provisions of the *Canadian Human Rights Act*, the provisions of that Act prevail to the extent of the inconsistency."

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Dasko that the Bill C-81 be amended —

Senator Munson: Dispense.

The Chair: Thank you. Senator Dasko, if you want to put it into perspective.

Senator Dasko: Thank you very much.

Colleagues will remember, when the minister came to speak to us about the bill, she said that it was her intent that this bill should not create any situation where the rights of persons with disabilities were diminished from where they are today. And yet the bill itself doesn't include this notion, this intent or perhaps hope. The bill itself doesn't include anything along these lines in any other parts of it.

This provision ensures that nothing in this bill will diminish the existing human rights of persons with disabilities. That is what it does.

With respect to the Human Rights Act, which is the key part of this amendment, we have to remember that the Human Rights Act is mature. It is a mature system in this country. It has built up a body of case law that is important, and in the Human Rights

Des voix : D'accord.

La présidente : Adopté.

Nous poursuivons avec l'article 6 et l'amendement dans vos documents appelé « DD2 ». Il s'agit d'un amendement de la sénatrice Dasko.

Sénatrice Dasko, si vous voulez bien proposer votre amendement.

La sénatrice Dasko : Je vais proposer l'amendement. Il s'agit de « DD2 » dans vos formulaires.

Je propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 6, à la page 4 :

a) par substitution, à la ligne 6, de ce qui suit :

« **6 (1)** La réalisation de l'objet de la présente loi repose sur la »

b) par adjonction, après la ligne 29, de ce qui suit :

Ce serait l'article 6.2.

« **(2)** Il est entendu que les dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi. »

La présidente : La sénatrice Dasko propose que le projet de loi C-81 soit modifié...

Le sénateur Munson : Suffit.

La présidente : Merci. Sénatrice Dasko, voudriez-vous mettre les choses en perspective?

La sénatrice Dasko : Merci beaucoup.

Mes collègues se rappelleront que, lorsque la ministre est venue nous parler du projet de loi, elle a dit qu'elle souhaitait que ce projet de loi ne crée pas de situation venant amoindrir les droits des personnes atteintes d'une déficience. Pourtant, le projet de loi lui-même n'inclut pas cette notion, cette intention ou peut-être cet espoir. Le projet de loi ne prévoit rien en ce sens dans ses autres dispositions.

Cette disposition garantit que rien dans le projet de loi ne portera atteinte aux droits fondamentaux des personnes souffrant d'une déficience. C'est ce qu'elle fait.

En ce qui concerne la Loi sur les droits de la personne, qui constitue l'élément clé de cet amendement, nous devons nous rappeler que cette loi a fait ses preuves. C'est un système bien établi au pays. Il a permis de constituer une jurisprudence

Act disability is a protected ground. The act includes, and is one of the intents of the act, a full duty to accommodate those with disabilities. It's an established area, whereas the new bill, of course, is not.

Our bill includes provisions that are rather new. It gives jurisdiction across many areas, it gives jurisdiction to the CRTC and the Canadian Transportation Agency and so on, but these agencies, as we have heard from many witnesses, don't have a lot of experience in these areas. We don't exactly know what they are going to do with this.

This provision provides an anchor to what the minister has said such that, if there is an inconsistency, the Human Rights Act can be the place where those with disabilities can go — between the provisions of this act and that act — to the body of case law and the provisions of that act for support in adjudicating a number of cases.

In a sense, this says there is no less protection than what we have today. As I said, we are going from the known into the unknown, and this gives a floor, a certainty, an assistance, particularly in the transition period, until this act and its case law becomes established and mature, and that will build a base of regulation, decisions and so on.

That is the purpose of this amendment. I think it will help. It has been proposed by a number of groups in the disability community, in particular the Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance made a very strong case for this. It's not coming from me alone. It helps this bill and gives it a good grounding, and I think it will be of great assistance in a number of cases that we will see over the next few years with respect to this bill.

The Chair: Senator Munson wants to speak. I want to bring to your attention, so you keep it in mind, that Senator Munson will also be introducing an amendment that addresses the same issue.

Senator Munson: First of all, thank you, Senator Dasko, for your amendment. It is a very important issue, and that's why I have one as well down the road here in our process. You are on the right track, absolutely, where we want to go and where it should fit within the bill.

I would like to ask the officials if it conflicts with the duty to accommodate and give us some clarification on that, please.

Mr. Van Raalte: Thank you, Madam Chair.

importante et, dans la Loi sur les droits de la personne, la déficience est un motif de distinction illicite. La loi inclut, et c'est l'un de ses objectifs, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation en faveur des personnes atteintes d'une déficience. C'est un domaine bien établi, contrairement au nouveau projet de loi, évidemment.

Notre projet de loi contient des dispositions plutôt nouvelles. Elles confèrent une compétence dans de nombreux domaines, au CRTC et à l'Office des transports du Canada, et cetera, mais ces organismes, comme l'ont dit de nombreux témoins, n'ont pas beaucoup d'expérience dans ces domaines. Nous ne savons pas exactement comment ils procéderont.

Cette disposition constitue un point d'ancrage par rapport à ce que la ministre a dit, de sorte qu'en cas d'incompatibilité, la Loi sur les droits de la personne peut être celle que les personnes atteintes d'une déficience peuvent invoquer — tant les dispositions du présent projet de loi que cette loi — en ce qui concerne la jurisprudence et les dispositions législatives afin d'obtenir un soutien au moment où l'on statue sur une cause.

En un sens, cela signifie que la protection est au moins égale à celle que nous avons aujourd'hui. Comme je l'ai dit, nous passons du connu à l'inconnu, et la disposition donne un fondement, une certitude, une assistance, en particulier pendant la période de transition, jusqu'à ce que cette loi et sa jurisprudence soient bien établies et aient fait leurs preuves, et qu'elles permettent d'édifier la réglementation, d'étayer des décisions et ainsi de suite.

C'est l'objet de mon amendement. Je pense qu'il sera utile. Il a été proposé par un certain nombre de groupes de la collectivité des personnes atteintes d'une déficience, en particulier l'Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance, qui a présenté des arguments très convaincants. Cela ne vient pas de moi seule. L'amendement aide le projet de loi et lui donne une bonne assise, et je pense que ce sera d'une grande aide dans un certain nombre de causes que nous verrons au cours des prochaines années dans le cadre de ce projet de loi.

La présidente : Le sénateur Munson souhaite intervenir. Je tiens à porter à votre attention que le sénateur Munson présentera également un amendement qui porte sur le même problème.

Le sénateur Munson : Tout d'abord, merci, sénatrice Dasko, de votre amendement. C'est une question très importante, et c'est la raison pour laquelle j'en ai un également dans le cadre de notre processus. Vous êtes sur la bonne voie, absolument; c'est là où nous voulons aller et où le projet de loi devrait aller.

J'aimerais demander aux fonctionnaires de préciser si cela va à l'encontre de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et de bien vouloir nous donner des précisions à ce sujet.

M. Van Raalte : Merci, madame la présidente.

In looking at the two motions, I would start by saying I do not believe they are in conflict, that the committee could pass both amendments. I would say that an amendment similar to the amendment you have before you was debated in the other place and defeated. Part of that is there has been regular advice from the Department of Justice that this amendment is unnecessary and redundant. The Canadian Human Rights Act is quasi-constitutional. As you say senator, it has been in place and is mature. No legislation is introduced in Parliament without a review by the Department of Justice to ensure that clauses are not in conflict and that there is alignment. The courts will look at the CHRA in that quasi-constitutional perspective and from a primacy perspective. It's unnecessary, but there is nothing wrong with it, if I may say that.

Senator Munson's proposal, which is I think in page 9 of the JM2 package, is specific in that it zeroes in on the issue raised by the disability community around the duty-to-accommodate piece and what other jurisdictions were facing in terms of precedent and the fact that even provincial legislation had the primacy of provincial human rights legislation, yet organizations were still contesting before the courts the duty-to-accommodate provisions. That is where I think Minister Qualtrough was raising her concerns — I don't want to speak for the minister — and then goes more broadly at the other end to ensure that the duty-to-accommodate provision goes broader than the Human Rights Act. It applies to all acts of Parliament.

To summarize, they are not in conflict. They would both be feasible. I think Senator Munson's goes both to the heart of the issue and gives you a lot more coverage across other pieces of legislation and doesn't just focus on the Human Rights Act.

The Chair: Any other comments, concerns or questions?

Senator Seidman: Thank you for that explanation, because I think it's really helpful. This particular amendment that we're looking at now states very clearly that if there is an inconsistency the Human Rights Act prevails. Does that create any potential problems?

Mr. Van Raalte: It creates problems in other legislation where that doesn't exist. So because Parliament has decreed, should Parliament adopt this amendment, then you have other pieces of legislation that are silent in this area, and the courts could say that Parliament was active in this area and was silent in that area, and there is always a purposeful interpretation of Parliament's action in that area. That is why the Department of

En examinant les deux motions, je commencerais par dire que je ne crois pas qu'elles sont en conflit, que le comité pourrait adopter les deux amendements. Je dirais qu'un amendement semblable à celui que vous avez devant vous a été débattu à l'autre endroit et rejeté, en partie parce que le ministère de la Justice a été régulièrement informé de l'inutilité et de la redondance de cet amendement. La Loi canadienne sur les droits de la personne est quasi constitutionnelle. Comme vous le dites, madame la sénatrice, elle est en place et bien établie. Aucune loi n'est présentée au Parlement sans un examen préalable du ministère de la Justice pour que l'on puisse s'assurer que les dispositions ne sont pas en conflit et qu'il y a compatibilité. Les tribunaux examineront la LCDP dans cette perspective quasi constitutionnelle et du point de vue de la primauté. C'est inutile, mais il n'y a rien de mal à cela, pour ainsi dire.

La proposition du sénateur Munson, qui se trouve à la page 9, appelée « JM2 », est spécifique dans la mesure où elle évoque la question soulevée par la collectivité des personnes atteintes d'une déficience au sujet de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et du précédent auquel les autres administrations ont été confrontées et du fait que même les lois provinciales avaient préséance sur les lois provinciales en matière de droits de la personne. Pourtant, les organisations contestaient toujours devant les tribunaux les dispositions relatives à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. Selon moi, c'est à cet égard que la ministre Qualtrough a exprimé ses préoccupations — je ne veux pas parler au nom de la ministre — et qu'elle y va de façon plus générale à l'autre bout afin de veiller à ce que la disposition relative à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation soit plus large que ce que prévoit la Loi sur les droits de la personne. Cela s'applique à toutes les lois du Parlement.

Pour résumer, les amendements ne sont pas en conflit. Ils seraient tous deux réalisables. Je pense que le sénateur Munson va au fond des choses, vous donne beaucoup plus d'information sur d'autres lois et ne se limite pas à la Loi sur les droits de la personne.

La présidente : Avez-vous d'autres commentaires, préoccupations ou questions?

La sénatrice Seidman : Merci de cette explication, car j'estime qu'elle est vraiment utile. Cet amendement particulier que nous examinons actuellement indique très clairement que, s'il y a incompatibilité, la Loi sur les droits de la personne l'emporte. Cela pourrait-il créer des problèmes?

M. Van Raalte : Cela crée des problèmes dans d'autres lois où cela n'existe pas. Donc, comme le Parlement a décrété que, s'il adoptait cet amendement, vous vous retrouvez alors avec d'autres lois qui sont muettes à cet égard, et les tribunaux pourraient dire que le législateur était actif dans ce domaine, mais muet dans celui-là, et il y a toujours interprétation de l'intention du législateur dans ce domaine. C'est pourquoi le

Justice continues to tell everybody that it is unnecessary because it's not throughout the full book of legislation.

Senator Seidman: Just for me to be clear, does that mean that if it's written in this act but not in other acts, it could be interpreted that the Canadian Human Rights Act would not prevail in other acts?

Mr. Van Raalte: There is that legal risk. I'm not a lawyer; I can't tell you the significance of that risk. It's a consistency issue, rightly, for the Department of Justice, and it is the Minister of Justice who is responsible for the Canadian Human Rights Act.

Senator Seidman: Thank you. I appreciate that.

Senator Dasko: What is before us is this act, and if it creates issues with other acts, I think that's really not for us to consider. I think that we're looking to make this act the best we can. I think we're looking at this act, and we're looking at the compatibility of this amendment with Senator Munson's amendment around accommodation, and from what you've said, they are compatible. They can both exist and, therefore, according to this argument, I think we are on good ground to go ahead with this as an added protection with respect to Bill C-81.

The Chair: Thank you. Any more comments?

Senator Forest-Niesing: Given my legal experience with the interpretation of acts, where no words are necessary, they should not be added, if I can just state it that plainly. Although I support entirely, Senator Dasko, the reason and the intent of the amendment, I feel quite strongly that the amendment being proposed by Senator Munson is the better mechanism by which we can achieve the desired result.

My concern with adding those words is, although we can agree they are compatible, believe me, someone will disagree with that at some point in the future. I would not want in any way, shape or form to dilute the impact of the Canadian Human Rights Act in any future context by having added words that we don't absolutely have to add to achieve our purpose.

Senator Seidman: Just for the record, because I would like to say that I fully agree with the intent of the amendment you are making, Senator Dasko, but for the reasons just expressed by Senator Forest-Niesing and because of the explanation from the officials, I would prefer to go with Senator Munson's amendment just to have that insurance that we are not creating unintended consequences.

Senator M. Deacon: I would like to hear Senator Munson repeat, if you don't mind.

The Chair: Repeat the content of his amendment?

ministère de la Justice continue de dire à tout le monde que c'est inutile, car cela ne se retrouve pas dans toutes les lois.

La sénatrice Seidman : Soyons clairs : cela signifie-t-il que si c'est écrit dans ce projet de loi, mais pas dans d'autres lois, cela pourrait vouloir dire que la Loi canadienne sur les droits de la personne ne l'emporterait pas sur d'autres lois?

M. Van Raalte : Il y a ce risque juridique. Je ne suis pas avocat; je ne peux pas vous parler de l'importance de ce risque. C'est un problème d'uniformité, à juste titre, pour le ministère de la Justice, et c'est le ministre de la Justice qui est responsable de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

La sénatrice Seidman : Merci. Je comprends.

La sénatrice Dasko : Ce qui nous est présenté dans ce projet de loi, et si cela crée des problèmes avec d'autres lois... Je pense que ce n'est pas vraiment à nous de l'envisager. À mon avis, nous nous efforçons de créer la meilleure loi possible. Je pense que nous examinons cette loi, ainsi que la compatibilité de cet amendement avec celui du sénateur Munson sur les mesures d'adaptation, et d'après ce que vous avez dit, ils sont compatibles. Ils peuvent tous les deux exister, et donc, selon cet argument, je pense que nous sommes prêts à aller de l'avant avec cet amendement qui procure une protection supplémentaire par rapport au projet de loi C-81.

La présidente : Merci. Y a-t-il d'autres commentaires?

La sénatrice Forest-Niesing : Compte tenu de mon expérience juridique de l'interprétation de lois, lorsque des mots sont inutiles, ils ne devraient pas être ajoutés, pour dire les choses clairement. Sénatrice Dasko, j'appuie sans réserve la raison et l'intention de l'amendement, mais je suis tout à fait convaincue que l'amendement proposé par le sénateur Munson est le meilleur mécanisme pour atteindre le résultat souhaité.

Ce qui me préoccupe avec l'ajout de ces mots, c'est que, même si nous pouvons convenir de leur compatibilité, croyez-moi, quelqu'un ne sera pas d'accord avec cela à un moment donné, dans l'avenir. Je ne voudrais en aucun cas atténuer l'effet de la Loi canadienne sur les droits de la personne dans un contexte à venir en ajoutant des mots qui ne sont absolument pas nécessaires pour atteindre notre objectif.

La sénatrice Seidman : Aux fins du compte rendu, j'aimerais dire que je suis entièrement d'accord avec l'intention de l'amendement, sénatrice Dasko, mais pour les raisons que vient d'exprimer la sénatrice Forest-Niesing et vu les explications fournies par les fonctionnaires, je préférerais accepter l'amendement du sénateur Munson simplement pour obtenir l'assurance que nous ne créons pas de conséquences imprévues.

La sénatrice M. Deacon : J'aimerais que le sénateur Munson le répète, si vous le voulez bien.

La présidente : Répéter le contenu de son amendement?

Senator M. Deacon: Yes, please.

The Chair: Don't move your amendment, please, but just explain the difference a little more.

Senator Munson: The disability community has noted that experience with provincial accessibility legislation suggests — we are working on this — that regulated entities may neglect to provide accommodations under the mistaken belief that meeting accessibility regulations fulfills or overrides their duty to accommodate, so that's basically it. As best of my notes I have here, it talks about the amendment, so it really is about greater certainty and not overreaching — it's just there. It's extremely important.

The Chair: No more questions, I see. Comments? Are we ready for a vote?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: The motion is defeated.

With that, shall clause 6, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We have amendments in Part 1, which include clauses 11 to 16. We will deal these clauses individually.

Shall clause 11 carry?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: We have a couple of amendments in clause 11. I will refer to the first one, an amendment from Senator Forest-Niesing, "JFN4", in your documents.

La sénatrice M. Deacon : Oui, s'il vous plaît.

La présidente : Ne proposez pas votre amendement, mais expliquez brièvement la différence.

Le sénateur Munson : La communauté des personnes atteintes d'une déficience a noté que l'expérience de la législation provinciale sur l'accessibilité donne à penser — nous y travaillons actuellement — que les entités réglementées peuvent négliger de fournir des mesures d'adaptation, convaincues à tort que le respect de la réglementation en matière d'accessibilité remplit ou annule leur obligation de prendre des mesures d'adaptation; c'est essentiellement cela. Selon mes notes ici, il est question de l'amendement; il s'agit donc d'assurer une plus grande certitude et de veiller à ce que le projet de loi n'aille pas trop loin. C'est juste là. C'est extrêmement important.

La présidente : Il n'y a pas d'autres questions à ce que je vois? Des commentaires? Sommes-nous prêts à passer au vote?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter cette motion d'amendement?

Des voix : Non.

La présidente : La motion est rejetée.

Cela dit, l'article 6 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 7 est -il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : La partie 1 contient des amendements qui incluent les articles 11 à 16. Nous traiterons de ces articles individuellement.

L'article 11 est-il adopté?

Des voix : Non.

La présidente : Nous avons quelques amendements à l'article 11. Je vais faire référence au premier, un amendement de la sénatrice Forest-Niesing, « JFN4 », dans vos documents.

Senator Forest-Niesing: Thank you, Madam Chair. For the reasons that I previously stated, I felt strongly that the use of the words "without delay" were the appropriate manner in which we could introduce the notion of the timeline or a deadline.

I move:

That Bill C-81 be amended in clause 11, on page 6, by replacing line 5 with the following:

"**11 (1)** The minister's mandate is the realization, without delay, of a".

— and the sentence goes on.

Coming back to what I was saying, I've already stated my reasons. I won't repeat them except to point out that although I have accepted a compromise and would submit to the will of the majority on the committee, this is an opportunity to use those words without contravening any other section and to use them in a very appropriate section of the bill, which is the minister's mandate. It is a responsibility that would befall the minister. I shouldn't defeat my own argument while I'm making it, but I will tell you in advance that I would be amenable to a compromise here, as well, that would combine the words "without delay, but by no later than January 2040."

The Chair: It is moved by the Senator Forest-Niesing that Bill C-81 be amended —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Thank you. Comments and questions?

Senator Seidman: Here we are again, in the sense that this involves the next amendment in that series of deadlines. We'll have to ask Senator Dasko as well, since we both have the same amendment in this series of amendments for 2040. It amends the same clause on page 6.

The only question I would have — and I would need the officials again — is to be sure there are no competing issues here or any problem with the language, if you say "without delay, but on or before January 1, 2040."

I want to be sure that that would not create some kind of unintended consequence again, to use that language.

The Chair: Any comments from the officials?

Mr. Van Raalte: We don't see any unintended consequence.

The Chair: Thank you.

La sénatrice Forest-Niesing : Merci, madame la présidente. Pour les raisons que j'ai déjà exposées, j'étais fermement convaincue que l'utilisation des mots « sans délai » constituait le moyen approprié d'introduire la notion d'échéancier ou de date limite.

Je propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 11, à la page 6, par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« **11 (1)** Le ministre a pour mandat de transformer, sans délai, le »

... et la phrase continue.

Pour revenir à ce que je disais, j'ai déjà énoncé mes raisons. Je ne les répéterai pas, sauf pour souligner que, même si j'ai accepté un compromis et que je me soumettrais à la volonté de la majorité des membres du comité, nous avons l'occasion d'utiliser ces mots sans enfreindre aucun autre article et de les utiliser dans une disposition législative très appropriée du projet de loi, qui est le mandat du ministre. C'est une responsabilité qui incomberait au ministre. Je ne devrais pas rejeter mon propre argument en le faisant, mais je vous dirai à l'avance que je serais prête à accepter un compromis, ici aussi, qui combinerait les mots « sans délai, mais au plus tard en janvier 2040 ».

La présidente : La sénatrice Forest-Niesing propose que le projet de loi C-81 soit modifié...

Une voix : Suffit.

La présidente : Merci. Y a-t-il des commentaires ou des questions?

La sénatrice Seidman : Nous y revoilà : cela concerne le prochain amendement dans cette série de délais. Nous devrons également poser la question à la sénatrice Dasko, car nous avons toutes les deux le même amendement dans cette série d'amendements pour 2040. Il modifie la même disposition à la page 6.

La seule question que j'aurais — et j'aurais encore besoin des fonctionnaires — est de s'assurer qu'il n'y a pas de question d'incompatibilité ici ou de problème avec le libellé, si vous dites « sans délai, mais au plus tard le 1er janvier 2040 ».

Je veux m'assurer que cela ne créerait pas une sorte de conséquence imprévue, encore, du fait d'utiliser ce libellé.

La présidente : Les fonctionnaires ont-ils des commentaires à formuler?

M. Van Raalte : Nous ne voyons pas de conséquence imprévue.

La présidente : Merci.

Senator Dasko: We had a very full discussion about this earlier. I believe we decided to take a certain approach to this and that we would deal with the delay issues in the preamble and in clause 5.2.

If we start to play around with this one, then it will raise questions as to why we didn't change it in the earlier one with respect to the amendment where we put the date in. So we would not have "without delay" in the first one but we would add it here, thus raising questions as why we didn't put "without delay" in the earlier one.

There is a consistency here that we should achieve, and the consistency is to not include the word "delay" in the amendments that Senator Seidman and I have put forward, to not add that other phrase. We should be consistent; otherwise, we will raise questions about why we are not being consistent and whether it means something in this clause because it doesn't have it when this one does.

I strongly suggest that we follow along the lines we had decided on earlier and not keep revisiting this, although perhaps there is another issue with respect to this. That's really a discussion, but at the moment I don't see any difference here from what we had discussed earlier. Thank you.

Senator Omidvar: I'm going to ask the officials the question: Would this change impact on the clause relating to the minister's powers, duties and functions? So we are asking the minister to, "without delay," do A, B, C, D, and not later than 2040. Does it make a difference that we have it in this section of the bill in order to underline some urgency in terms of what the minister does?

Mr. Van Raalte: I believe there are a series of amendments around a date deadline that are intended to address the different powers, duties and functions of the different officers or representatives outlined in the bill.

The Chair: Senator Seidman wanted to speak on that.

Senator Seidman: I think that's a great question, but my understanding is based on what the law clerk told us. When you tell the law clerk that you want to put in a deadline of 2040, the law clerk then creates the amendment by looking through the entire bill to make sure we've corrected it every place it has to be corrected in order to make that amendment do what it is supposed to. This was the law clerk putting it in here, so I'm assuming, based on his judgment and expertise, that it needs to go here in order to enforce the 2040 deadline.

La sénatrice Dasko : Nous avons eu une très bonne discussion sur le sujet plus tôt. Je pense que nous avons décidé d'adopter une certaine approche et d'aborder la question du délai dans le préambule et à l'article 5.2.

Si nous commençons à modifier le libellé de cet article, cela soulèvera des questions quant à la raison pour laquelle nous n'avons pas modifié l'autre article en y ajoutant la date. Dans le premier libellé, il n'y aurait pas l'expression « sans délai », mais on l'ajouterait ici, ce qui susciterait des questions quant à la raison pour laquelle nous n'avons pas ajouté cet élément dans l'autre article.

Nous devons être cohérents et, pour ce faire, il ne faut pas inclure le mot « délai » ni cette autre phrase dans les amendements que la sénatrice Seidman et moi-même avons présentés. Nous devons être cohérents; autrement, on nous demandera pourquoi nous ne le sommes pas et si cela veut dire quelque chose dans cet article, car il ne comprend pas ce libellé alors que celui-ci, oui.

Je recommande fortement que nous poursuivions sur la voie convenue plus tôt et que nous nous abstenions de modifier sans cesse le libellé, mais il y a peut-être un autre problème connexe. Il s'agit réellement d'un débat, mais à l'heure actuelle, je ne vois pas de différence avec ce dont nous avons parlé plus tôt. Merci.

La sénatrice Omidvar : Je vais poser la question suivante aux fonctionnaires : ce changement a-t-il une incidence sur l'article en ce qui concerne les pouvoirs, les obligations et les fonctions du ministre? Nous demandons donc au ministre de faire telle et telle chose « sans délai », d'ici 2040. Cette mention dans cet article du projet de loi visant à faire ressortir le caractère urgent des mesures que doit prendre le ministre change-t-elle quelque chose?

M. Van Raalte : Je pense qu'il y a une série d'amendements concernant une date limite qui visent à encadrer les différents pouvoirs et les différentes obligations et fonctions des divers fonctionnaires ou représentants dont il est question dans le projet de loi.

La présidente : La sénatrice Seidman souhaite aborder le sujet.

La sénatrice Seidman : Je pense que c'est une excellente question, mais mon interprétation repose sur ce que nous a dit le juriste. Lorsque vous lui dites que vous voulez ajouter 2040 comme date limite, le juriste créé ensuite l'amendement en consultant le projet de loi dans sa totalité afin de s'assurer d'avoir apporté toutes les corrections nécessaires pour que l'amendement fasse ce qu'il est censé faire. C'est le juriste qui a ajouté la date ici, donc, d'après son jugement et son expertise, j'imagine que l'information doit être ajoutée ici pour que la date limite de 2040 entre en vigueur.

Senator Forest-Niesing: I have no major disagreement with what I have heard. I won't be brokenhearted if this particular amendment does not pass. I just wanted to go on record to make my argument in support. I'm quite happy with what I understand will be the outcome.

The Chair: Are we ready to vote on the amendment from Senator Forest-Niesing? Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: No.

The Chair: Defeated.

We will move on with the amendment from Senator Dasko, referred to as "DD3."

Senator Dasko: I move:

> That Bill C-81 be amended in clause 11, on page 6, by replacing line 6 with the following:
>
> "Canada without barriers on or about January 1, 2040.".

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Dasko —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Thank you.

Questions or comments?

Senator Seidman: This just follows along, again, you'll see my amendment underneath Senator Dasko's. Again, this is where this has to be. I don't have to say much other that it enforces the year 2040 in all the right places in the legislation.

Senator Dasko: I want to enforce what Senator Seidman said earlier about the advice we both received from the law clerk in terms of dealing with this issue of the timeline. We both received the same advice, and that's why we have come up with the very same amendment with respect to where this phrase should go.

The Chair: Comments?

Senator Forest-Niesing: I wanted to reassure colleagues that I'm in full support of this motion. Given the defeat of the earlier motion, if it is the will of this committee to adopt the deadline of January 1, 2040, then it should be consistent throughout the legislation. I do support that.

The Chair: Thank you for this, Senator Forest-Niesing.

La sénatrice Forest-Niesing : Je ne vois pas d'inconvénient majeur à ce que je viens d'entendre. Je ne serai pas déçue si cet amendement particulier n'est pas adopté. Je tiens seulement à présenter mes arguments à l'appui aux fins du compte rendu. D'après ce que je comprends, je suis plutôt heureuse de ce qui en résultera.

La présidente : Sommes-nous prêts à voter sur l'amendement de la sénatrice Forest-Niesing? Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

La présidente : La motion est rejetée.

Nous allons passer à l'amendement de la sénatrice Dasko, soit la motion « DD3 ».

La sénatrice Dasko : Je propose :

> Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 11, à la page 6, par substitution, à la ligne 5, de ce qui suit :
>
> « Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040. »

La présidente : L'honorable sénatrice Dasko propose que...

Une voix : Suffit.

La présidente : Merci.

Avez-vous des questions ou des commentaires?

La sénatrice Seidman : Encore une fois, cela va dans le même sens que mon amendement qui figure sous celui de la sénatrice Dasko. Je le répète, c'est à cet endroit que cet élément doit se trouver. Je n'ai pas grand-chose à dire autre qu'il intègre la date limite de 2040 à tous les endroits appropriés du projet de loi.

La sénatrice Dasko : Je veux rappeler ce qu'a dit la sénatrice Seidman plus tôt à propos du conseil que nous avons toutes les deux reçu du juriste en ce qui a trait à la question du délai. Nous avons toutes les deux reçu le même conseil, et c'est pourquoi nous présentons le même amendement quant à l'endroit où cette phrase devrait se trouver.

La présidente : Avez-vous des commentaires?

La sénatrice Forest-Niesing : Je tiens à rassurer mes collègues et dire que j'appuie pleinement cette motion. Comme la motion précédente a été rejetée, si le comité souhaite adopter le 1er janvier 2040 comme date d'échéance, la date devrait être la même dans tout le projet de loi. Je suis d'accord.

La présidente : Merci pour cette précision, madame la sénatrice Forest-Niesing.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

We are moving to an amendment proposed by Senator Forest-Niesing. It is referred to as "JFN5."

Do you wish to move this amendment?

Senator Forest-Niesing: Yes, I do.

[*Translation*]

I will read it. I move that Bill C-81 be amended in clause 11, on page 6, by replacing lines 7 and 8 with the following:

> **(2)** In carrying out his or her mandate, the Minister must,

[*English*]

The Chair: It was moved by the Honourable Senator Forest-Niesing that Bill C-81 be amended —

An Hon. Senator: Dispense.

Senator Forest-Niesing: Briefly, the amendment would simply strengthen the bill by introducing the notion of "must" versus "may." We heard numerous witnesses tell us how important it is to give this piece of legislation the strength that is required, and I believe that this amendment would go further in strengthening it.

The affected persons or levels, I'd like to speak to briefly. While there are responsibilities that befall the commissioner and the four agencies that will be tasked with the implementation, the proposed amendment leaves the notion of duty or "must" with the minister and at the ministerial level. That's in full appreciation of the fact that everything starts and stops with the minister and, through the minister's direction, the commissioner and the agencies will act. I didn't feel that it was necessary to broaden the scope and, for that reason, you won't see me making numerous amendments wherever the words may appear. But they do change from "may" to "must" and, in my respectful submission, should change from "may" to "must" where we speak of the minister's responsibilities.

The Chair: Thank you very much.

Senator Munson: Just a question for the officials. What does that word mean? What does that change for the minister? It's obvious it's there, but I think we like governments to do things;

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci.

Nous allons passer à un amendement proposé par la sénatrice Forest-Niesing. Il s'agit de la motion « JFN5 ».

Souhaitez-vous proposer cet amendement?

La sénatrice Forest-Niesing : Oui.

[*Français*]

Je vais le lire en français. Je propose que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 11, à la page 6, par substitution, aux lignes 6 et 7, de ce qui suit :

> « **(2)** dans l'exécution de son mandat, le ministre ou la ministre doit : ».

[*Traduction*]

La présidente : L'honorable sénatrice Forest-Niesing propose que le projet de loi C-81 soit modifié...

Une voix : Suffit.

La sénatrice Forest-Niesing : Essentiellement, l'amendement ne ferait que renforcer le projet de loi en remplaçant le terme « peut » par « doit ». De nombreux témoins nous ont dit à quel point il était important de donner toute la force nécessaire à cette mesure législative, et je crois que cet amendement permettrait de la renforcer encore davantage.

J'aimerais parler brièvement des personnes ou des postes touchés. Même s'il y a certaines responsabilités qui incomberont au commissionnaire et aux quatre organismes qui seront chargés de la mise en œuvre, l'amendement proposé limite la notion d'obligation ou de devoir au ministre et aux responsables à l'échelon ministériel. Cela tient pleinement compte du fait que tout dépend du ministre et que le commissionnaire et les organismes agiront sous les directives du ministre. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en élargir la portée et, pour cette raison, je ne présenterai pas de nombreux amendements pour chaque occurrence du mot « peut ». Toutefois, on parle de changer le mot « peut » par « doit » et, à mon humble avis, il faudrait faire ce changement chaque fois qu'il est question des responsabilités du ministre.

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Munson : J'ai simplement une question pour les fonctionnaires. Que signifie ce mot? Que change-t-il pour le ministre? C'est évident, c'est écrit, mais je pense que

governments “must” do things and not “may” do things. I’m just curious.

Mr. Van Raalte: The “may” provisions are legal drafting precedents around the observance of not tying the hands of the Crown. Effectively it removes discretion on the part of the requirements of the minister.

Senator Seidman: I will go back to the officials for a moment.

I was going to ask the same question that Senator Munson asked because I remember discussing this in another piece of legislation on this committee at some point over the years. Somehow, I thought I heard — and I may not be recollecting correctly — that from a legal perspective this was the language that is generally used and that ultimately, in terms of the legislation, it’s being enforced and carried through on and makes very little difference. Is that the case?

Mr. Van Raalte: You are correct, senator. From a drafting perspective, the drafting tradition is “may.” It does not diminish the requirements of any of the provisions within that legislation. I apologize if I misspoke in a certain way.

Senator Seidman: No, it was correct. I wanted to be clear, because this isn’t the first time we discussed the language “may” and “must” in legislation on this committee, so that’s very helpful.

Senator Forest-Niesing: In my respectful opinion, many cases have hinged in the courts on the distinction between “may” and “must.” Cases have succeeded on the basis of the inclusion of the word “must.” I have no concerns with this minister’s exercise of discretion, her commitment to the objects of this law and to the implementation of this act as quickly as possible. I have no doubt. But “may,” although it’s done for all the respectful reasons, introduces some discretion, and the exercise of discretion leaves it less strong than it could be.

The Chair: Do we have any more questions or comments? Are we ready to vote?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: No.

The Chair: The motion is defeated.

Senator M. Deacon: Logistics-wise, as we’re moving through this and our timing, will we go until we’re finished? We are not stopping at 12:30? I want to understand this because of some really important stuff at the end.

nous aimons que les gouvernements fassent des choses; les gouvernements « doivent » faire des choses et non « peuvent » faire des choses. Je suis simplement curieux.

M. Van Raalte : Les dispositions concernant le mot « peut » sont des dispositions types qui ont pour but de ne pas lier les mains de la Couronne. En fait, cet amendement élimine le pouvoir discrétionnaire quant aux obligations du ministre.

La sénatrice Seidman : Je vais revenir aux fonctionnaires pour un instant.

J’allais poser la même question que le sénateur Munson, car je me rappelle avoir abordé le sujet à propos d'une autre mesure législative au sein de ce comité à un certain moment au fil des ans. Toutefois, je pense avoir entendu — et je me trompe peut-être — que d’un point de vue juridique, c’est ce libellé qui est généralement utilisé et que, en définitive, en ce qui concerne la législation, il est appliqué et adopté et ne change pas grand-chose. Est-ce le cas?

M. Van Raalte : Vous avez raison, madame la sénatrice. Du point de vue de la rédaction, on utilise habituellement le mot « peut ». Cela ne diminue pas les exigences liées aux dispositions prévues dans la loi. Je m’excuse si je me suis quelque peu mal exprimé.

La sénatrice Seidman : Non, c’était bien. Je voulais que ce soit bien clair, car ce n’est pas la première fois que nous parlons des mots « peut » et « doit » dans le libellé des dispositions législatives au sein de ce comité; c’est donc très utile.

La sénatrice Forest-Niesing : À mon humble avis, de nombreuses causes devant les tribunaux ont pivoté sur la distinction entre « peut » et « doit ». Des poursuites ont été gagnées en raison de l’inclusion du mot « doit ». Je n’ai aucune préoccupation quant au pouvoir discrétionnaire de la ministre, ni à son engagement à l’égard des objectifs du projet de loi et de sa mise en œuvre aussi rapide que possible. Je n’ai aucun doute. Cependant, le mot « peut », même s’il est employé pour toutes les raisons respectables, introduit un certain pouvoir discrétionnaire, et l’exercice du pouvoir discrétionnaire amoindrit le projet de loi.

La présidente : Y a-t-il d’autres questions ou commentaires? Sommes-nous prêts à passer au vote?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement?

Des voix : Non.

La présidente : La motion est rejetée.

La sénatrice M. Deacon : Sur le plan logistique, allons-nous poursuivre notre étude jusqu’à ce que nous ayons terminé? Ne nous arrêtons-nous pas à 12 h 30? J’aimerais le savoir, car des éléments très importants se trouvent à la fin.

The Chair: This is a very good question and we do have the possibility to go over 12:30, but we also have the possibility to adjourn and finish the job that we want to do very well at the next meeting.

Senator M. Deacon: Thank you.

The Chair: We will continue until 12:30, which is very soon, and then we will make a decision.

Shall clause 11, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 16 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 17 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 18 carry? We have some amendments to clause 18.

Looking at the time, to come back to what you were saying Senator M. Deacon, we have those three amendments in clause 18. My suggestion is that we stop after that, because we want to give time for everyone to speak on the other amendments coming. I believe that everyone agrees on that, and we will continue next week with clause by clause.

For now, we will proceed with the amendments in clause 18.

We begin with an amendment from Senator Dasko, "DD4" in your documents.

Senator Dasko: Thank you, chair, this is part 3, the final of my amendments with respect to the date. I will read the amendment. I move:

La présidente : C'est une très bonne question. Nous avons la possibilité de poursuivre au-delà de 12 h 30, mais nous pouvons également lever la séance et terminer le travail que nous souhaitons bien faire lors de la prochaine séance.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

La présidente : Nous poursuivrons jusqu'à 12 h 30, ce qui est très bientôt, puis nous prendrons une décision.

L'article 11 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

L'article 12 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 13 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 14 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 15 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 16 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 17 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 18 est-il adopté? Nous avons certains amendements à l'article 18.

Je regarde l'heure et, pour revenir à ce que vous disiez, madame la sénatrice Deacon, nous avons ces trois amendements à l'article 18. Je propose de nous arrêter après cela, car nous voulons laisser la chance à tous de prendre la parole au sujet des autres amendements à venir. J'imagine que tout le monde est d'accord, et nous poursuivrons notre étude article par article la semaine prochaine.

Pour l'instant, nous allons passer aux amendements de l'article 18.

Nous commençons par un amendement de la sénatrice Dasko, il s'agit de la motion « DD4 » dans vos documents.

La sénatrice Dasko : Merci, madame la présidente. Il s'agit de la troisième et dernière partie de mes amendements concernant la date. Je vais lire l'amendement. Je propose :

That Bill C-81 be amended in clause 18, on page 7, by replacing line 14 with the following:

"tribute to the realization of a Canada without barriers, on or before January 1, 2040.".

That is the proposed amendment. And this is the same set.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Dasko that Bill C-81 be amended —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Questions and comments?

Senator Forest-Niesing: I can indicate that it will be my intention to withdraw my proposed amendment for all of the reasons already stated. That will simplify the discussion and the vote, I believe.

The Chair: Do we have any more comments on this amendment? We will vote on it.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Honourable senators, I would propose, given what we have left and the content of the amendments coming and looking at the clock, we have 10 minutes but we have some — we want to continue? Do we agree that we continue? Perfect.

We are moving with amendment "JS5" — sorry, it is exactly the same.

Senator Seidman: It's the fourth part of the same amendment. We already voted, as far as we're all concerned on that.

The Chair: Perfect. Sounds good. We are now moving on with an amendment from Senator M. Deacon referred to as "MD1."

Senator M. Deacon: I would draw your attention to page 7. I move that Bill C-81 be amended in clause 18(c), and to the memo'd change to 18(c): The provision of information, training guidelines, products and services in relation to accessibility standards that is developed or revised.

The Chair: I would ask that you move your amendment and read it the way it is scripted, if you wish.

Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 18, à la page 7, par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :

« exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, entre autres, par : ».

C'est l'amendement proposé. Il s'agit de la même série.

La présidente : L'honorable sénatrice Dasko propose que le projet de loi C-81 soit modifié...

Une voix : Suffit.

La présidente : Avez-vous des questions ou des commentaires?

La sénatrice Forest-Niesing : Je peux dire que j'ai l'intention de retirer l'amendement que j'ai proposé pour toutes les raisons déjà mentionnées. Je crois que cela simplifiera la discussion et le vote.

La présidente : Y a-t-il d'autres commentaires à propos de cet amendement? Nous allons procéder au vote.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : La motion est adoptée.

Mesdames et messieurs, compte tenu de l'heure, de ce qu'il nous reste à faire et du contenu des amendements à venir, il nous reste 10 minutes, mais nous avons... Voulons-nous poursuivre? Sommes-nous d'accord pour continuer? Parfait.

Nous allons passer à la motion « JS5 ». Toutes mes excuses, c'est exactement la même chose.

La sénatrice Seidman : C'est la quatrième partie du même amendement. Nous avons déjà voté, en ce qui nous concerne.

La présidente : Parfait. Cela me convient. Nous allons maintenant passer à la motion « MD1 » de la sénatrice M. Deacon.

La sénatrice M. Deacon : J'aimerais attirer votre attention à la page 7. Je propose que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'alinéa 18c), et le libellé serait le suivant : 18c) la fourniture de renseignements, de lignes directrices sur la formation, de produits et de services concernant les normes d'accessibilité qu'elle a élaborées et révisées.

La présidente : Je vous demanderais de proposer votre motion et de la lire textuellement, si vous le souhaitez.

Senator M. Deacon: I would be absolutely delighted to. The amendment as scripted would be the provision — this is as it is right now.

The Chair: We need you on the record to read that you move that Bill C-81 —

Senator M. Deacon: Yes, okay. I move:

> That Bill C-81 be amended in clause 18, on page 7, by replacing line 20 with the following:
>
> "**(c)** the provision of information, training guidelines, products and ser-".

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Deacon that Bill C-81 —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Thank you. Would you like to explain?

Senator M. Deacon: Thank you. On a number of levels I think we heard from our witnesses and from the minister that in order for us to really take a look at our culture, our culture shifting in this area, being inclusive, the variety of our witnesses, that training can't be just inherent and embedded but it needs to be stated in this piece of legislation.

I'm not sure if you recall, but some of our speakers, we had Ms. Bergeron and another couple of examples of where they talked about communications and the kinds of significant but also subtle changes in communication, that involves training. It's something that the AODA taught us in the leadership in Ontario was that training became a significant piece, particularly in the area around invisible disability and trying to get it right in the areas beyond the built environment.

The Chair: Thank you. Questions or comments on this amendment?

Senator Seidman: Thank you. I have one question, because you're clearly adding training guidelines. Do you feel that the current provision doesn't include training guidelines, or are you trying emphasize?

Senator M. Deacon: Agreed. Not only does it not bring enough strength to it, it does not include it. My fear is that by not including it, making it succinct and clear, it can be diluted.

The Chair: Thank you.

La sénatrice M. Deacon : J'en serais tout à fait ravie. Le texte de la motion serait la disposition... Il s'agit du libellé actuel.

La présidente : Nous avons besoin que vous lisiez officiellement la motion selon laquelle vous proposez que le projet de loi C-81...

La sénatrice M. Deacon : Oui, d'accord. Je propose:

> Que le projet de loi C-81 soit modifié, à l'article 18, à la page 7, par substitution, à la ligne 19, de ce qui suit :
>
> « **c)** la fourniture de renseignements, de lignes directrices sur la formation, de produits et de ».

La présidente : L'honorable sénatrice Deacon propose que le projet de loi C-81...

Une voix : Suffit.

La présidente : Merci. Voudriez-vous fournir une explication?

La sénatrice M. Deacon : Je vous remercie. À plusieurs égards, je pense que nous avons entendu de la bouche de nos témoins et de la ministre que, afin que nous puissions vraiment nous pencher sur notre culture, notre changement de culture dans ce domaine, l'inclusivité et la diversité de nos témoins, la formation ne peut pas simplement être inhérente et intégrée; elle doit aussi être énoncée dans ce texte de loi.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais certains de nos intervenants... Mme Bergeron et deux ou trois autres personnes ont parlé des communications et du genre de changements importants, mais aussi subtils, à cet égard, et cela touche la formation. La LAPHO nous a enseigné, à nous, les dirigeants de l'Ontario, que la formation est devenue un volet important, surtout dans le domaine qui touche les handicaps invisibles, et il faut tenter de bien faire les choses dans les domaines qui vont au-delà de l'environnement construit.

La présidente : Merci. Des questions ou des commentaires sur cette motion?

La sénatrice Seidman : Je vous remercie. J'ai une question à poser, parce que vous ajoutez manifestement des lignes directrices sur la formation. Avez-vous l'impression que le libellé actuel exclut de telles lignes directrices, ou bien tentez-vous de mettre l'accent sur cet élément?

La sénatrice M. Deacon : Je suis d'accord. Non seulement le libellé ne met pas suffisamment l'accent sur cet aspect, mais il ne l'inclut pas. Je crains que, si nous n'incluons pas cet élément de façon concise et claire, il pourra être dilué.

La présidente : Merci.

Senator Omidvar: Are the words "training guidelines" anywhere else in the bill?

Senator M. Deacon: In this bill, I have not seen them anywhere. This is the first time. This is it.

The Chair: Are we ready to vote?

Senator Munson: I'd like to get a clarification of what this means from the officials.

Mr. Van Raalte: My concern with this amendment is training with respect to what? So the mandate of the Canadian accessibility standards development organization at its core will be to produce accessibility standards that then will be recommended to the minister. That recommendation can be accepted, amended or rejected in terms of turning them into regulations.

There's the possibility of creating a conflict in providing training guidelines on a standard which isn't equivalent to the regulations that will be put into force. That's my one concern. The "information" wording provides a lot more flexibility in terms of how the Canadian accessibility standards development organization will be able to, in consultation with the community, determine how it can best support the needs of the community and the needs of the regulated entities.

Senator M. Deacon: Understood, and I checked that out as we were going through this process.

We need something stronger than "information." So if the wording has to be adjusted to respect that, we need something stronger than just information. I understand the latitude that that provided, but in my opinion we need something stronger. Also, as it works through, I totally understand the difference between a national policy and a working document at the provincial level. I get that the language they can use is different, but I still believe we need to have something here that reflects training.

Senator Seidman: Given Senator Omidvar's question, which I think was an important one, what you said is this language is not used anywhere else in this legislation, and then followed up by the clarification from the officials. Could we write an observation if this language isn't good enough, because it could confuse or have unintended consequences? Would it be possible to write an observation about the training issues that you bring forward?

La sénatrice Omidvar : Les termes « lignes directrices sur la formation » figurent-ils ailleurs dans le projet de loi?

La sénatrice M. Deacon : Je ne les ai vus nulle part dans le projet de loi. Il s'agit de la première occurrence. C'est tout.

La présidente : Sommes-nous prêts à voter?

Le sénateur Munson : Je voudrais obtenir des précisions concernant la signification de ce terme de la part des fonctionnaires.

M. Van Raalte : Ma préoccupation concernant cet amendement, c'est qu'on ne sait pas sur quoi portera la formation. Alors, l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité aura pour mandat de base de produire des normes d'accessibilité, lesquelles seront ensuite recommandées au ministre. Cette recommandation peut être acceptée, modifiée ou rejetée lorsqu'il s'agit de les transformer en dispositions réglementaires.

Il y a la possibilité de créer un conflit si on fournit des lignes directrices sur la formation concernant une norme qui n'entrera pas en vigueur sous forme de réglementation. Voilà ma préoccupation. Le terme « renseignements » procure beaucoup plus de souplesse du point de vue de la façon dont l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité pourra, en consultation avec la collectivité, décider du meilleur moyen pour elle de subvenir aux besoins de la collectivité et à ceux des entités réglementées.

La sénatrice M. Deacon : C'est entendu, et j'ai vérifié cela à mesure que nous suivions ce processus.

Il nous faut quelque chose de plus fort que « renseignements ». Alors, si le libellé doit être modifié de manière à respecter cela, nous avons besoin de quelque chose de plus fort que de simples renseignements. Je comprends la marge de manœuvre que procure ce terme, mais, à mon avis, il nous faut quelque chose de plus fort. En outre, dans le cadre du processus, je comprends tout à fait la différence entre une politique nationale et un document évolutif à l'échelon provincial. Je comprends que les termes qu'ils peuvent employer sont différents, mais je crois tout de même que nous avons besoin d'inscrire dans le projet de loi quelque chose qui concerne la formation.

La sénatrice Seidman : Compte tenu de la question posée par la sénatrice Omidvar, laquelle en était une importante, selon moi, ce que vous avez affirmé, c'est que ce terme n'est utilisé nulle part ailleurs dans le projet de loi, puis les fonctionnaires ont ensuite fourni des précisions. Pourrions-nous rédiger une observation, si ce libellé n'est pas satisfaisant parce qu'il pourrait créer de la confusion ou avoir des conséquences inattendues? Serait-il possible de rédiger une observation au sujet des problèmes liés à la formation que vous soulevez?

Senator M. Deacon: It's possible, absolutely. And that's where I started, to be candid. I moved to this. At the will of the group, we need it stronger and we need to make sure it's stronger and it follows the path of strength throughout implementation and fruition. I'm trying to go about that the best way we can.

Senator Seidman: Would you be willing, based on what we have heard now, to withdraw your amendment and instead write an observation and put it forward in an observation?

Senator M. Deacon: I will do that with reservation for sure. Not tears, reservation.

Senator Seidman: Then we should proceed with the amendment.

The Chair: The amendment has been moved, so we need unanimous consent to actually withdraw the amendment.

Do we have unanimous consent to withdraw the amendment? Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 18, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 19 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 21 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 22 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 23 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 24 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 25 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 26 carry?

La sénatrice M. Deacon : C'est possible, tout à fait. C'est là que j'ai commencé, pour être honnête. J'en suis arrivée là. Selon la volonté du groupe, nous avons besoin d'un projet de loi plus fort, et nous devons nous assurer qu'il l'est et qu'il le demeure tout au long de sa mise en œuvre, jusqu'à terme. Je tente de procéder de la meilleure manière possible.

La sénatrice Seidman : À la lumière des commentaires que nous avons maintenant entendus, seriez-vous disposée à retirer votre motion et à la remplacer par la rédaction de la présentation d'une observation?

La sénatrice M. Deacon : Je le ferai avec des réserves, c'est certain. Pas de larmes, mais des réserves.

La sénatrice Seidman : Dans ce cas, nous devrions mettre la motion aux voix.

La présidente : La motion a été proposée, alors nous avons besoin d'un consentement unanime pour la retirer.

Consentons-nous à l'unanimité au retrait de la motion? Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : D'accord.

L'article 18 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 19 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 20 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 21 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 22 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 23 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 24 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 25 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 26 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 27 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 28 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 29 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 30 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 31 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 32 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 33 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 34 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 35 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 36 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We are now on Part 3. Shall Part 3, entitled "Accessibility Commissioner," which contains clauses 37 to 41 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Part 4, entitled "Duties of Regulated Entities," which contains clauses 42 to 72 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall Part 5, entitled "Administration and Enforcement," which contains clauses 73 to 93 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We have amendments in Part 6, which includes clauses 94 to 110. We will deal with these clauses individually.

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 27 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 28 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 29 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 30 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 31 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 32 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 33 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 34 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 35 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 36 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous en sommes maintenant à la partie 3. La partie 3, intitulée « Commissaire à l'accessibilité », qui contient les articles 37 à 41, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : La partie 4, intitulée « Obligations des entités réglementées », qui contient les article 42 à 72, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : La partie 5, intitulée « Exécution et contrôle d'application », qui contient les articles 73 à 93, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous avons des amendements pour la partie 6, qui comprend les articles 94 à 110. Nous les traiterons article par article.

Before we move to that, I want to seek agreement to continue. We have the room and the possibility to continue. We have four more amendments. Are we in agreement that we continue?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you for this.

Shall 94 carry? We have an amendment, and the amendment is from Senator Munson. It is referred to as "JM1."

If you could please move this amendment.

Senator Munson: Yes, Madam Chair.

I move:

That Bill C-81, in Clause 94, be amended by

(a) replacing lines 9 to 17 on page 54 with the following:

Exception — *Public Service Employment Act*

(4) An individual is not entitled to file a complaint in re-

(b) replacing line 22 on page 54 with the following:

Notice

(5) The Accessibility Commissioner must cause a written

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Munson that Bill C-81 be amended in clause —

An Hon. Senator: Dispense.

The Chair: Thank you.

Senator Munson: Very briefly, and I will ask the officials as well to comment. This deals with the RCMP. Bill C-81 requires that federal public sector employees address accessibility complaints through existing grievance complaint processes. However, as set out in the bill, there is an inconsistency for members of the RCMP who are unable to receive the same compensation through their existing grievance process.

With clause 94(4) deleted, RCMP members would be able to file a complaint with the accessibility commissioner. Should their complaint be substantiated, they would be eligible to receive the same compensation as the rest of the federal public service.

So that's basically it. If the officials want to add to that, they can; if not, that is my explanation.

Avant que nous passions à cette étude, je veux obtenir votre accord pour poursuivre. Nous disposons de la salle et avons la possibilité de poursuivre nos travaux. Il nous reste encore quatre motions. Nous entendons-nous pour continuer?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je vous en remercie.

L'article 94 est-il adopté? Nous avons un amendement, et il est présenté par le sénateur Munson. Il s'agit de la motion « JM1 ».

Si vous voulez bien présenter cette motion.

Le sénateur Munson : Oui, madame la présidente.

Je propose :

Que le projet de loi C-81, à l'article 94, soit modifié :

a) par substitution aux lignes 9 à 16, page 54, de ce qui suit :

Exception : *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*

(4) Un individu ne peut déposer une plainte relative à la

b) par substitution, à la ligne 22, page 54, de ce qui suit :

Avis

(5) Le commissaire à l'accessibilité fait signifier un avis

La présidente : L'honorable sénateur Munson propose que le projet de loi C-81 soit modifié à l'article...

Une voix : Suffit.

La présidente : Merci.

Le sénateur Munson : Très brièvement, et je demanderais aux fonctionnaires de formuler un commentaire également... Cette motion porte sur la GRC. Le projet de loi C-81 exige que les employés du secteur public fédéral traitent les plaintes en matière d'accessibilité au moyen des processus de grief et de plainte existants. Toutefois, sous le régime du projet de loi, il existe une incohérence pour les membres de la GRC, qui ne peuvent pas obtenir le même dédommagement dans le cadre de leur processus de grief actuel.

Si on supprimait le paragraphe 94(4), les membres de la GRC seraient en mesure de déposer une plainte auprès du commissaire à l'accessibilité. Si leur plainte était fondée, ils seraient admissibles au même dédommagement que le reste de la fonction publique fédérale.

Alors, c'est essentiellement cela. Si les fonctionnaires veulent ajouter quelque chose, ils le peuvent; sinon, voilà mon explication.

Mr. Van Raalte: Senators, with apologies, this is a drafting error. This was an omission that has been caught by a legal review. The purpose of the bill is to treat everybody consistently. We want to be able to do that, so that is the amendment before you.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senator Munson, you have the next two amendments.

Senator Munson: Senator Dasko, this is where this will have greater certainty, I think.

I move:

That Bill C-81 be amended by adding before line 21 on page 67 the following:

Duty to accommodate not limited

121.1 For greater certainty, nothing in any provision of this Act or the regulations limits a regulated entity's duty to accommodate under any other Act of Parliament.

The Chair: It is moved by Honourable Senator Munson that Bill C-81 be amended by adding —

Hon. Senators: Dispense. Agreed.

Senator Munson: In dealing with this amendment, as I mentioned before the disability community has noted that experience with provincial accessibility legislation suggests that regulated entities may neglect to provide accommodations under the mistaken belief that meeting accessibility regulations fulfills or overrides their duty to accommodate. This amendment would clarify to regulated entities that nothing in the proposed "Accessible Canada Act" would lessen their obligations under any other act of Parliament.

The Chair: Questions or comments?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

M. Van Raalte : Mesdames et messieurs, je vous présente mes excuses; il s'agit d'une erreur de rédaction. C'était une omission qui a été décelée grâce à un examen juridique. Le but du projet de loi est de traiter tout le monde uniformément. Nous voulons être en mesure de le faire, alors il s'agit de l'amendement qui vous est présenté.

La présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Monsieur le sénateur Munson, les deux prochaines motions sont les vôtres.

Le sénateur Munson : Madame la sénatrice Dasko, c'est grâce à cet amendement que le projet de loi procurera une plus grande certitude, selon moi.

Je propose :

Que le projet de loi C-81 soit modifié par adjonction, avant la ligne 20, page 67, de ce qui suit :

Précision

121.1 Il est entendu qu'aucune disposition de la présente loi ou de ses règlements n'a pour effet de restreindre quelque obligation d'adaptation que peut avoir l'entité réglementée sous le régime d'autres lois fédérales.

La présidente : L'honorable sénateur Munson propose que le projet de loi C-81 soit modifié par l'ajout...

Des voix : Suffit. D'accord.

Le sénateur Munson : Concernant cet amendement, comme je l'ai déjà mentionné, les représentants du milieu des personnes handicapées ont souligné que l'expérience des lois provinciales en matière d'accessibilité donne à penser que les entités réglementées pourraient négliger de prendre des mesures d'adaptation en croyant à tort que le respect de la réglementation en matière d'accessibilité remplit ou annule leur obligation de prendre des mesures d'adaptation. Cet amendement préciserait à ces entités qu'aucune des dispositions de la Loi canadienne sur l'accessibilité proposée ne réduira leurs obligations au titre de toute autre loi du Parlement.

La présidente : Des questions ou des commentaires?

Des voix : D'accord.

La présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

The Chair: Honourable senators, in my haste to hear the second amendment, I jumped a number of clauses that we need to go back to and carry, clauses without amendments. My apologies for that. We will, with your agreement, go back to clause 94, as amended.

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 95 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 96 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 97 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 98?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 99 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 100 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 101 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 102 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 103 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 104 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 105 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 106 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 107 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 108 carry?

La présidente : Mesdames et messieurs, j'avais tellement hâte d'entendre la deuxième motion que j'ai sauté un certain nombre d'articles auxquels nous devons revenir et que nous devons adopter, sans modifications. Je m'en excuse. Si vous êtes d'accord, nous allons revenir à l'article 94 modifié.

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 95 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 96 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 97 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 98 est-il adopté?

Des voix : Adopté

La présidente : L'article 99 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 100 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 101 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 102 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 103 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 104 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 105 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 106 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 107 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 108 est-il adopté?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 109 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall clause 110 carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: Shall Part 7, entitled "Chief Accessibility Officer," which contains clauses 111 to 116, carry?

Hon. Senators: Carry.

The Chair: We have amendments in Part 8, and we just dealt with one, I believe. We will continue going through those clauses.

Shall clause 117 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 118 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 119 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 120 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 121, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 122 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 123 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 124 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 125 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 126 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 127 carry?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 109 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : L'article 110 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La présidente : La partie 7, intitulée « Dirigeant principal de l'accessibilité », qui contient les articles 111 à 116, est-elle adoptée?

Des voix : Adoptée.

La présidente : Nous avons des amendements à apporter à la partie 8, et je crois que nous venons tout juste d'en adopter un. Nous allons poursuivre en parcourant ces articles.

L'article 117 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 118 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 119 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 120 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 121 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 122 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 123 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 124 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 125 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 126 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 127 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 128 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 129 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 130?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 131 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 132 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 133 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We have amendments in Part 9, which includes clauses 134 to 146. We will deal with these clauses individually.

Shall clause 134 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 135 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 136 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 137 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 138 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 139 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 140 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 141 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 128 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 129 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 130 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 131 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 132 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 133 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous avons des amendements pour la partie 9, qui comprend les articles 134 à 146. Nous allons procéder article par article.

L'article 134 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 135 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 136 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 137 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 138 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 139 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 140 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 141 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall clause 142 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 143 carry? We have an amendment from Senator Munson.

Senator Munson: Thank you. This is back to the RCMP.

I move:

That Bill C-81, in Clause 143, be amended by replacing line 10 on page 77 with the following:

subsection 94(5), 96(1), 100(2), 101(2) or 103(3), the Ac-

I don't have an explanation in front of me. Basically cleaning it up.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Munson that Bill C-81 —

Some Hon. Senators: Dispense.

The Chair: Thank you.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 143, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 144 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 145 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 146 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We have amendments in Part 10, which includes clauses 147 to 199. We will deal with them individually.

Shall clause 147 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 148 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 149 carry?

Hon. Senators: Agreed.

La présidente : L'article 142 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 143 est-il adopté? Nous avons une motion du sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Je vous remercie. Il s'agit à nouveau de la GRC.

Je propose:

Que le projet de loi C-81, à l'article 143, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 77, de ce qui suit :

ragraphes 94(5), 96(1), 100(2), 101(2) ou 103(3), il en fait

Je n'ai pas d'explications sous les yeux. Il s'agit essentiellement de le peaufiner.

La présidente : L'honorable sénateur Munson propose que le projet de loi C-81...

Des voix : Suffit.

La présidente : Je vous remercie.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 143 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 144 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 145 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 146 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous avons des amendements pour la partie 10, qui comprend les articles 147 à 199. Nous procéderons article par article.

L'article 147 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 148 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 149 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall clause 150 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 151 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 152 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 153 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 154 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 155 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 156 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 157 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 158 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 159 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 160 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 161 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 162 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 163 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 164 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 165 carry?

Hon. Senators: Agreed.

La présidente : L'article 150 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 151 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 152 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 153 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 154 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 155 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 156 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 157 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 158 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 159 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 160 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 161 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 162 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 163 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 164 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 165 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall clause 166 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 167 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 168 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 169 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 170 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 171 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 172 carry?

We have some amendments. Senator Munson.

Senator Munson: Thank you.

I move:

That Bill C-81, in Clause 172, be amended by

(a) replacing line 37 on page 88 with the following:

172 Section 172 of the act is replaced by

(b) replacing lines 3 to 12 on page 89 with the following:

Remedies

(2) On determining that there is an undue barrier to the

(c) replacing lines 34 and 35 on page 89 with the following:

Compliance with regulations

(3) if the Agency is satisfied that regulations made under subsection 170(1) that are applicable in relation to a matter that have been complied with or have not been contravened, the Agency may determine that there is an undue barrier in relation to that matter but if it does so, it may only require the taking of appropriate corrective measures.

(d) replacing line 25 on page 90 with the following:

La présidente : L'article 166 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 167 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 168 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 169 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 170 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 171 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 172 est-il adopté?

Nous avons des amendements. Sénateur Munson, la parole est à vous.

Le sénateur Munson : Merci.

Je propose :

Que le projet de loi C-81, à l'article 172, soit modifié :

a) par substitution, à la ligne 38, page 88, de ce qui suit :

172 L'article 172 de la même loi est

b) par substitution, aux lignes 3 à 12, page 89, de ce qui suit :

Décision positive de l'Office

(2) En cas de décision positive, l'Office peut exiger :

c) par substitution, aux lignes 32 et 33, page 89, de ce qui suit :

Conformité aux règlements

(3) Si l'Office est convaincu de la conformité du service du transporteur avec les dispositions réglementaires applicables, il peut rendre une décision positive mais peut seulement exiger la prise de mesures correctives indiquées.

d) par substitution, à la ligne 22, page 90, de ce qui suit :

Annual Adjustment

172.2 (1) For the purpose of paragraphs 172(2)(d) and

(e) replacing the line 5 on page 91 with the following:

graphs 172(2)(b) and (c) and 172.1(2)(b) and (c) may in-

(f) renumbering the remaining clauses and amending all references to them accordingly.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Munson that Bill C-81 be amended in clause 172 —

Some Hon. Senators: Dispense.

Senator Munson: I have just a few speaking points on this, Madam Chair. Organizations such as AODA Alliance and ARCH Disability Law Centre have expressed concern over subsection 172(2) of the Canada Transportation Act, as it may prevent the Canadian Transport Agency from considering whether a company has met its duty to accommodate to the point of undue hardship. This amendment will respond to concerns in the disability community by ensuring that the Canadian Transport Agency can determine an undue barrier even if a company is complying with regulations. Should the Canadian Transportation Agency determine an undue barrier, the agency would also be given the power to order corrective measures.

Basically, the effect of this motion is a new clause that replaces the existing text of 172(2). If the officials would like to add more, they can, but that is the explanation.

Mr. Van Raalte: Just by way of further explanation, in the absence of this amendment, should somebody seek a duty to accommodate under transportation regulations, they would have to go to court. They would have to go above and beyond the tribunal powers of the Canadian Transportation Agency. This corrects and makes consistent across the different tribunal powers that the Canadian Transportation Agency, as a tribunal power, would be able to hear and decide cases around duty to accommodate, above and beyond what the regulations prescribe under the Canada Transportation Act.

Senator M. Deacon: Perhaps I'm seeking some support or help here. We're talking about amendments. For the purposes of duty to accommodate and human rights, I would love to repeal section 172, but that's the next one on the list. I'm trying to think about the order and sequence here. If the group agrees with

Rajustement annuel

172.2 (1) Pour l'application des alinéas 172(2)d) et e) et

e) par substitution, à la ligne 4, page 91, de ce qui suit :

sée à l'un des alinéas 172(2)b) et c) et 172.1 (2)b) et c) au

f) par la renumérotation des articles qui suivent l'article 172 et la modification, au besoin, des renvois à ces articles.

La présidente : L'honorable sénateur Munson propose que l'article 172 du projet de loi C-81 soit modifié...

Des voix : Suffit.

Le sénateur Munson : J'ai seulement quelques points à faire valoir à ce sujet, madame la présidente. Des organisations comme l'AODA Alliance et l'ARCH Disability Law Centre se sont dites préoccupées au sujet du paragraphe 172(2) de la Loi sur les transports au Canada, car il empêche l'Office des transports du Canada d'évaluer si une entreprise s'est acquittée de son obligation de prendre des mesures d'adaptation dans la mesure où cela n'impose pas une contrainte excessive. Cet amendement dissipera les préoccupations au sein du milieu des personnes handicapées en garantissant que l'Office des transports du Canada pourrait conclure à l'existence d'un obstacle abusif même si l'entreprise se conforme à la réglementation. Si l'office détermine qu'un tel obstacle existe, il aura également le pouvoir d'ordonner la prise de mesures correctives.

Essentiellement, cette motion crée une nouvelle disposition qui remplace le texte actuel du paragraphe 172(2). Si les fonctionnaires veulent bien ajouter plus de renseignements, ils le peuvent, mais il s'agit de l'explication.

M. Van Raalte : Simplement en guise d'explications supplémentaires, sans cet amendement, si une personne demandait que soit respectée une obligation de prendre des mesures d'adaptation au titre du règlement sur les transports, il faudrait qu'elle s'adresse au tribunal. Il faudrait qu'elle ait recours à des pouvoirs judiciaires dépassant ceux de l'Office des transports du Canada. Cet amendement corrige cette situation et uniformise dans l'ensemble des divers tribunaux les pouvoirs qui permettraient à l'Office des transports du Canada, en tant que pouvoir judiciaire, d'instruire et de trancher des affaires relatives à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, au-delà de ce que prévoit le règlement d'application de la Loi sur les transports au Canada.

La sénatrice M. Deacon : Je suis peut-être en train de chercher un certain soutien ou une certaine aide. Il est question d'amendements. Aux fins de l'obligation de prendre des mesures d'acceptation et des droits de la personne, j'adorerais abroger l'article 172, mais c'est la prochaine motion sur la liste. Je tente

amendments, then we're not going to have the next conversation, I think, about a possible repeal of section 172. I'm just trying to understand it from a sequential point of view.

The Chair: I understand your question. Yes, we have the amendment from Senator Dasko coming next. It is the order they are in. Senator Dasko's amendment repeals 172.

I don't know, Senator Dasko, if you wanted to speak on that now?

Senator Dasko: Yes, this is the time to do it. It seems to me that the amendment introduced by Senator Munson helps. It would make ig a better bill. Of course, I think repealing section 172 would make it even better. I'm trying to understand. Maybe the officials or Senator Munson could tell us in real terms: What do you see? With examples, or however you can describe it, tell us what your amendment will do.

Obviously it has been accepted. It's something that the government has moved on, which I very much appreciate. I really appreciate this recognition and effort to make some changes and make it better. I need to have a little more substance, if somebody could please explain.

The Chair: Maybe the officials can help us, because it is a situation where we have those two amendments. Senator Dasko's amendment is coming after Senator Munson's amendments. It would, in fact, repeal the section.

Senator Dasko: It would repeal all the work here. That's true.

The Chair: We need for everyone to be conscious of that. I would like to hear the officials on that issue.

Senator Dasko: Be forthcoming.

Mr. Van Raalte: I have two aspects in response to the motion before you and the motion that may come afterwards. The first issue is that no regulations under the Canada Transportation Act have been promulgated to date, vis-à-vis accessibility. The work of the Canadian Transportation Agency to date has been working with both transportation companies as well as the disability community and other stakeholders on a set of voluntary guidelines. That has recently changed, and the Canadian Transportation Agency has the first set of accessibility regulations through the *Canada Gazette* publication process.

de réfléchir à l'ordre et à la séquence. Si le groupe accepte les amendements, nous ne tiendrons pas la prochaine conversation, selon moi, au sujet de l'abrogation de l'article 172. Je tente simplement de comprendre le processus d'un point de vue séquentiel.

La présidente : Je comprends votre question. Oui, la prochaine motion sera présentée par la sénatrice Dasko. Il s'agit de l'ordre prévu. Sa motion concerne l'abrogation de l'article 172.

Sénatrice Dasko, souhaitez-vous aborder cette question maintenant?

La sénatrice Dasko : Oui, c'est le bon moment pour le faire. Il me semble que la motion présentée par le sénateur Munson est utile. Elle en ferait un meilleur projet de loi. Bien entendu, je pense que l'abrogation de l'article 172 le rendrait encore meilleur. J'essaie de comprendre. Peut-être que les fonctionnaires ou le sénateur Munson pourraient nous dire, concrètement, ce qu'ils voient et donner des exemples. Dites-nous quel sera l'effet de votre amendement, quelle que soit la façon dont vous pouvez le décrire.

Manifestement, il a été accepté. C'est quelque chose à quoi le gouvernement a donné suite, et je lui en suis très reconnaissante. J'apprécie réellement sa reconnaissance et l'effort qu'il déploie dans le but d'apporter certaines modifications au projet de loi et de l'améliorer. Il me faut un peu plus de substance, si quelqu'un veut bien m'expliquer.

La présidente : Peut-être que les fonctionnaires pourront nous aider, car il s'agit d'une situation où deux motions nous ont été présentées. Celle de la sénatrice Dasko arrive après celle du sénateur Munson. De fait, elle abrogerait l'article.

La sénatrice Dasko : Elle abrogerait tout le travail effectué. C'est vrai.

La présidente : Il faut que tout le monde en soit conscient. Je voudrais entendre l'avis des fonctionnaires sur cette question.

La sénatrice Dasko : Soyez franc.

M. Van Raalte : J'ai deux aspects à aborder en réaction à la motion qui vous a été présentée et à celle qui pourrait venir après. Le premier problème tient au fait qu'à ce jour, aucune disposition réglementaire n'a été promulguée au titre de la Loi sur les transports au Canada relativement à l'accessibilité. À ce jour, le travail de l'Office du transport du Canada a été effectué auprès des entreprises de transport, des personnes handicapées et d'autres intervenants et a visé l'établissement d'un ensemble de lignes directrices facultatives. Cette situation a changé récemment, et le premier ensemble de dispositions réglementaires relatives à l'accessibilité produit par l'Office des transports du Canada suit actuellement le processus de publication dans la *Gazette du Canada*.

This clause has not yet been tested to date. It has been in existence for quite a number of years but, from a regulatory perspective, it has yet to be tested. I don't have any evidence for you within the transportation sector.

The amendment and the balancing act proposed in the amendment mirror the balancing act on the concept of duty to accommodate; it sets a threshold. In this act it is the threshold of undue barrier, and then the test beyond the undue barrier is whether there is a duty-to-accommodate requirement. If you were to repeal 172(2) of the Canada Transportation Act, you would lose that test.

There's a similar test — it's not exactly the same — within the Canadian Human Rights Act. The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission also has a similar test, and that is to provide some guidance and assurance to the regulated industry about meeting the rules and then going above and beyond those rules.

Senator Munson: I couldn't say it any better.

The Chair: Do we have more comments or questions?

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We are moving to your amendment, Senator Dasko.

Senator Dasko: Which I haven't moved yet.

I'm willing to take mine off the table. Anyway, that's my inclination.

The Chair: Thank you, Senator Dasko.

Shall clause 172, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senator Deacon, I see you have a comment.

Senator M. Deacon: Yes. So this was Senator Dasko's amendment to repeal. We voted. I think all the protocols happened. I would have loved even to have deferred this last amendment to consider what I heard this morning from the clerk. So I can't do that?

The Chair: Can you repeat that?

À ce jour, cet article n'a pas encore été mis à l'épreuve. Il existe depuis un certain nombre d'années, mais d'un point de vue réglementaire, il n'a pas encore été mis à l'épreuve. Je n'ai aucune donnée probante à vous fournir dans le secteur des transports.

L'amendement proposé, lequel vise à atteindre un juste milieu, reflète l'établissement d'un équilibre en ce qui a trait à la notion de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation; il établit un seuil. Dans le projet de loi, c'est celui de l'obstacle abusif, puis le critère qui s'applique ensuite est celui de l'existence d'une exigence relative à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. Si vous abrogez le paragraphe 172(2) de la Loi sur les transports au Canada, vous perdrez ce critère.

La Loi canadienne sur les droits de la personne prévoit un critère semblable, mais ce n'est pas exactement le même. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a également établi un critère semblable, c'est-à-dire qu'il faut fournir à l'industrie réglementée des consignes et une certaine assurance quant au respect des règles, puis aller au-delà de ces règles.

Le sénateur Munson : Je n'aurais pas pu mieux l'expliquer.

La présidente : Avons-nous d'autres commentaires ou questions?

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous passons à votre motion, sénatrice Dasko.

La sénatrice Dasko : Je ne l'ai pas encore proposée.

Je suis disposée à la retirer. Quoi qu'il en soit, c'est ce que j'aurais tendance à faire.

La présidente : Je vous remercie, madame la sénatrice Dasko.

L'article 172 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Sénatrice Deacon, je vois que vous avez un commentaire à formuler.

La sénatrice M. Deacon : Oui. Ainsi, il s'agissait de la motion d'abrogation de la sénatrice Dasko. Nous avons voté. Je pense que tous les protocoles ont été respectés. J'aurais même aimé qu'on reporte l'examen de ce dernier amendement afin de pouvoir tenir compte de ce que j'ai entendu le greffier dire ce matin. Alors, c'est impossible?

La présidente : Pouvez-vous répéter?

Senator M. Deacon: I was hoping to be able to defer the conversation on the amendment to repeal section 172(2), based on the information shared today, but I think that ship has sailed.

The Chair: If I understand correctly, you want to defer the discussion?

Senator M. Deacon: Yes, based on the information that was just shared with us today, but I believe that this has already proceeded. There wasn't time to get my hand up.

The Chair: We have voted already.

Senator M. Deacon: Thank you.

The Chair: Thank you.

Senator Deacon, the clerk has advised me that can record that vote "on division" if you're more comfortable with that.

Senator M. Deacon: Thank you.

The Chair: It is on division.

Honourable senators, is it agreed that all remaining clauses carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We have an amendment, if you will remember, to the preamble.

Senator Forest-Niesing: I won't repeat my reasoning. You're all well aware of it. We have discussed it from every possible angle. I will just remind my colleagues that prior to coming to the discussion about the amendments on the timeline — sorry, you want me to read it in.

The Chair: You have to move the amendment.

Senator Forest-Niesing: I move:

> That Bill C-81 be amended in the preamble, on page 1, by replacing line 15 with the following:
>
> "bility without delay complements the rights of persons with disabil-".

La sénatrice M. Deacon : J'espérais pouvoir reporter la discussion sur la motion visant à abroger le paragraphe 172(2), à la lumière de l'information communiquée aujourd'hui, mais je pense que c'est trop tard.

La présidente : Si je comprends bien, vous voulez reporter la discussion?

La sénatrice M. Deacon : Oui, à la lumière de l'information qui vient tout juste de nous être communiquée aujourd'hui, mais je crois que cette occasion est déjà passée. Je n'ai pas eu le temps de lever la main.

La présidente : Nous avons déjà voté.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

La présidente : Je vous remercie.

Sénatrice Deacon, le greffier m'a avisée qu'il peut consigner que cet amendement a été adopté « avec dissidence » si vous êtes plus à l'aise avec cela.

La sénatrice M. Deacon : Merci.

La présidente : C'est avec dissidence.

Honorables sénateurs, est-il convenu que tous les articles restants sont adoptés?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Si vous vous en souvenez, un amendement au préambule est proposé.

La sénatrice Forest-Niesing : Je ne répéterai pas mon argumentation. Vous la connaissez tous. Nous avons examiné la question sous toutes les coutures. Je vais seulement rappeler à mes collègues que, avant de discuter des amendements touchant l'échéancier — désolée, vous voulez que je la lise aux fins du compte rendu.

La présidente : Vous devez proposer l'amendement.

La sénatrice Forest-Niesing : Je propose :

> Que le projet de loi C-81 soit modifié, au préambule, à la page 1, par substitution, à la ligne 13 de ce qui suit :
>
> « nir de nouveaux obstacles sans délai viendra compléter les ».

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Forest-Niesing that Bill C-81 be amended in the preamble.

Senator Forest-Niesing: We will dispense with the reading. We will dispense with the argument except to say that I came into the discussion today having already canvassed my dissenting colleagues as to whether there would be support for including those words in the preamble, and I believe there is support for that. I would encourage you to consider including those words in the preamble.

The Chair: Questions or comments? Are we ready to vote?

Senator Omidvar: I have a question, and it's to the officials. It's the only time in the bill that we use the word "without delay." I wonder whether that creates any conflict in the body of the bill, where we have not used the words but we've used a date. I just have to ask you that question, and then I'm happy to proceed.

Mr. Van Raalte: No conflict, senator.

Senator Omidvar: No conflict. All right.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Some Hon. Senators: Yes, please.

The Chair: Any other observations?

Senator Seidman: Have we received them? Do we have them?

Senator M. Deacon: I'm just finishing them now, literally. I can send them to you or do you want me to read them to you?

La présidente : La sénatrice Forest-Niesing propose qu'un amendement soit apporté au préambule du projet de loi C-81.

La sénatrice Forest-Niesing : Nous nous dispenserons de la lecture ainsi que de la présentation d'arguments, mais je tenais à vous dire que j'avais déjà demandé à mes collègues dissidents s'ils appuieraient l'inclusion de ces mots dans le préambule, avant la séance d'aujourd'hui, et je crois qu'ils soutiennent cet ajout. Je vous encouragerais à envisager l'inclusion de ces mots dans le préambule.

La présidente : Avez-vous des questions ou des commentaires? Sommes-nous prêts à voter?

La sénatrice Omidvar : J'ai une question à poser aux représentants. C'est la seule fois où nous utilisons les mots « sans délai » dans le projet de loi. Je me demande si cela pose un problème quelconque relativement au contenu du projet de loi, dans lequel ces mots ne figurent pas, mais où une date est mentionnée. Je devais seulement vous poser cette question; je serai heureuse de poursuivre, ensuite.

M. Van Raalte : Cela ne pose aucun problème, madame.

La sénatrice Omidvar : Aucun problème. D'accord.

La présidente : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le comité souhaite-t-il examiner les observations annexées au rapport?

Des voix : Oui, s'il vous plaît.

La présidente : Y a-t-il d'autres observations?

La sénatrice Seidman : Les avons-nous reçues? Les avons-nous?

La sénatrice M. Deacon : Je suis littéralement en train d'y mettre le point final. Je peux vous les envoyer. Préférez-vous que je vous les lise?

The Chair: I think what we will do is adjourn this meeting, and we will finish the clause-by-clause study of this bill at the next meeting. That will give you time to properly voice what you would like to. Does everybody agree with that?

Senator Seidman: Just one question. We finished the clause-by-clause of the bill.

The Chair: Yes.

Senator Seidman: So now we're merely talking about observations.

The Chair: Observations to the report.

Senator Seidman: I'm not sure, but I'll just put the question out there. Is it possible for you to submit the observations to the clerk and for the clerk to circulate them for us to look at them and decide whether we agree? I know that we have Bill C-83 and budget sections of the bill to deal with starting next week. I might ask the clerk to make a ruling on the procedures of doing that.

The Chair: Dear clerk, I cannot read your writing. It's on the record.

In order to do this, and I suggest that we do, I need senators to delegate the approval of the final wording and observations to the steering committee. Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator M. Deacon: The observations have been sent to Dan.

The Chair: Thank you, Senator Deacon.

Is it agreed I report this bill, as amended, with observations to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: This concludes clause-by-clause consideration of Bill C-81. I want to thank you, my colleagues, for the good work done.

Senator Munson: I just want to say that it's an exhausting but important process. I want to thank every member of this committee, as the sponsor of this bill, for the journey that we're on, because it truly is history in the making. When it comes back, we'll see what it looks like with our amendments.

I always get emotional, but I really feel that this is a committee that really pays attention to the issues. We work so closely together and I see the art of compromise and consensus. Listening to the debate, and having been a senator for 15, 16

La présidente : Je crois que nous allons lever la séance, et nous terminerons l'étude article par article du projet de loi à la prochaine séance. Cela vous laissera amplement le temps de formuler ce que vous voulez dire. Êtes-vous tous d'accord?

La sénatrice Seidman : J'ai une question. Nous avons terminé l'étude article par article du projet de loi.

La présidente : Oui.

La sénatrice Seidman : Donc, maintenant, nous parlons simplement des observations.

La présidente : Les observations sur le rapport.

La sénatrice Seidman : Je ne suis pas certaine, mais je vais simplement poser la question. Vous est-il possible de communiquer les observations au greffier, qui nous les distribuera, pour que nous puissions les examiner et décider si nous sommes d'accord? Je sais que nous devons nous pencher sur le projet de loi C-83 et ses dispositions concernant le budget dès la semaine prochaine. Je vais peut-être demander au greffier de trancher quant aux procédures qui s'appliquent.

La présidente : Mon cher greffier, je ne peux pas lire votre écriture. C'est dans le compte rendu.

Pour y parvenir, et je suggère que nous le fassions, les sénateurs doivent déléguer l'approbation du libellé final et des observations au comité de direction. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

La sénatrice M. Deacon : Les observations ont été envoyées à M. Charbonneau.

La présidente : Merci, sénatrice Deacon.

Est-on d'accord pour que je fasse rapport au Sénat du projet de loi modifié et des observations?

Des voix : D'accord.

La présidente : Cela met fin à l'étude article par article du projet de loi C-81. Chers collègues, je tiens à vous remercier de votre bon travail.

Le sénateur Munson : J'aimerais dire que c'est un processus épuisant, mais important. Je souhaite remercier chaque membre du comité, en tant que parrain du projet de loi, de s'être engagé dans cette entreprise, car nous sommes en train d'écrire l'histoire. Lorsque le projet de loi nous reviendra, nous pourrons voir son contenu avec nos amendements.

Je deviens toujours émotif, mais j'ai vraiment l'impression que notre comité porte vraiment attention aux problèmes. Nous travaillons en si étroite collaboration, et ce, dans l'art du compromis et du consensus. Je suis sénateur depuis plus de

years, this is a defining moment when it comes to human rights and social justice. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Munson, for your kind words, and it is history in the making.

Thank you to all the witnesses who have been part of this process. The bill called for "nothing about us without us," and this committee really tried to make it true.

Senator Dasko: I want to thank you, Madam Chair, for your very hard work, patience, intelligence and your ability to be inclusive of points of view.

The Chair: Thank you very much. I appreciate it.

Senator Ravalia: I'd like to acknowledge the tremendous support that we get from our staff. Because they do a lot of work in the background, and it's sincerely appreciated.

The Chair: Absolutely.

(The committee adjourned.)

15 ans, et je peux dire que ce débat est un moment déterminant pour les droits de la personne et la justice sociale. Merci.

La présidente : Sénateur Munson, merci de vos bons mots. C'est effectivement un moment historique.

Merci à tous les témoins qui ont participé au processus. Le projet de loi préconise l'idée que rien nous concernant ne se fera sans nous, et le comité a vraiment tenté d'appliquer ce principe à la lettre.

La sénatrice Dasko : Madame la présidente, je tiens à vous remercier de votre travail acharné, de votre patience, de votre intelligence et de votre capacité à tenir compte de tous les points de vue.

La présidente : Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissante.

Le sénateur Ravalia : J'aimerais souligner le soutien exceptionnel que nous offrent les membres de notre personnel. Ils font énormément de travail en coulisse, et nous en sommes sincèrement reconnaissants.

La présidente : Absolument.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, May 1, 2019

As an individual:

The Honourable David Onley, former Lieutenant Governor of Ontario (by video conference).

Canadian Hard of Hearing Association:

Christopher T. Sutton, National Executive Director.

AGE-WELL:

Rosalie Wang, Assistant Professor, Department of Occupational Science and Occupational Therapy, University of Toronto.

Barrier Free Canada:

Donna Jodhan, President (by video conference).

Canadian Association of the Deaf:

Frank Folino, President.

Public Service Alliance of Canada:

Seema Lamba, Acting Coordinator, Programs Section.

Thursday, May 2, 2019

Employment and Social Development Canada:

James Van Raalte, Director General, Accessibility Secretariat;

Benoît Gendron, Director, Accessibility Secretariat;

Erik Lapalme, Senior Policy Analyst, Accessibility Secretariat.

TÉMOINS

Le mercredi 1er mai 2019

À titre personnel :

L'honorable David Onley, ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario (par vidéoconférence).

Association des malentendants canadiens :

Christopher T. Sutton, directeur général national.

AGE-WELL :

Rosalie Wang, professeure adjointe, Département des sciences du travail et d'ergothérapie, Université de Toronto.

Canada sans barrières :

Donna Jodhan, présidente (par vidéoconférence).

Association des sourds du Canada :

Frank Folino, président.

Alliance de la Fonction publique du Canada :

Seema Lamba, coordonnatrice par intérim, Section des programmes.

Le jeudi 2 mai 2019

Emploi et Développement social Canada :

James Van Raalte, directeur général, Secrétariat de l'accessibilité;

Benoît Gendron, directeur, Secrétariat de l'accessibilité;

Erik Lapalme, analyste principal des politiques, Secrétariat de l'accessibilité.